

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS



Entré en vigueur le 21 octobre 2023

Équipe de réalisation

Préparation (conception, recherche, compilation, rédaction et correction)

Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Véronique Thibault, agente de projets en environnement et aménagement du territoire
Martin Lemieux, responsable de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement
Nathalie Rousseau, adjointe pour le greffe, l'aménagement et l'environnement
Jeanne Lauzon-Bélanger, adjointe de projet au schéma d'aménagement

Comité de révision du PGMR

François Bourassa, milieu agricole	James Johnston, milieu municipal
Nicolas Busque, milieu institutionnel	Robert Ledoux, milieu municipal
Myriam Campeau, milieu sociocommunautaire	Bertrand Ménard, milieu municipal
Luc Cayer, milieu municipal	Léa Paquette, milieu de la jeunesse
Marie-Eve Chapdelaine, milieu de la famille	Hervé Provencher, milieu municipal
Alexandre Demers, milieu des groupes environnementaux	Pierre J. Tessier, milieu industriel
Marilyne Isabelle, milieu des affaires	

Conseil de la MRC

Luc Cayer	préfet et maire de Stoke
Bertrand Ménard	préfet suppléant et maire de Richmond
Jacques David	maire de Bonsecours
Herman Herbers	maire du Cleveland
Martha Hervieux	mairesse de Kingsbury
Derek Grilli	maire de Lawrenceville
Robert Ledoux	maire de Maricourt
James Johnston	maire de Melbourne Canton
Christian Massé	maire de Racine
Louis Coutu	maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher	maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin	maire de Saint-Denis-de-Brompton
Gérard Messier	maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Jean-Pierre Bordua	maire d'Ulverton
Rolland Camiré	maire de Val-Joli
Patrice Desmarais	maire de Valcourt Canton
Renald Chênevert	maire de Valcourt
Sylvie Bureau	mairesse de Windsor

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du projet de *Plan de gestion des matières résiduelles révisé*, notamment le personnel des municipalités et les personnes ayant répondu aux différents questionnaires.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	I
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES.....	VII
LEXIQUE	VIII
LISTE DES ACRONYMES	XII
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	1
CHAPITRE 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
1.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire	2
1.2 Population et projections démographiques.....	5
1.2.1 Portrait de la population	5
1.2.2 Évolution et projections démographiques	7
1.3 Portrait socio-économique.....	8
CHAPITRE 2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	15
2.1 Liste des municipalités visées par le plan.....	15
2.2 Ententes intermunicipales en gestion des matières résiduelles	16
2.2.1 Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective.....	16
2.2.2 Entente inter-MRC – Adhésion à la Régie de récupération de l’Estrie	16
2.2.3 Entente intermunicipale en matière de gestion des conteneurs de récupération du verre	16
2.2.4 Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques	17
2.2.5 Entente intermunicipale relative à l’écocentre régional	17
2.2.6 Entente intermunicipale relative à la fermeture du L.E.S et du L.E.T.....	17
2.2.7 Autres ententes intermunicipales liées à la gestion des matières résiduelles	19
2.3 Distribution des responsabilités	20
2.4 Règlementation municipale	22
CHAPITRE 3 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	24
3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	24
3.2 Installations présentes sur le territoire	26
3.2.1 Centre de tri et de récupération de matières recyclables	26
3.2.2 Écocentre.....	27
3.2.3 Entreprises de récupération des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD).....	29
3.2.4 Installations de compostage.....	30

3.2.5	Installations de traitement des boues de fosses septiques, municipales et industrielles.....	31
3.2.6	Centres de transbordement	31
3.2.7	Installations d'élimination	32
3.3	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	33
3.3.1	Programme de gestion des déchets	33
3.3.2	Programme de collecte sélective des matières recyclables	36
3.3.3	Programme de collecte des matières organiques	37
3.3.4	Programme de gestion des boues de fosses septiques.....	40
3.3.5	Programme de gestion des boues municipales	41
3.3.6	Programme de gestion des résidus domestiques dangereux	42
3.3.7	Programme de gestion des résidus encombrants et résidus de CRD.....	43
3.3.8	Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation	44
CHAPITRE 4	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE.....	46
4.1	Secteur résidentiel.....	46
4.1.1	Matières recyclables	47
4.1.2	Matières organiques	50
4.1.3	Boues.....	52
4.1.4	Produits assujettis à la REP.....	54
4.1.5	Autres RDD.....	56
4.1.6	Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	57
4.1.7	Résidus ultimes.....	58
4.1.8	Bilan sommaire du secteur résidentiel	59
4.2	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI).....	61
4.2.1	Matières recyclables	61
4.2.2	Matières organiques	63
4.2.3	Résidus spécifiques de transformation industrielle	65
4.2.4	Résidus ultimes.....	65
4.2.5	Bilan sommaire du secteur des ICI	65
4.3	Secteur de la construction, rénovation et démolition	67
4.3.1	Agrégats	67
4.3.2	Non-agrégats	68
4.3.3	Bilan sommaire pour les résidus de CRD	68
4.3.4	Résidus ultimes.....	69

CHAPITRE 5	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	70
5.1	Bilan du PGMR précédent.....	70
5.2	Objectifs du <i>Plan d'action 2019-2024</i> et de la SVMO.....	73
5.3	Énoncé des orientations régionales	74
5.4	Analyse des objectifs gouvernementaux selon le diagnostic territorial	74
5.4.1	Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées.....	74
5.4.2	Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal	75
5.4.3	Recycler 60 % des matières organiques.....	76
5.4.4	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	78
5.4.5	Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO ₂ les émissions de gaz à effet de serre en 2030	78
5.4.6	Autres objectifs	78
5.4	Droit de regard	79
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION 2023-2030	81
6.1	Description des mesures prévues	81
6.2	Coûts et échéancier	83
6.3	Surveillance et suivi du PGMR	90
RÉFÉRENCES		91
ANNEXE I	RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	93
ANNEXE II	FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES PRÉVUES	102
ANNEXE III	RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	146

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	NOMBRE DE KILOMÈTRES DE ROUTES PAR MUNICIPALITÉ	5
TABLEAU 2 :	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	6
TABLEAU 3 :	PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES POUR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	7
TABLEAU 4 :	CATÉGORIES D'HABITATION DANS LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS EN 2019	8
TABLEAU 5 :	POURCENTAGE DE MÉNAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES	9
TABLEAU 6 :	POURCENTAGE DES MÉNAGES SELON LA TRANCHE DE REVENU EN 2015	9
TABLEAU 7 :	POPULATION ACTIVE DE 15 ANS ET PLUS SELON LES SECTEURS D'EMPLOI	10
TABLEAU 8 :	RÉPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN 2019	11
TABLEAU 9 :	RÉPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2019	12
TABLEAU 10 :	NOMBRE D'INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS DANS LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	13
TABLEAU 11 :	Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire	18
TABLEAU 12 :	AUTRES ENTENTES INTERMUNICIPALES LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	19
TABLEAU 13 :	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC	21
TABLEAU 14 :	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX LIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	23
TABLEAU 15 :	RÉPARTITION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	25
TABLEAU 16 :	Liste des centres de tri récupérant les matières recyclables produites dans la MRC	26
TABLEAU 17 :	Liste des écocentres offerts dans la MRC du Val-Saint-François en 2019	28
TABLEAU 18 :	INSTALLATIONS RECEVANT LES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL EN 2019	29
TABLEAU 19 :	Liste des entreprises de récupération des résidus de CRD	30
TABLEAU 20 :	Liste des infrastructures de compostage à moins de 100 km de la MRC	30
TABLEAU 21 :	Liste des installations de traitement des boues	31
TABLEAU 22 :	Liste des centres de transbordement	31
TABLEAU 23 :	Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC du Val-Saint-François	32
TABLEAU 24 :	Description des programmes municipaux de gestion des déchets en 2019.....	34
TABLEAU 24 :	Description des programmes municipaux de gestion des déchets en 2019 (SUITE)	35
TABLEAU 25 :	Description des collectes de matières recyclables de la MRC en 2019	36
TABLEAU 26 :	Description des collectes des matières organiques de la MRC en 2019	38
TABLEAU 27 :	Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2019	39
TABLEAU 28 :	Description des programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques.....	40
TABLEAU 29 :	Description des programmes municipaux de gestion des boues de station d'épuration	41
TABLEAU 30 :	Liste des points de dépôt des RDD offerts sur le territoire de la MRC en 2019.....	42

TABEAU 31 :	DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE GESTION DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS ET DE CRD EN 2019.....	43
TABEAU 32 :	DESCRIPTION DES PROGRAMMES MUNICIPAUX D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	45
TABEAU 33 :	SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL	46
TABEAU 34 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉE VIA LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2019	47
TABEAU 35 :	QUANTITÉS DE VERRE RÉCUPÉRÉES DANS LES POINTS DE DÉPÔT DE 2015 À 2019 (T).....	49
TABEAU 36 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2019	49
TABEAU 37 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉE VIA LA COLLECTE PORTE-À-PORTE EN 2019	50
TABEAU 38 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2019.....	51
TABEAU 39 :	ESTIMATION DE LA QUANTITÉ DE BOUES RÉCUPÉRÉES DANS LES MUNICIPALITÉS AYANT UN PROGRAMME DE VIDANGE SYSTÉMATIQUE DE FOSSES SEPTIQUES EN 2018-2019.....	52
TABEAU 40 :	QUANTITÉS DE BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC.....	53
TABEAU 41 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES BOUES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2019	53
TABEAU 42 :	QUANTITÉS DE RDD SOUS LA REP RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC EN 2019	54
TABEAU 43 :	QUANTITÉS DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC EN 2019.....	55
TABEAU 44 :	QUANTITÉS DE RDD « AUTRES » RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC EN 2019	56
TABEAU 45 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES RDD « AUTRES » DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2019	56
TABEAU 46 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES TEXTILES DANS LA MRC EN 2019.....	57
TABEAU 47 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES ENCOMBRANTS DANS LA MRC EN 2019.....	57
TABEAU 48 :	ÉLIMINATION PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC EN 2019	58
TABEAU 49 :	BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL MISE EN VALEUR EN 2019	60
TABEAU 50 :	SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DU SECTEUR DES ICI.....	61
TABEAU 51 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE SECTEUR DES ICI EN 2019	62
TABEAU 52 :	QUANTITÉS DE PLASTIQUES AGRICOLES RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC EN 2019.....	62
TABEAU 53 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES PLASTIQUES AGRICOLES LA MRC EN 2019	63
TABEAU 54 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR DES ICI EN 2019	63
TABEAU 55 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES GÉNÉRÉE DANS LE SECTEUR DES ICI (SAUF TRANSFORMATION)	64
TABEAU 56 :	BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DES ICI MISE EN VALEUR EN 2019.....	66
TABEAU 57 :	SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DU SECTEUR DE LA CRD	67
TABEAU 58 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES AGRÉGATS DANS LE SECTEUR DE LA CRD EN 2019	67
TABEAU 59 :	TAUX DE MISE EN VALEUR DES NON-AGRÉGATS DANS LE SECTEUR DE LA CRD EN 2019.....	68
TABEAU 60 :	BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DE LA CRD MISES EN VALEUR EN 2019	68
TABEAU 61 :	ÉTAT D'AVANCEMENT DU <i>PGMR 2016-2023</i> AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	70
TABEAU 62 :	RÉSUMÉ DES OBJECTIFS À ATTEINDRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU <i>PGMR</i>	80

TABLEAU 62 :	MESURES PRÉVUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2023-2030.....	81
TABLEAU 63 :	MESURES PRÉVUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2023-2030 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.....	84
TABLEAU 64:	RÉSUMÉ DES COÛTS ANNUELS DU PLAN D'ACTION PAR OBJECTIF	88
TABLEAU 65:	COÛTS ANNUELS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	89

Liste des figures

FIGURE 1 :	TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.....	2
FIGURE 2:	UTILISATION DU SOL DANS LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.....	3
FIGURE 3 :	PROJECTION DE LA POPULATION POUR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DE 2020 À 2041.....	7
FIGURE 4 :	QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES VIA LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 2004 À 2019..	48
FIGURE 5 :	QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR CATÉGORIES 2015 À 2019.....	59
FIGURE 6 :	QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES À ATTEINDRE ANNUELLEMENT (KG/HAB.).....	75

Lexique

Agrégats

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le béton, l'asphalte, la pierre ou la brique.

Biométhanisation

Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne d'une production de biogaz (mélange gazeux combustible) et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être des matières organiques des ménages et des industries agroalimentaires, des boues de stations d'épuration, des plantes énergétiques, du fumier, du lisier, du purin, etc.

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières.

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à la fréquence variable (un, deux, ou quatre ans selon l'utilisation et l'occupation). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Caractérisation

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de transbordement

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Centre de tri et de récupération

Les centres de tri et de récupération se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective.

Collecte sélective des matières recyclables

Mode de récupération qui permet de collecter des matières recyclables ou organiques pour en favoriser le recyclage. La collecte sélective s'effectue par apport volontaire à un point de dépôt ou de porte à porte.

Compost

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matières organiques et qui est issu du compostage.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de microorganismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique

Fait, pour les particuliers, de composter chez eux leurs propres déchets organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces déchets peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

Écocentre

Site aménagé, principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination

Au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, l'élimination est une méthode de disposition de telles matières dans un lieu prévu à cet effet, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants

Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées lors de la collecte régulière des ordures ménagères ou des matières résiduelles.

Encombrants métalliques

Encombrants qui présentent un potentiel de valorisation élevé étant donné la valeur de leurs composants sur le marché (ex. : gros électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal).

Encombrants non métalliques

Encombrants qui comprennent les meubles en bois et en résine de plastique, les autres accessoires de jardin, les matelas et les sommiers, les jouets de grande taille ainsi que les accessoires de grand format pour la maison, comme les miroirs, les lampes et les produits en céramique ainsi qu'en porcelaine (lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).

Herbicyclage

Façon simple de recycler le gazon sur place en laissant l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat.

Matières organiques

Fraction de matière vivante (résidus, végétal ou animal) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Matières recyclables

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Multilogements

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.

Point de dépôt

Lieu pour déposer certaines matières en vue de leur mise en valeur.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris le compostage et la biométhanisation.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet des centres de valorisation

Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidus domestiques dangereux

Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut (ex. : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine). Cela comprend également les résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

Résidus non-agrégats

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le bois (sciures, copeaux, palettes) ou d'autres matériaux comme le gypse, le bardeau ou le verre plat.

Résidus ultimes

Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Résidus verts

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

Taux de mise en valeur

Quantité de matières résiduelles mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

Textiles

Produits sous forme de bobines de fil ou de rouleaux de tissu destinés à des applications diverses, dont la production de chaussures et de bagages, la fabrication de papier, de matériel de transport, de meubles et de fournitures médicales et la confection de vêtements, dont les vêtements pour hommes, femmes et enfants, les vêtements professionnels, les gants, les bas et les chaussettes, les articles en fourrure, la lingerie, les vêtements de plage et les accessoires tels que les chaussures, les chapeaux ou les ceintures.

Unifamilial

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

Unité d'occupation

Terme qui réfère à un bâtiment résidentiel, comptant un ou plusieurs logements, qui bénéficie d'un service municipal (ex. : collecte sélective) et qui est taxé pour ce service.

Valorisation

Terme générique qui englobe l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la récupération ou le recyclage de matières résiduelles, dans le but de les détourner de l'élimination.

Liste des acronymes

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CHSLD	Centres d'hébergement de soins de longue durée
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industrie, commerce et institution
ISE	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
ODG	Organisme de gestion désigné
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RH	Ressource humaine
RIEDSBM	Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RIGDSC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
RM	Ressources matérielles
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SGMR	Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
UO	Unité d'occupation
TIC	Technologie de l'information et des communications

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le 17 février 2016, la MRC du Val-Saint-François adoptait son plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR). L'entrée en vigueur s'est faite le 20 octobre 2016. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans, mais pour ce faire, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR. Ainsi, dans le cas présent, l'adoption doit se faire au plus tard le 20 octobre 2021.

Au cours des cinq dernières années, la MRC du Val-Saint-François s'est démarquée par la mise sur pied de projets novateurs en gestion des matières résiduelles. Poussée par des élus et des groupes de citoyens qui ont à cœur l'environnement, plusieurs initiatives telles que les points de dépôt pour la récupération du verre, le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique et la gestion responsable du polystyrène ont été réalisées. Fière de ces réalisations, la MRC désire poursuivre ses efforts et demeurer proactive dans la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

C'est dans cet esprit que la présente révision du PGMR a été réalisée. Pour mener à bien cet exercice, un comité de révision a été créé, formé de membres provenant de différents secteurs d'activités. Suivant leur désir d'aller au-delà des cibles gouvernementales, des objectifs ambitieux ont été fixés. Le plan d'action qui en découle tend à répondre aux préoccupations de chacun des secteurs.

Bien que l'atteinte des objectifs fixés représente un défi de taille, la MRC est confiante que l'implication de la population et des entreprises dans le plan d'action proposé, parallèlement aux nouvelles orientations gouvernementales, permettront d'y arriver.

CHAPITRE 1

Description du territoire de planification

Le premier chapitre présente les caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques du territoire de planification du PGMR, lequel correspond aux limites de la MRC du Val-Saint-François. Ainsi, l'ensemble des dix-huit (18) municipalités locales de la MRC est visé par le plan.

1.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire

La MRC du Val-Saint-François regroupe dix-huit (18) municipalités et couvre une superficie de 1 413 km² (Figure 1).

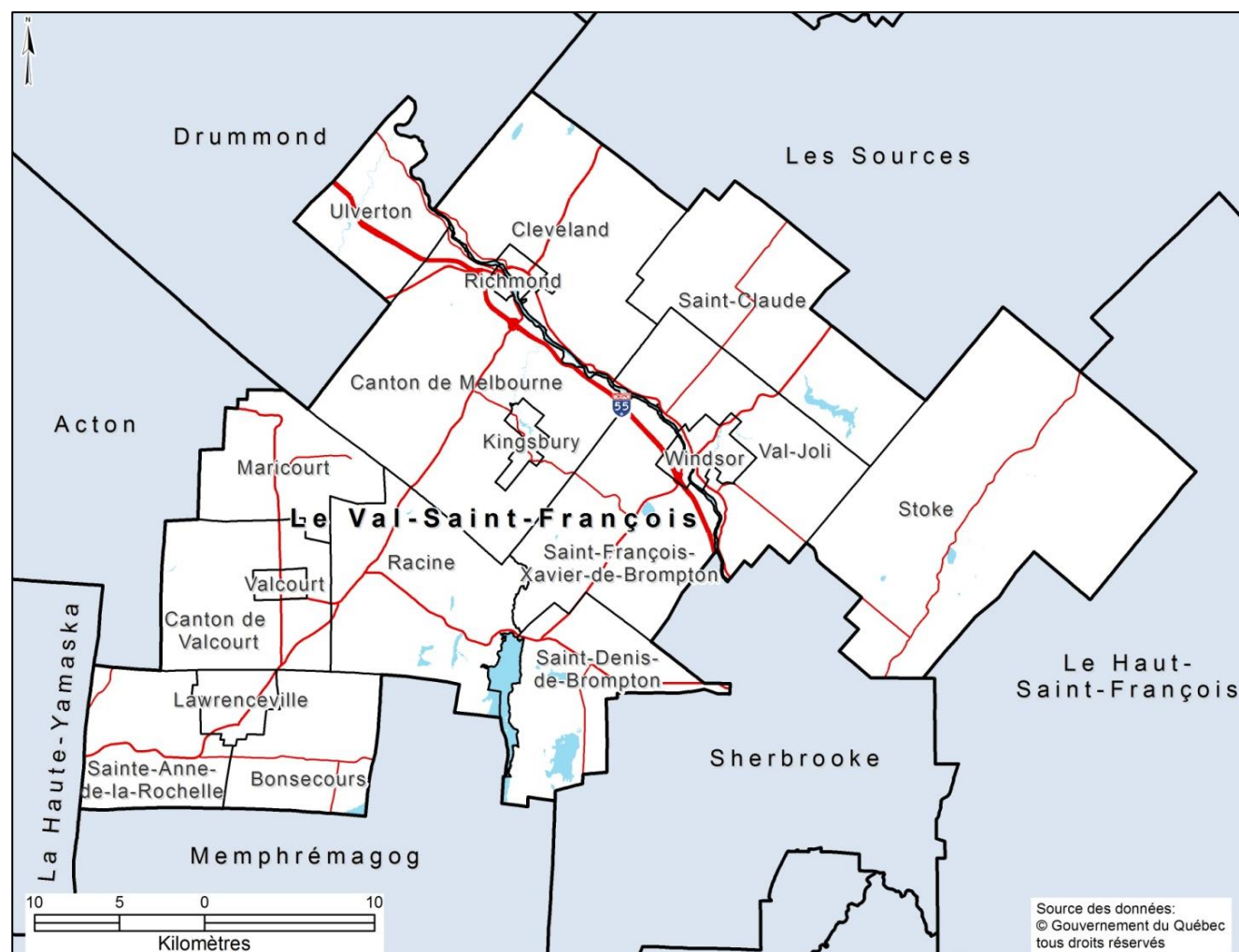


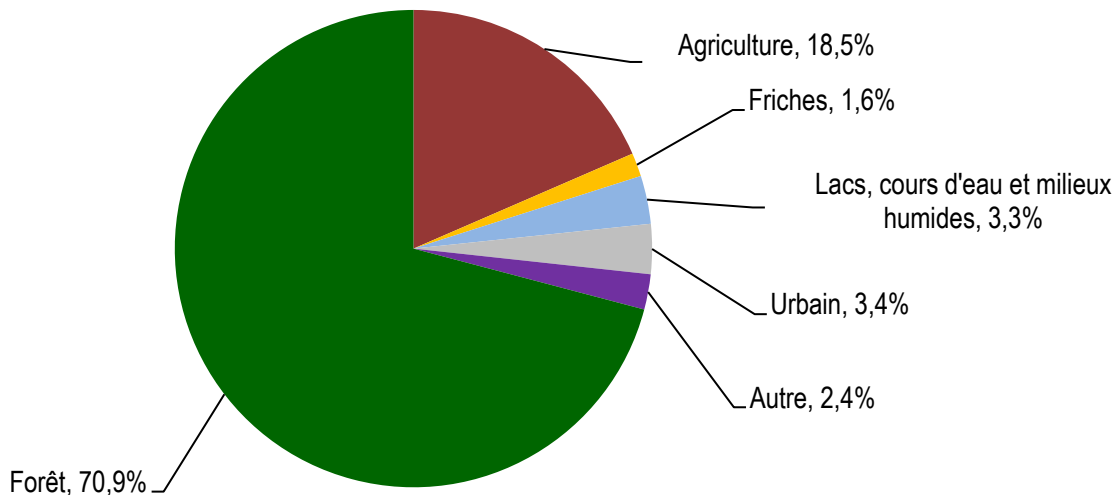
Figure 1 : Territoire de la MRC du Val-Saint-François

Située à la limite nord-ouest de la région administrative de l'Estrie, elle est entourée de sept (7) municipalités régionales de comté, soit : la MRC des Sources au nord-est, la MRC du Haut-Saint-François à l'est, les MRC de Sherbrooke et de Memphrémagog au sud, les MRC de la Haute-Yamaska et d'Acton à l'ouest, et par la MRC de Drummond au nord-ouest. La MRC du Val-Saint-François est frontalière aux régions administratives de la Montérégie, avec les MRC d'Acton et de la Haute-Yamaska, et du Centre-du-Québec avec la MRC de Drummond ([Réf.1](#)). La MRC du Val-Saint-François se présente physiquement comme une succession de montagnes, de collines, de vallons et de plateaux, entrecoupés de vallées. Le plateau, plutôt vallonné que plat, s'élève faiblement d'ouest en est. Le Pic Bald, le plus haut sommet du territoire, s'élève à une altitude de 650 mètres dans les monts Stoke. L'élévation des collines de Melbourne (mont Sutton) varie selon l'endroit, de 300 à 350 mètres au canton de Melbourne, et de 210 à 300 mètres à Cleveland ([Réf.1](#)).

L'hydrographie de la MRC est dominée par la rivière Saint-François qui traverse la moitié de la MRC dans un axe nord-ouest/sud-est. On compte également quatorze (14) lacs, dix (10) rivières, de nombreux ruisseaux ainsi que quatre (4) territoires d'intérêt écologique, soit le Lac Brompton, le marécage de Kingsbury, les lacs Brais et Larouche, et le Petit Lac Saint-François ([Réf.1](#)).

À la suite de l'agrandissement du parc national du Mont Orford, 44 kilomètres carrés de terres, situés principalement dans les municipalités de Racine et de Saint-Denis-de-Brompton, mais également à Saint-François-Xavier-de-Brompton et Melbourne Canton, ont été annexés aux superficies déjà existantes. Ces terres sont devenues par le fait même une aire protégée du Québec.

Dans la MRC, la forêt domine l'utilisation du sol, s'étendant sur 70,9 % du territoire (Figure 2). Les plus importants massifs forestiers sont situés dans le corridor de la Rivière aux Saumons, dans le Parc du Mont Orford, sur les Monts Stoke ainsi que dans les terres de la compagnie Domtar. L'agriculture couvre également une partie importante du territoire de la MRC, soit 18,5 %. Les plans d'eau et les milieux humides occupent quant à eux près de 3,3 % du territoire. La zone urbaine, qui comprend les secteurs de villégiature, les secteurs déstructurés et les zones industrielles, représente 3,4 % du territoire. Quant aux autres utilisations, lesquelles regroupent les carrières, les sablières, les mines et les infrastructures contraignantes, elles occupent 2,4 % du territoire.



Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf. 2](#))

Figure 2: Utilisation du sol dans la MRC du Val-Saint-François

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François actuellement en vigueur, on retrouve deux affectations du territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles, soit « *Lieu d'enfouissement sanitaire* » et « *Dépôt de matériaux secs* » (Réf.1). Un seul endroit, situé dans la municipalité du Canton de Melbourne, est désigné « *Lieu d'enfouissement sanitaire* ». Il s'agit du terrain où sont situés les lieux d'enfouissement sanitaire et technique de la *Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François (SGMR)*, dont les opérations d'enfouissement ont cessé en 2011. Dans cette affectation, les usages permis sont les suivants : « *Équipement ou infrastructure d'utilité publique* », « *Lieu d'enfouissement sanitaire* », « *Site de compostage* », « *Entreposage et traitement de boues stabilisées* » et « *Centre de recyclage* ». En ce qui a trait à l'affectation « *Dépôt de matériaux secs* », quatre endroits sont ainsi désignés dans la MRC, soit à Bonsecours, Saint-Denis-de-Brompton, Stoke et Valcourt Canton. Les usages permis sont : « *Équipement ou infrastructure d'utilité publique* », « *Dépôts de matériaux secs* » et « *Centre de recyclage* » (Réf.1). Notons toutefois qu'aucun dépôt de matériaux secs n'est en opération sur le territoire de la MRC et que ce type d'infrastructure n'est plus autorisé en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)*.

La MRC du Val-Saint-François est desservie par 1 322 km de routes, dont 361 km du réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et 961 km de routes locales de responsabilité municipale (Tableau 1). Étant donné le caractère rural des municipalités de la MRC, plus de la moitié des routes locales sont non revêtues (en gravier).

L'autoroute 55, nommée l'*Autoroute Joseph-Armand-Bombardier* en l'honneur de l'inventeur de la motoneige natif de la région, constitue un axe routier important reliant les villes de Sherbrooke et de Drummondville. En faisant abstraction de ses voies d'accès et de ses bretelles, l'autoroute 55 traverse le territoire de la MRC en longeant la rivière Saint-François dans un axe nord-ouest/sud-est sur un tronçon d'environ 32 kilomètres.

Une voie de chemin de fer traverse la MRC du nord au sud, propriété de la compagnie *Chemin de fer St-Laurent et Atlantique (Québec) inc.*, filiale de la société américaine *Émons Transportation Group*. En service depuis 1853, la ligne de chemin de fer traverse les municipalités du Canton de Melbourne, Cleveland, Richmond, Val-Joli et Windsor. Dans la Ville de Richmond, on retrouve également une gare intermodale reliant la seule gare de triage en activité en Estrie au parc industriel. Un poste de transbordement et une cour intermodale y permettent la manutention de marchandises spécialisées.

Blotties au creux des vallons du piedmont appalachien, les pistes cyclables de l'*Ardoise*, de la *Vallée* et de la *Rive* offrent 59 km de randonnée des plus pittoresques entre Valcourt, Richmond et Windsor. Regroupés sous le nom de réseau cyclable *La Cantonnière*, ces sentiers sont principalement sur poussière de roche. En 2020, la MRC s'est dotée d'un plan directeur afin de faire du Val-Saint-François, un lieu reconnu pour la pratique du vélo sur tout le territoire, tant pour les citoyens que les visiteurs, grâce à son réseau cyclable de qualité, bien connecté et mettant en valeur les attraits culturels et paysagers.

Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes par municipalité

Municipalité	Classification routière (km)					
	Autoroute	Nationale	Régionale	Collectrice	Locale	TOTAL
Bonsecours	-	-	-	11,6	35,0	46,6
Cleveland	-	8,1	7,7	5,2	127,7	148,7
Kingsbury	-	-	-	3,4	2,1	5,5
Lawrenceville	-	-	5,7	-	15,7	21,4
Maricourt	-	-	9,5	5,0	37,6	52,1
Melbourne Canton	38,5	6,1	14,0	8,9	125,4	192,9
Racine	-	-	20,8	-	57,0	77,8
Richmond	-	4,2	4,3	2,6	26,8	37,9
St-Claude	-	-	5,1	9,8	71,6	86,5
St-Denis-de-Brompton	-	-	14,9	6,8	78,2	99,9
St-François-Xavier-de-Brompton	16,0	-	10,8	5,1	58,6	90,5
Ste-Anne-de-la-Rochelle	-	-	8,8	4,9	44,0	57,7
Stoke	-	-	-	31,0	82,3	113,3
Ulverton	16,7	9,0	-	7,4	47,9	81,0
Valcourt Canton	-	-	12,6	-	51,1	63,7
Valcourt	-	-	3,3	-	17,6	20,9
Val-Joli	-	-	14,6	11,6	42,2	68,4
Windsor	8,3	-	9,1	-	40,2	57,6
MRC du Val-Saint-François	79,5	27,4	141,2	113,3	961,0	1 322,4

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf. 3)

1.2 Population et projections démographiques

Cette section présente un portrait général de la population de la MRC, de même que l'évolution et les projections démographiques pour les années à venir.

1.2.1 Portrait de la population

En 2019, la population permanente de la MRC du Val-Saint-François était estimée à 31 272 personnes (Tableau 2), ce qui représente 9,5 % du poids démographique de l'Estrie (Réf.4). La majorité des municipalités de la MRC compte moins de 3 000 habitants. Aux résidents permanents s'ajoute une population saisonnière de 861 personnes, estimée à partir du nombre de résidences de villégiature.

Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC du Val-Saint-François

Municipalité	Désignation ⁽¹⁾	Superficie ⁽¹⁾ (km ²)	Nb de résidences ⁽²⁾		Population			Densité ⁽⁵⁾ (hab./km ²)
			Perm.	Saison.	Perm. ⁽³⁾	Saison. ⁽⁴⁾	Totale	
Bonsecours	Municipalité	61,07	260	28	649	32	681	11,2
Cleveland	Canton	123,99	551	86	1 568	99	1 667	13,4
Kingsbury	Village	7,07	51	2	142	2	144	20,4
Lawrenceville	Village	17,20	210	5	640	6	646	37,6
Maricourt	Municipalité	62,00	168	10	421	12	433	7,0
Melbourne Canton	Canton	173,41	426	42	1 063	48	1 111	6,4
Racine	Municipalité	107,41	517	129	1 373	148	1 521	14,2
Richmond	Ville	6,97	751	0	3 262	0	3 262	468,0
St-Claude	Municipalité	121,48	483	78	1 191	90	1 281	10,5
St-Denis-de-Brompton	Municipalité	75,31	1 557	247	4 305	284	4 589	60,9
St-François-Xavier-de-Brompton	Paroisse	98,70	756	13	2 356	15	2 371	24,0
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Municipalité	61,86	220	15	613	17	630	10,2
Stoke	Municipalité	251,94	1 025	42	2 977	48	3 025	12,0
Ulverton	Municipalité	52,37	180	26	436	30	466	8,9
Val-Joli	Municipalité	92,04	574	13	1 654	15	1 669	18,1
Valcourt Canton	Canton	80,43	398	13	1 045	15	1 060	13,2
Valcourt	Ville	5,48	543	0	2 166	0	2 166	395,3
Windsor	Ville	14,96	1 254	0	5 411	0	5 411	361,7
MRC du Val-Saint-François		1 425,78	9 924	749	31 272	861	32 133	22,5

 Sources : (1) MAMH ([Réf. 5](#))

 (2) J.P. Cadrin et Ass. ([Réf. 6](#))

 (3) G.O. 2 ([Réf. 7](#))

(4) Population estimée en multipliant par 1,15 le nombre de propriétés de villégiature. Le facteur 1,15 est obtenu en multipliant par 1/2 (représentant six mois par année) la taille moyenne des ménages privés en 2016 pour le territoire de la MRC selon Statistique Canada (2,3 pers./ménage).

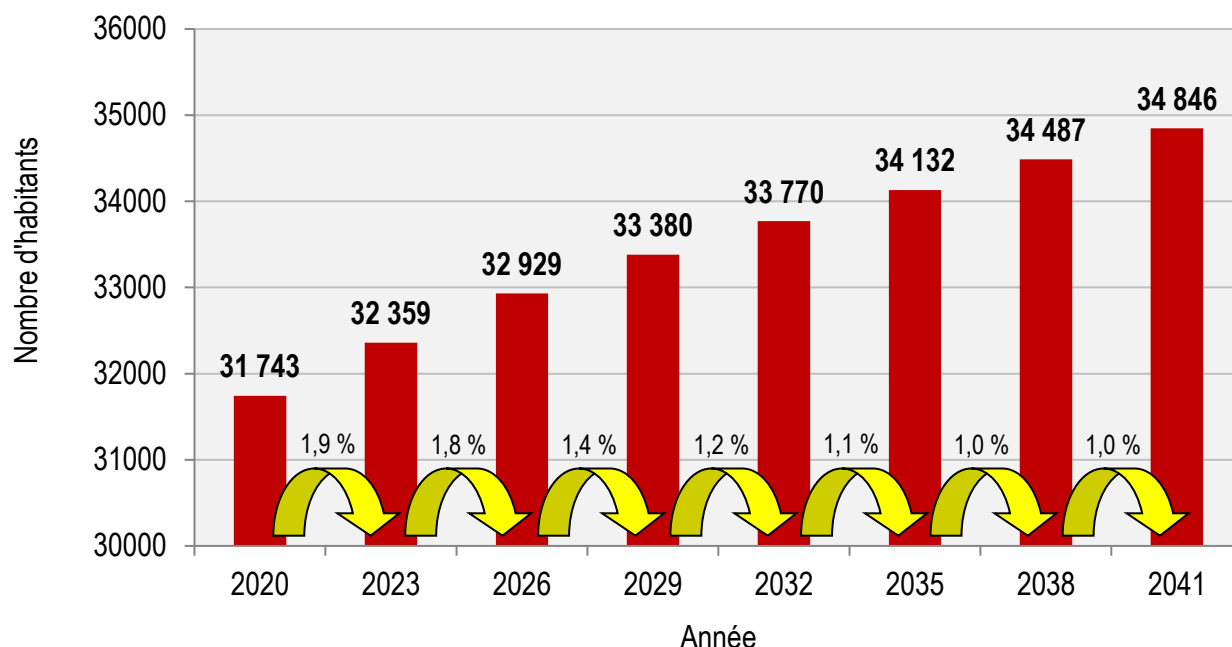
(5) Densité calculée à partir de la population totale.

Au niveau de la langue, la population de la MRC est composée à 92,6 % de personnes francophones. On retrouve tout de même une proportion importante de personnes anglophones (7,0 %), concentrée principalement dans le secteur de Richmond ([Réf. 8](#)).

La densité de la population pour l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François se chiffre à 22,5 habitants par kilomètre carré. La densité par municipalité varie quant à elle de 6,4 habitants par kilomètre carré (Melbourne Canton) à 468,0 habitants par kilomètre carré (Richmond) (Tableau 2). En fonction de la population et de la densité, l'ensemble des municipalités de la MRC est considéré comme étant à caractère rural. On y distingue toutefois trois (3) pôles de développement urbain, soit les villes de Windsor, Richmond et Valcourt.

1.2.2 Évolution et projections démographiques

Les perspectives démographiques pour la MRC du Val-Saint-François sont croissantes et laissent présager une hausse de 9,8 % de la population entre 2020 et 2041 (Figure 3). Dans le cadre de la présente révision du PGMR, l'augmentation de la population de 2020 à 2041 est considérée comme négligeable et ne fera pas l'objet de considération particulière.



Source : Institut de la statistique du Québec ([Réf. 9](#))

Figure 3 : Projection de la population pour la MRC du Val-Saint-François de 2020 à 2041

Les projections montrent qu'au fil des ans, le nombre moyen de personnes par ménage varie très peu, se situant entre 2,3 et 2,4 personnes par ménage. (Tableau 3). On observe également un léger vieillissement de la population, lequel se reflète par une augmentation de l'âge moyen, lequel passe de 42,82 ans en 2020 à 46,53 ans en 2041.

Tableau 3 : Projections démographiques pour la MRC du Val-Saint-François

Indicateur	Année							
	2020	2023	2026	2029	2032	2035	2038	2041
Population permanente	31 743	32 359	32 929	33 380	33 770	34 132	34 487	34 846
Nombre de ménages privés	13 497	13 775	14 026	14 224	14 387	14 535	14 644	14 735
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4
Âge moyen	42,82	43,39	43,90	44,40	44,83	45,16	45,37	45,49
Âge médian	44,08	44,64	45,25	45,72	46,03	46,09	46,33	46,53

Source : Institut de la statistique du Québec ([Réf. 4](#)) ([Réf. 9](#)) ([Réf. 10](#))

1.3 Portrait socio-économique

On peut identifier quatre (4) sous-régions en fonction de l'attraction effectuée par les pôles de développement. La sous-région de Richmond regroupe Richmond, Cleveland, Canton de Melbourne, Kingsbury et Ulverton. La sous-région de Valcourt (connue aussi sous l'appellation « petit Shefford ») comprend la ville et le canton de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle. La sous-région de Windsor englobe Windsor, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Val-Joli et Saint-Claude. Bien qu'indépendantes en soi, les municipalités de Saint-Denis-de-Brompton, qui se caractérise par la villégiature, et Stoke, qui est plutôt à caractère rural, sont considérées comme des satellites de la région urbaine de Sherbrooke.

En 2019, la MRC du Val-Saint-François comptait 25 639 personnes âgées de plus de 15 ans, soit 81,8 % de la population ([Réf.4](#)). Les données relatives au taux de chômage se situaient à 5,1 % en 2016, soit un taux nettement inférieur à celui observé dans la région de l'Estrie (6,4 %) ([Réf.8](#)).

Les maisons unifamiliales représentent le type d'habitation dominant dans la MRC, se chiffrant à 9 924 unités de logement en 2019 (Tableau 4). On retrouve également 749 chalets ou maisons de villégiature, principalement concentrés dans les municipalités de Saint-Denis-de-Brompton (247), Racine (129), Cleveland (86) et Saint-Claude (78) ([Réf.6](#)). Quant aux multilogements comptant six (6) logements et plus et aux condos, on dénombre 1 703 unités d'occupation de ce type sur l'ensemble du territoire, situés en grande majorité dans les villes de Windsor (494), Valcourt (456) et Richmond (393).

Tableau 4 : Catégories d'habitation dans la MRC du Val-Saint-François en 2019

	Unifamiliale	Plex (2 à 5 logements)	Multilogements (6 et +) et condos	Chalets et maison villégiature
Nombre d'unité d'occupation	9 924	2 761	1 703	749

Source : J.P. Cadrin & Ass. ([Réf.6](#))

En 2016, on comptait 13 015 ménages dans la MRC du Val-Saint-François ([Réf.8](#)). En moyenne, la taille des ménages était de 2,3 personnes. Ceci se reflète dans le portrait général de la MRC, lequel montre que les ménages comptant plus de deux personnes représentent 31,5 % de la population (Tableau 5).

Tableau 5 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes

	2001		2006		2011		2016	
	MRC du Val-Saint-François	Estrie	MRC du Val-Saint-François	Estrie	MRC du Val-Saint-François	Estrie	MRC du Val-Saint-François	Estrie
1 personne	25,5 %	30,9 %	26,5 %	31,8 %	28,4 %	33,7 %	29,2 %	34,7 %
2 personnes	35,3 %	34,8 %	37,6 %	36,8 %	39,0 %	37,3 %	39,3 %	37,6 %
3 personnes	16,1 %	14,6 %	15,5 %	13,7 %	13,7 %	12,7 %	12,9 %	11,8 %
4 personnes ou plus	23,1 %	19,6 %	20,5 %	17,7 %	18,9 %	16,3 %	18,6 %	15,9 %

Sources : Statistique Canada ([Réf.8](#))

Le revenu moyen des familles dans la MRC du Val-Saint-François était de 72 162 \$ en 2015. Le tableau 6 présente le pourcentage des familles selon la tranche de leur revenu. On note que la proportion de famille ayant des revenus annuels inférieurs à 60 000 \$ est de 49,4 % pour les familles de la MRC, comparativement à 50,1 % pour les familles québécoises.

Tableau 6 : Pourcentage des ménages selon la tranche de revenu en 2015

Revenu familial	MRC du Val-Saint-François	Estrie	Québec
Moins de 10 000 \$	2,0	2,9	2,9
De 10 000 à 19 999 \$	7,8	10,2	8,5
De 20 000 à 29 999 \$	9,2	11,0	9,5
De 30 000 à 39 999 \$	11,3	12,1	10,4
De 40 000 à 49 999 \$	9,7	10,8	9,9
De 50 000 à 59 999 \$	9,4	9,1	8,9
De 60 000 à 69 999 \$	8,4	7,9	7,7
De 70 000 à 79 999 \$	7,6	6,8	6,9
De 80 000 à 89 999 \$	6,7	5,7	5,9
De 90 000 à 99 999 \$	5,5	4,6	5,0
100 000 \$ et plus	22,6	19,0	24,4

Sources : Statistique Canada ([Réf.8](#))

En 2016, dans l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François, on observe que le secteur primaire constitue une part importante des secteurs d'emploi (5,2 %) si on la compare à celle du Québec (2,5 %), notamment dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (5,1 %) (Tableau 7).

Tableau 7 : Population active de 15 ans et plus selon les secteurs d'emploi

Secteur d'emploi	Population (%)		
	MRC du Val-Saint-François	Estrie	Québec
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	5,1	3,7	2,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0,1	0,2	0,5
Total – Secteur primaire	5,2	3,9	2,5
Construction	8,2	6,4	6,0
Fabrication	24,8	16,4	10,8
Total – Secteur secondaire	33,0	22,8	16,8
Services publics	0,3	0,3	0,7
Commerce de gros	2,1	2,4	3,7
Commerce de détail	10,4	11,5	11,9
Transport et entreposage	4,3	3,2	4,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,0	1,3	2,4
Finances et assurances	1,9	2,3	3,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,9	1,0	1,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,2	5,0	6,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,1	0,0	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	3,7	3,7	4,1
Services d'enseignements	5,4	8,8	7,2
Soins de santé et assistance sociale	13,8	14,3	12,5
Arts, spectacles et loisirs	1,0	1,7	2,0
Services d'hébergement et de restauration	4,4	6,5	6,5
Autres services, sauf les administrations publiques	4,1	4,9	4,6
Administrations publiques	3,2	4,3	6,2
Total – Secteur tertiaire	60,8	71,2	78,4

Sources : Statistique Canada ([Réf.8](#))

Quant au secteur secondaire, il est davantage représenté par la fabrication que par la construction, avec une proportion de 24,8 % comparativement à 8,2 %. Dans ce même secteur, on note une tendance à une spécialisation selon la sous-région : les industries manufacturières du transport et des produits connexes dans la sous-région de Valcourt, les industries manufacturières du textile, de l'habillement et du plastique dans la sous-région de Richmond, et les industries forestières dans la sous-région de Windsor.

En ce qui a trait au secteur tertiaire, il représente la majorité des emplois offerts sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François, avec une proportion de 60,8 % en 2016. Les deux premiers rangs reviennent au secteur des soins de la santé et de l'assistance sociale (13,8 %), suivi de près par le secteur du commerce de détail (10,4 %).

Le répertoire industriel, produit par *Développement Val-Saint-François*, dénombrait 191 entreprises industrielles dans la MRC en 2019 (Tableau 8). Près du trois quarts de ces industries compte moins de vingt (20) employés. On dénombre treize (13) entreprises de cent employés ou plus. L'entreprise *Bombardier Produits Récréatifs* (BRP) représente le principal employeur, avec environ 2 200 emplois. La ville de Windsor accueille quant à elle l'entreprise *Domtar*, qui représente le deuxième plus important employeur de la MRC, avec près de 900 emplois dans le secteur des pâtes et papiers.

Tableau 8 : Répartition des entreprises industrielles selon le nombre d'employés en 2019

Nombre d'employés	Nombre d'industries	Proportion
Entre 1 et 5 employés	67	35 %
Entre 6 et 19 employés	75	39 %
Entre 20 et 49 employés	24	13 %
Entre 50 et 99 employés	12	6 %
100 employés et plus	13	7 %
TOTAL	191	100 %

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf. 2](#))

La répartition des entreprises industrielles fait ressortir l'importance économique des trois villes centres de la MRC, soit Richmond, Valcourt et Windsor (Tableau 9). La ville de Windsor est l'endroit où l'on compte le plus grand nombre d'industries, soit 41. Les secteurs d'activités sont variés, cependant les entreprises sont principalement reliées aux secteurs de la rénovation/construction (17 %), du béton/asphalte/excavation (15 %) ainsi qu'aux aliments et boissons (9 %).

Tableau 9 : Répartition des entreprises industrielles selon le secteur d'activités en 2019

	Nombre d'entreprises par secteur d'activité																			
Municipalité	Agriculture/ Foresterie/ Énergie	Aliments et boissons	Atelier d' usinage	Béton / Asphalte / Excavation	Rénovation / Construction	Gravure/ Impression	Meubles	Pâtes et papiers	Portes/ Fenêtres /Armoires	Produit électrique/ Informatique	Produits en bois	Produits en plastique	Produits métalliques	Santé/ Environnement	Télécommunication	Transport de biens	Véhicules et pièces	Vêtements et autres textiles	Autres	TOTAL
Bonsecours		1	1	2	1						1									6
Cleveland	1	1															1	1		4
Kingsbury											1									1
Lawrenceville		1									1								1	3
Maricourt			1	1						1	1									4
Melbourne Canton			1													1				2
Racine	1	4	1	2	2					1				1		1				13
Richmond	2	4	3	2				1		1	1	4		1		3		2	3	27
Saint-Claude				1	2					1										4
Saint-Denis-de-Brompton	2			2	4				1	1	2		2				2		2	18
St-François-Xavier-de-Brompton	1			2	3									1			1			8
Ste-Anne-de-la-Rochelle	1	1			1															3
Stoke		3	1	6	4								1		1				1	17
Ulverton																			1	1
Val-Joli	1			3	4		1						2	2			3		2	18
Valcourt Canton															1					1
Valcourt	1	1	1	2	4					1			2			4	1	1	4	22
Windsor		2	2	5	7	3		5	2		3	2	1	2		5	2			41
MRC du Val-Saint-François	10	18	11	28	32	3	1	6	3	6	10	6	8	7	2	14	10	4	14	193

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf. 2)

L'importance économique des villes de Richmond et de Windsor se constate également dans le nombre de commerces qu'on y retrouve, soit 88 à Richmond et 102 à Windsor. Ceci représente 45 % des commerces présents sur l'ensemble du territoire. Dans la MRC, le secteur commercial le plus représenté est celui de la vente au détail, qui compte 109 entreprises œuvrant dans ce domaine. Suit le secteur du service de réparation ainsi que de la restauration et de l'hébergement, lesquels comptent respectivement 48 et 46 entreprises (Tableau 10).

Tableau 10 : Nombre d'industries, commerces et institutions dans la MRC du Val-Saint-François

	Bonsecours	Cleveland	Kingsbury	Lawrenceville	Maricourt	Melbourne	Racine	Richmond	St-Claude	St-Denis-de-Brompton	St-François-Xavier	Ste-Anne-de-la-Rochelle	Stoke	Ulverton	Val-Joli	Valcourt canton	Valcourt	Windsor	MRC Val-St-François
Secteur industriel	4	1	0	3	2	9	7	27	4	7	14	3	10	1	4	9	2	21	128
Industriel	2	1		3	2	8	6	26	4	7	6	2	5		4	8	1	18	103
Industriel (extraction)	2										8	1	5	1				1	18
Parc industriel						1	1	1								1	1	2	7
Secteur commercial	11	10	1	8	5	6	21	88	6	31	20	4	21	5	22	31	32	102	424
Activités sportive/récréative							1	3		2						1	2	1	10
Alimentation			1			1		1		1	1	1	1	1	1		1		10
Camping/Camp de groupe		1			1	1	3	1	1					1					9
Centre ou immeuble commercial	1							8		2					1	2	2	14	30
Finance/Assurance/Immobilier							1	3	1							2	2	3	12
Immeuble à bureaux								5								2	2	2	11
Restauration et hébergement	2	2		1		2	3	13	1	3	2	1	2	1		1	1	11	46
Service de construction	2						1			3	3		7		3	2	2	3	26
Service de réparation	2	1		1	2			3	2	6	3		6	1	7	1	1	12	48
Service personnel							1	3		1						2	2	2	11
Service professionnel		1				1	1	3		2			2			3	3	7	23
Station-service	1						1	3		3			1					3	12
Transport et entreposage							3	10			4				6	8	2	7	40
Vente au détail	3	4		3	1	1	6	27	1	8	7	1	2	1	2	6	10	26	109
Vente en gros		1		1				2				1			1	1		2	9
Autres				2	1			3							1		2	9	18
Secteur institutionnel	5	10	1	6	5	17	22	25	9	17	8	7	7	8	4	6	18	42	217
Administration publique	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	21
Activité récréative						2	1	1		2							2	5	13
Éducation								2		1							1	4	8
Éducation (école primaire)	1			1			1	2	1	1	1	1	1				1	2	13
Éducation (école secondaire)								1									1	1	3
Loisir et culture	1	1			1	2	2	4	1	3	1	1	1	1		1	1	5	26
Parc, parc d'exposition		2		2	2	3	6		1	4			1				4	4	29
Religieux	2	4		1	1	9	8	8	3	2	4	3	1	5	1	3	1	9	65
Santé		1					1	3		1							2	4	12
Service public		1		1			2	2	2	2	1	1	2	1	2	1	4	5	27
Agriculture / Foresterie	52	91	0	16	61	116	62	0	75	12	78	41	101	42	75	59	1	5	887
TOTAL ICI	72	112	2	33	73	148	112	140	94	67	120	55	139	56	105	105	53	170	1 656

 Source : J.P. Cadrin & Ass. ([Réf.6](#)), MRC du Val-Saint-François ([Réf.2](#))

L'agriculture représente un secteur économique d'importance dans la MRC, avec 887 entreprises agricoles réparties dans seize (16) municipalités. Celle où l'on en compte le plus grand nombre est Melbourne Canton, avec 117 entreprises liées à l'agriculture. En 2019, le nombre d'entreprises liées au tourisme était estimé à environ 130 dans la MRC, principalement dans le secteur de l'hébergement, de l'agrotourisme et de la restauration.

Au niveau institutionnel, on retrouve, dans l'ensemble de la MRC, treize (13) écoles primaires, trois (3) écoles secondaires et cinq (5) centres de la petite enfance (CPE) comprenant neuf (9) installations. Les soins de santé sont desservis par le *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie CHUS)* qui gère un *Centre de soins de courte durée* qui inclut l'urgence mineure de Windsor, trois (3) *Centres locaux de services communautaires (CLSC)* (Richmond – Valcourt – Windsor) ainsi que trois (3) *Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)* (Richmond – Valcourt – Windsor).

CHAPITRE 2

Répartition des responsabilités

Ce chapitre précise les municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles, présente les ententes intermunicipales en vigueur et détaille la distribution des responsabilités en lien avec la gestion des matières résiduelles, notamment au niveau de la réglementation municipale.

2.1 Liste des municipalités visées par le plan

Tel que mentionné dans le chapitre précédent, l'ensemble des dix-huit (18) municipalités locales de la MRC du Val-Saint-François est visé par le présent plan de gestion, soit :

- la municipalité de Bonsecours
- le canton de Cleveland
- le village de Kingsbury
- le village de Lawrenceville
- la municipalité de Maricourt
- le canton de Melbourne
- la municipalité de Racine
- la ville de Richmond
- la municipalité de Saint-Claude
- la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
- la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton
- la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
- la municipalité de Stoke
- la municipalité d'Ulverton
- la municipalité de Val-Joli
- le canton de Valcourt
- la ville de Valcourt
- la ville de Windsor

Il s'agit des mêmes municipalités qui étaient visées lors du plan de gestion précédent.

2.2 Ententes intermunicipales en gestion des matières résiduelles

On retrouve plusieurs ententes intermunicipales ou inter-MRC liées à la gestion des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François. Quelques ententes intermunicipales regroupent l'ensemble des municipalités de la MRC tandis que d'autres sont spécifiques à certaines d'entre elles. Depuis l'entrée en vigueur du dernier PGMR, deux (2) nouvelles ententes intermunicipales ont été conclues, soit celle en lien avec la gestion des matières organiques ainsi que celle visant la gestion des conteneurs de récupération du verre. Pour celles déjà existantes, seules les dates d'échéance ont été modifiées.

Une brève description de chacune des ententes est présentée dans les paragraphes suivants et elles sont résumées dans les tableaux 11 et 12.

2.2.1 Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective

Par cette entente, les dix-huit (18) municipalités membres ont délégué à la MRC du Val-Saint-François leurs compétences relativement à la collecte sélective des matières recyclables. Cette délégation permet à la MRC de conclure des ententes afin de fournir aux municipalités, des services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables produites sur leur territoire. La MRC peut également conclure une entente visant la création d'une régie intermunicipale qui aura pour mandat de réaliser l'objet de l'entente ou l'adhésion à une régie déjà existante. L'échéance de l'entente est le 31 décembre 2023 et est renouvelable par périodes successives de trois (3) ans.

2.2.2 Entente inter-MRC – Adhésion à la Régie de récupération de l'Estrie

En 2005, la *Régie de tri et de récupération de la région Sherbrookoise*, composée des MRC de Coaticook, du Haut Saint-François et de la Ville de Sherbrooke, a modifié son entente inter-MRC datant de 1999 afin de prévoir les conditions d'adhésion d'autres MRC à la régie. Cette modification a permis entre autres à la MRC du Val-Saint-François de se joindre à la régie, dont le nom a été remplacé depuis par la *Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie)*. Cette régie est habilitée à opérer un centre de tri et à y traiter les matières recyclables provenant de la collecte sélective. Cette entente stipule également que la MRC accepte de verser toute subvention à l'égard du centre de tri à laquelle elle pourrait devenir éligible à la suite de son adhésion. L'entente se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable par périodes successives de trois (3) ans.

2.2.3 Entente intermunicipale en matière de gestion des conteneurs de récupération du verre

Une entente intermunicipale visant la gestion des conteneurs de récupération du verre a été conclue en 2019 entre la MRC du Val-Saint-François et les six (6) municipalités où sont installés les conteneurs. Plus spécifiquement, cette entente a pour objet de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties et de préciser la répartition des coûts en lien avec la récupération du verre. L'échéance de l'entente est le 31 décembre 2022 et est renouvelable chaque année.

2.2.4 Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques

En 2016, douze (12) municipalités ont signé une entente dont l'objet est de déléguer, à la MRC du Val-Saint-François, leurs compétences relativement à la gestion des matières organiques. Cette délégation permet à la MRC de conclure des ententes afin de fournir des services de collecte, de transport et de traitement pour les matières organiques produites sur le territoire des municipalités membres. Par matières organiques, on entend les résidus alimentaires triés à la source ainsi que les résidus verts. Les boues municipales, agricoles et de fosses septiques sont exclues de la présente entente. En 2018, la municipalité de Val-Joli s'est jointe à cette entente et la municipalité de Stoke a fait de même en 2019, ce qui porte à quatorze (14) le nombre de municipalités membres. L'entente se termine le 31 décembre 2024 et est renouvelable par périodes successives de trois (3) ans.

2.2.5 Entente intermunicipale relative à l'écocentre régional

L'ensemble des municipalités de la MRC a adhéré à l'entente relative à l'écocentre régional. L'objet de cette entente est de confier, à la MRC du Val-Saint-François, l'exploitation de l'écocentre régional, défini comme un site régional de réemploi et de récupération de certaines matières résiduelles à partir duquel les matières résiduelles qui y seront déposées pourront être récupérées, recyclées, réutilisées, valorisées ou ultimement éliminées. Cette entente inclut également les activités hors du site, telles que les collectes ponctuelles ou spéciales de matières résiduelles spécifiquement fixées par la MRC. L'entente se termine le 15 mai 2023 et est renouvelable par périodes successives de cinq (5) ans.

2.2.6 Entente intermunicipale relative à la fermeture du L.E.S et du L.E.T.

Cette entente vient mettre fin à l'entente intermunicipale signée en 1992, dont l'objet était d'habiliter la MRC à établir, maintenir, exploiter, opérer et administrer un ou plusieurs systèmes de gestion des déchets, à l'exception de l'enlèvement et du transport de ces déchets. Une nouvelle entente s'avérait nécessaire à la suite de la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, le 31 janvier 2010, et du lieu d'enfouissement technique, le 31 janvier 2011. Cette entente vise à convenir des conditions et modalités qui découlent de la fermeture du L.E.S. et du L.E.T. et de la fin de l'entente de 1992 et de confier à la MRC du Val-Saint-François la gestion du passif environnemental des deux lieux d'enfouissement.

Tableau 11 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire

		Objet de l'entente					
		Collecte sélective (art. 2.2.1)	Régie de récupération (art. 2.2.2)	Récupération du verre (art. 2.2.3)	Matières organiques (art. 2.2.4)	Écocentre régional (art. 2.2.5)	Fermeture L.E.S / L.E.T (art. 2.2.6)
Organisme responsable		MRC Val-Saint-François	Récup Estrie	MRC Val-Saint-François	MRC Val-Saint-François	MRC Val-Saint-François	MRC Val-St-François
Parties membres de l'entente	Bonsecours	oui	-	-	oui	oui	oui
	Cleveland	oui	-	-	oui	oui	oui
	Kingsbury	oui	-	-	-	oui	oui
	Lawrenceville	oui	-	-	oui	oui	oui
	Maricourt	oui	-	-	-	oui	oui
	Melbourne Canton	oui	-	-	-	oui	oui
	Racine	oui	-	oui	oui	oui	oui
	Richmond	oui	-	oui	oui	oui	oui
	St-Claude	oui	-	-	oui	oui	oui
	St-Denis-de-Brompton	oui	-	oui	oui	oui	oui
	St-François-Xavier-de-Brompton	oui	-	-	oui	oui	oui
	Ste-Anne-de-la-Rochelle	oui	-	-	oui	oui	oui
	Stoke	oui	-	oui	oui	oui	oui
	Ulverton	oui	-	-	-	oui	-
	Valcourt Canton	oui	-	-	oui	oui	oui
	Valcourt	oui	-	oui	oui	oui	oui
	Val-Joli	oui	-	-	oui	oui	oui
	Windsor	oui	-	oui	oui	oui	oui
	MRC de Memphrémagog	-	oui	-	-	-	-
	MRC de Coaticook	-	oui	-	-	-	-
	MRC du Val-Saint-François	-	oui	-	-	-	-
	MRC le Haut-Saint-François	-	oui	-	-	-	-
	MRC Les Sources	-	oui	-	-	-	-
	Ville de Sherbrooke	-	oui	-	-	-	oui
Durée		3 ans	3 ans	1 an	3 ans	5 ans	23 ans ⁽¹⁾
Échéance		31 décembre 2023	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2024	15 mai 2023	31 décembre 2036 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'échéance de l'entente est conditionnelle au respect des obligations légales environnementales.

2.2.7 Autres ententes intermunicipales liées à la gestion des matières résiduelles

Six (6) municipalités ont conclu des ententes intermunicipales avec différents partenaires pour la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Le tableau 12 énumère chacune des ententes en précisant l'objet, les parties membres, la date d'entrée en vigueur et l'échéance pour chacune d'elle.

Tableau 12 : Autres ententes intermunicipales liées à la gestion des matières résiduelles

Objet de l'entente	Parties membres de l'entente	Entrée en vigueur	Échéance
Collecte et transport des ordures de la municipalité de Maricourt	Municipalité de Maricourt Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023
Collecte et transport des ordures de la de Racine	Municipalité de Racine Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2023
Collecte et transport des déchets de la ville de Richmond	Ville de Richmond RGMR Bas-Saint-François	n/d	31 décembre 2022
Collecte et transport des déchets de la municipalité de St-Claude	Municipalité de Saint-Claude Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023
Collecte et transport des déchets de la municipalité d'Ulverton	Municipalité d'Ulverton RGMR du Bas-Saint-François	n/d	31 décembre 2022
Collecte et transport des déchets de la municipalité de Valcourt Canton	Municipalité de Valcourt Canton Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

2.3 Distribution des responsabilités

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC du Val-Saint-François a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR pour l'ensemble des municipalités de son territoire.

En vertu des ententes mentionnées précédemment, la MRC détient la compétence en ce qui a trait à la gestion de la collecte sélective pour l'ensemble de ses municipalités. Afin d'effectuer la collecte et le transport des matières recyclables, elle a conclu, en 2017, un contrat avec l'entreprise Sani-Estrie, qui se termine en décembre 2021. La responsabilité du tri et du conditionnement des matières recyclables a toutefois été déléguée à la *Régie de récupération de l'Estrie* (Récup Estrie), via une entente inter-MRC.

La MRC détient également la compétence en ce qui a trait à la gestion des matières organiques pour quatorze (14) de ses municipalités. L'entente concerne plus spécifiquement la gestion des collectes porte-à-porte de matières organiques. Pour ce faire, la MRC a conclu deux (2) ententes : une première avec la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières organiques, et une deuxième avec la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* pour leur traitement. Ces ententes ont débuté en 2017 et sont valides pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

En vertu d'une entente intermunicipale, la MRC a également compétence pour exploiter les écocentres régional et occasionnel. Quant à la gestion de la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique, celle-ci est sous la responsabilité de la *Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François* (SGMR), un organisme à but non lucratif dont la mission principale est de « *Gérer, administrer et opérer selon les principes de développement durable, les lieux d'enfouissement de la MRC du Val-Saint-François* ».

Il n'existe aucune entente en ce qui a trait à la collecte et l'élimination des déchets ou à un programme de vidange des fosses septiques. Ce sont donc les municipalités qui prennent en charge la gestion de ces matières, s'il y a lieu.

Le tableau 13 présente les responsables de la gestion des matières résiduelles dans la MRC.

Tableau 13 : Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles dans la MRC

	Bonsecours	Cleveland	Kingsbury	Lawrenceville	Maricourt	Melbourne	Racine	Richmond	St-Claude	St-Denis-de-Brompton	St-François-Xavier	Ste-Anne-de-la-Rochelle	Stoke	Ulverton	Val-Joli	Valcourt canton	Valcourt	Windsor
Gestion des matières résiduelles																		
Révision PGMR	MRC du Val-Saint-François (MRC)																	
ISE	MRC / Municipalité (M) / Régie intermunicipale (R)																	
Collecte des matières recyclables																		
Planification	MRC du Val-Saint-François (MRC)																	
Collecte et transport	Entreprise privée (P)																	
Tri et traitement	Régie intermunicipale (R)																	
Collecte des matières organiques																		
Planification	MRC	MRC	M	MRC	M	M	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	M	MRC	MRC	MRC	MRC
Collecte et transport	R	R	s/o	R	s/o	s/o	R	R	R	R	R	R	R	s/o	R	R	R	R
Traitement	R	R	C	R	C	C	R	R	R	R	R	R	R	C	R	R	R	R
Écocentres régional et occasionnel																		
Planification	MRC du Val-Saint-François (MRC)																	
Opération	MRC du Val-Saint-François (MRC)																	
Boues de fosses septiques																		
Planification	M	C	C	C	M	M	M	C	M	M	M	M	C	C	C	M	s/o	C
Vidange et transport	P	C	C	C	P	P	P	C	P	P	P	P	C	C	C	P	s/o	C
Disposition	P	C	C	C	P	P	P	C	P	P	P	P	C	C	C	P	s/o	C
Boues municipales																		
Planification	M	s/o	s/o	M	s/o	s/o	s/o	M	M	M	M	M	M	s/o	s/o	s/o	M	M
Vidange	P	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	P	P	P	P	s/o	P	s/o	s/o	s/o	P	P
Traitement	P	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	P	P	P	M	s/o	P	s/o	s/o	s/o	P	M
Déchets																		
Planification	Municipalité (M)																	
Collecte et transport	P	P	P	P	R	P	R	R	R	P	P	P	P	R	P	R	P	P
Élimination	P	P	P	P	P	P	R	P	R	P	P	P	P	P	P	R	P	P
Fermeture LES	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	s/o	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR
Fermeture LET	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR	s/o	s/o	SGMR	SGMR	s/o	SGMR	SGMR	SGMR	SGMR

M : Municipalité **MRC** : MRC du Val-Saint-François **P** : Entreprise privée ou OSBL **R** : Régie intermunicipale
SGMR : Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François **C** : Citoyen **s/o** : Sans objet

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

2.4 Réglementation municipale

Afin de gérer les matières résiduelles sur leur territoire, les municipalités ont adopté certains règlements. Le tableau 14 présente les différents éléments de réglementation en vigueur selon les municipalités.

Plusieurs municipalités ont adopté des règlements concernant la collecte des matières recyclables, principalement en lien avec l'obligation d'utiliser un bac roulant ou l'intégration des industries, commerces et institutions (ICI) au service municipal. L'obligation d'obtenir un permis pour les ventes-débarras est également un élément réglementé par la plupart des municipalités.

Depuis l'entrée en vigueur du deuxième PGMR, dix (10) municipalités ont un règlement afin d'obliger la vidange périodique des fosses septiques. Neuf (9) d'entre elles ont mis en place un programme qui vient définir la fréquence obligatoire de vidange des fosses, qui est généralement tous les deux (2) ans, tandis que la municipalité de Stoke oblige plutôt le propriétaire d'une résidence à fournir une preuve de vidange.

À la suite d'un projet visant à faire du Val-Saint-François une MRC sans sac de plastique, la grande majorité des municipalités ont également adopté un règlement interdisant la vente et la distribution des sacs de plastique à usage uniquement sur leur territoire.

Tableau 14 Règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles

Éléments réglementés	Municipalité															
	Bonsecours	Cleveland	Kingsbury	Lawrenceville	Maricourt	Melbourne	Racine	Richmond	Saint-Claude	Saint-Denis-de-Brompton	Saint-François-Xavier-de-Brompton	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Stoke	Ulverton	Val-Joli	Valcourt canton
Collecte des ordures																
Bac roulant obligatoire					X		X	X	X	X	X	X			X	
Collectes spéciales pour les gros rebuts					X		X		X	X	X	X			X	
Définition excluant les RDD et les CRD					X					X		X			X	
Collecte des matières recyclables																
Bac roulant obligatoire		X		X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	
Matières recyclables autorisées/refusées					X					X						
Participation obligatoire		X			X			X	X			X			X	
Intégration des ICI	X	X		X	X			X	X	X	X	X	X		X	
Ventes-débaras																
Obligation d'obtenir un permis	X		X	X	X		X	X	X		X	X			X	X
Dates spécifiques					X			X	X			X				X
Fosses septiques																
Vidange obligatoire	X				X	X	X		X	X	X	X	X			X
Mesure des boues (vidange au besoin)							X									
Autres sujets																
Bannissement des sacs des plastique	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Conseil sans papier	X															

 Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

CHAPITRE 3

Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

Ce chapitre fait état des intervenants, des entreprises et des équipements de gestion des matières résiduelles existants sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François ou encore situés à l'extérieur du territoire, et utilisés par les municipalités membres de la MRC. Il présente également le potentiel de réemploi, de récupération, de valorisation et d'élimination de ces équipements afin de déterminer si ceux-ci permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le *Plan de gestion des matières résiduelles*. Finalement, les différents programmes municipaux de gestion des matières résiduelles offerts sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François sont détaillés.

3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles

De nombreux organismes et entreprises œuvrent en gestion des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François. Ils interviennent dans différents domaines, que ce soit la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le transport, l'entreposage, le transbordement, le recyclage, la valorisation ou l'élimination des matières. S'ajoute également ceux qui œuvrent plus spécifiquement dans le domaine de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation, tant au niveau local que régional, provincial et national. L'annexe I présente le recensement de ces organismes et entreprises en précisant leur secteur d'activité, en décrivant sommairement leurs activités principales et les types de matières résiduelles qu'ils visent.

Ces mêmes informations sont résumées dans le tableau 15. On peut constater que les intervenants sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement dans les municipalités de Melbourne Canton, Saint-Denis-de-Brompton, Sainte-Anne-de-la-Rochelle ainsi que dans les villes de Richmond, Valcourt et Windsor. Au niveau des déchets, étant donné que ce sont les municipalités qui ont la gestion des collectes sur leur territoire, on retrouve un intervenant de ce secteur dans chaque administration municipale. Grâce au programme de récupération des piles instauré par la MRC en 2006 (voir section 3.3.6), on retrouve un point de dépôt dans toutes les municipalités. On constate que depuis l'entrée en vigueur du dernier PGMR, l'offre de récupération pour les TIC, les peintures et les huiles s'est améliorée. Par contre, pour certaines matières d'usage courant, tels que les livres, les jouets et les électroménagers, on retrouve peu de points de collecte sur le territoire.

Depuis 2020, la MRC s'est jointe aux six (6) autres MRC de l'Estrie afin de stimuler et de favoriser le développement du territoire estrien par une approche d'économie circulaire via le projet régional *Synergie Estrie*. L'embauche d'une coordonnatrice en économie circulaire, dédiée au territoire du Val-Saint-François, permet d'accompagner les entreprises et les acteurs économiques locaux dans la mise en œuvre des stratégies de l'économie circulaire. L'objectif est d'augmenter la collaboration entre la multitude d'acteurs régionaux dans le but de créer des liens innovants et durables dans les différents secteurs économiques. L'entente régionale est d'une durée de trois (3) ans.

Tableau 15 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

	Nombre d'intervenants																			
Matières visées	Bonsecours	Cleveland	Kingsbury	Lawrenceville	Maricourt	Melbourne	Racine	Richmond	Saint-Claude	Saint-Denis-de-Brompton	St-François-Xavier-de-Brompton	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Stoke	Ulverton	Val-Joli	Valcourt canton	Valcourt	Windsor	Hors MRC	TOTAL
Agrégats						1				1							2			4
Bois						1				1								2	1	5
Boues de fosses septiques	1				1	1	1	1	1	1	1	1	1			1			4	15
Boues municipales	1		1	1			1	2	1	1	1	1	1				1	1	4	17
Branches						1											1			2
Carton						1														1
Cartouches d'encre				1		1			1		1	1			1		1	1	2	10
Déchets	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	27
Électroménagers/Climatiseurs						1											1		1	3
Huiles usées, filtres à huile		1		1		1		1	1			1			2	1	1		2	12
Jouets						1											1			2
Lampes fluorescentes		1		1		1				1	2	1			1	1				9
Livres						1											1			2
Matériaux et résidus de CRD						1				1	1								8	11
Matières organiques																			8	8
Matières recyclables						1				1									6	8
Matières résiduelles								1											8	9
Métaux					1	1				1									1	4
Meubles et antiquités						1		1										1	1	4
Papier et carton						1													1	2
Peintures				1	1	1		1	1	1	1	1			1				2	11
Piles	1	1	1	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	23
Plastiques agricoles						2			1			1		1						5
Polystyrène						1							1	1					1	4
Pneus de vélo																			1	1
Pneus							1				1	1				1	1		1	6
Produits électroniques et TIC						1		1		1							1	1	2	7
RDD autres						1									1			1	5	8
Résidus verts						1											1	1		3
Verre						1	1	1		1			1				1	1	1	8
Vêtements						1	1										1	1	2	6
TOTAL	4	4	3	7	5	28	7	13	8	13	10	10	6	4	8	6	17	12	72	237

3.2 Installations présentes sur le territoire

Cette section décrit l'ensemble des installations en exploitation situées sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François, ou encore à l'extérieur de celui-ci, mais qui contribuent à la gestion des matières résiduelles générées et visées par la planification régionale. Ces installations sont également inscrites dans le recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles présenté à l'annexe 1.

3.2.1 Centre de tri et de récupération de matières recyclables

Dans la MRC du Val-Saint-François, toutes les matières recyclables provenant de la collecte sélective municipale sont acheminées au centre de tri appartenant à la *Régie de récupération de l'Estrie*, dont est membre la MRC. Situé à Sherbrooke, ce centre de tri reçoit annuellement près de 31 000 tonnes de matières recyclables mélangées, ce qui correspond approximativement à 62 % de sa capacité maximale de traitement. Cette capacité permet donc d'assurer le traitement de l'ensemble des matières recyclables provenant de la MRC, même advenant une augmentation des quantités récupérées (Tableau 16). Depuis le mois de juin 2018, c'est la régie qui assure l'ensemble des opérations du centre de tri. Par rapport au PGMR précédent, on constate une hausse importante du taux de rejet au centre de tri, lequel est passé de 5,5 % en 2013 à 16 % en 2019.

Tableau 16 : Liste des centres de tri récupérant les matières recyclables produites dans la MRC

Localisation	Propriétaire / Exploitant de l'infrastructure	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement max. (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet en 2019
Sherbrooke (hors MRC)	Régie de récupération de l'Estrie	31 000	50 000	19 000	16 %
Granby (hors MRC)	Sani-Éco inc.	35 000	50 000	15 000	~37 %
Victoriaville (hors MRC)	Gesterra / Gaudreault Environnement	n/d	n/d	n/d	n/d
St-Jean-sur-Richelieu (hors MRC)	2M Ressources	n/d	n/d	n/d	n/d
Montréal (hors MRC)	Kruger/ Turcal	n/d	n/d	n/d	n/d

Source : Régie de récupération de l'Estrie ([Réf. 12](#)), Sani-Éco ([Réf. 13](#))

Outre la collecte sélective municipale, plusieurs entreprises situées sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François requièrent les services d'entreprises privées pour la collecte et le transport de leurs matières recyclables mélangées. Ces matières sont ensuite acheminées vers trois (3) centres de tri, soit celui de la *Régie de récupération de l'Estrie* à Sherbrooke, celui de *Sani-Éco* à Granby ou encore celui de *Gesterra* à Victoriaville (Tableau 16).

En 2019, la MRC a mis en place six (6) points de dépôt pour la récupération du verre. La matière ainsi récupérée est acheminée chez *2M Ressources*, une entreprise spécialisée dans le conditionnement du verre.

Finalement, à la suite d'un programme mis en place dans la MRC du Val-Saint-François en 1998, plusieurs entreprises du territoire qui génèrent des quantités importantes de carton sont desservies par l'entreprise *Kruger*. La matière ainsi récupérée est acheminée à leur centre de tri et de récupération de Montréal via un centre de transbordement situé à Sherbrooke.

3.2.2 Écocentre

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PGMR, la MRC a aménagé, en 2004, un écocentre régional situé dans le Canton de Melbourne. L'écocentre est ouvert à tous les citoyens du territoire, de même qu'aux industries, commerces et institutions (ICI) selon certaines restrictions. De plus, à la suite d'une entente entre la MRC et la Ville de Sherbrooke, les citoyens de l'arrondissement de Brompton sont également admis. L'horaire de l'écocentre est du mercredi au samedi et la période d'ouverture s'étend du dernier mercredi d'avril au dernier samedi de novembre. La plupart des matières sont acceptées gratuitement à l'exception des bardeaux d'asphalte, des matelas et meubles rembourrés ainsi que la catégorie « multimatières », pour lesquelles une tarification est exigée (Tableau 17). Les installations recevant les diverses catégories de matières acceptées à l'écocentre régional sont présentées au tableau 18.

En 2009, afin d'offrir aux citoyens de la région de Valcourt un endroit plus près où ils peuvent se départir de certaines de leurs matières, la MRC a aménagé un écocentre occasionnel dans le Canton de Valcourt. Offert à onze (11) reprises durant l'année 2019, le service d'écocentre reçoit les matériaux de construction tels que les bardeaux d'asphalte, le bois, la brique, le métal et les multimatières ainsi que les matelas, meubles rembourrés et les résidus verts, selon les mêmes conditions que l'écocentre régional.

Depuis quelques années, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton offre également à ses citoyens un « écocentre d'un jour ». Il s'agit d'un lieu de dépôt situé à proximité de l'hôtel de ville où les citoyens peuvent apporter certaines matières, l'instant d'une journée. La plupart des matières récupérées sont ensuite acheminées gratuitement à l'écocentre régional, où elles sont ensuite valorisées selon les filières déjà en opération à cet endroit. Seules les multimatières prennent directement le chemin de l'enfouissement.

Finalement, en vertu de l'entente qui permet aux citoyens de l'arrondissement de Brompton d'utiliser l'écocentre régional du Val-Saint-François, les citoyens de la municipalité de Stoke peuvent se rendre aux deux écocentres de la Ville de Sherbrooke (Michel-Ledoux et Rose-Cohen). En présentant une pièce d'identité, ceux-ci peuvent bénéficier des services offerts à ces endroits (Tableau 17).

Étant donné la configuration de l'écocentre régional et de l'écocentre occasionnel de Valcourt, dans laquelle les matériaux de construction apportés sont déposés directement sur le sol, dans des enclos formés de bloc de béton, la capacité de traitement de ces installations est difficile à évaluer. Toutefois, cette configuration permet d'envisager qu'une augmentation de la quantité de matériaux de construction qu'elles reçoivent est possible. En ce qui concerne les résidus domestiques dangereux récupérés à l'écocentre régional, les installations présentes pourraient traiter plus de matières, mais la hausse devrait être évaluée pour ne pas outrepasser la capacité de traitement. Étant donné que plusieurs matériaux sont traités sur le site même des écocentres, ceci fait en sorte que la quantité de matières traitée annuellement par ces installations n'est pas disponible. Les informations concernant la quantité de matières traitée, la capacité de traitement ainsi que le taux de rejet pour les écocentres de Saint-Denis-de-Brompton et ceux de Sherbrooke ne sont pas disponibles.

Tableau 17 : Liste des écocentres offerts dans la MRC du Val-Saint-François en 2019

		Écocentre régional	Écocentre occasionnel	Écocentre d'un jour	Écocentres Michel-Ledoux / Rose Cohen
Localisation		Canton de Melbourne	Canton de Valcourt	Saint-Denis-de-Brompton	Sherbrooke
Horaire		Mercredi au vendredi (9 h à 17 h) Samedi (9 h à 15 h) Ouvert de la fin avril à la fin novembre	11 occasions en 2019 (20 avril, 11-25 mai, 8-22 juin, 6-27 juillet, 17 août, 7-28 sept., 19 octobre)	1 occasion en 2019 (21 septembre)	Horaire régulier : Lundi au samedi 7 h 30 à 16 h 45 Horaire d'hiver : Mardi au samedi 8 h 30 à 16 h
Utilisateurs admis		Citoyens et ICI de la MRC Citoyens de l'arrondissement Brompton de la ville de Sherbrooke	Citoyens de la MRC	Citoyens de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton	Citoyens et ICI de Sherbrooke Citoyens de Stoke
Matières acceptées	Bardeaux d'asphalte	\$\$\$	\$\$\$	-	OUI
	Bois et branches	OUI	OUI	OUI	OUI
	Briques et béton	OUI	OUI	OUI	OUI
	Électroménagers	OUI	OUI		OUI
	Matelas	\$\$\$	\$\$\$	-	OUI
	Matériel électronique	OUI	-	OUI	OUI
	Matières recyclables	OUI	-	-	OUI
	Métaux	OUI	OUI	OUI	OUI
	Meubles rembourrés	\$\$\$	\$\$\$	-	-
	Multimatières (1)	\$\$\$	\$\$\$	OUI	OUI
	Objets réutilisables	OUI	-	-	OUI
	Plastique acéricole	OUI	OUI	-	-
	Plastique agricole	OUI	OUI	-	-
	Polystyrène expansé	OUI	-	-	OUI
	Pneus de vélo et d'auto	OUI	-	-	OUI
	RDD	OUI	-	-	OUI
	Résidus verts	OUI	OUI	-	OUI
	Sièges d'auto pour enfant	OUI	-	-	-
	Vêtements et textiles	OUI	-	-	OUI

Note 1 – La catégorie « multimatières » inclut les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) non valorisable tel que le gypse, la laine isolante, le recouvrement de vinyle, les portes et fenêtres, etc.

Tableau 18 : Installations recevant les matières récupérées à l'Écocentre régional en 2019

Matières	Installation de traitement
Bardeaux d'asphalte / Plastique agricole et acéricole	Sanitaire Lac-Mégantic
Bois	Domtar
Branches	Redistribués aux citoyens (sous forme de paillis)
Briques et béton	Écocentre régional du Val-Saint-François (utilisation <i>in situ</i>)
Matériel électronique	ARPE QUÉBEC
Matières recyclables	Régie de récupération de l'Estrie / 2 M Ressources / Kruger
Métaux / Électroménagers	Ferrailleur Jacques Groulx
Matelas / Meubles rembourrés / Multimatières	Sani-Estrie inc.
Objets réutilisables	Redistribués aux citoyens
Polystyrène expansé	SOPREMA
RDD	Véolia Services à l'Environnement
Résidus verts	Écocentre régional du Val-Saint-François (traitement <i>in situ</i>)
Vêtements et textiles	Récupex

3.2.3 Entreprises de récupération des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

On compte un centre de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition sur le territoire de la MRC. L'entreprise *Gestion Michel Couture*, située dans la municipalité de Stoke, reçoit les résidus de CRD provenant des particuliers et des ICI et les trie afin de récupérer le carton, les métaux, le bois, le ciment, le plastique et autres matériaux pouvant être valorisés. Les quantités de matériaux de construction qui ont été traitées sur le site en 2019 ne sont pas disponibles.

L'entreprise *Léon Bombardier*, située à Valcourt, effectue le concassage d'asphalte et de béton et réutilise ces matériaux dans des travaux routiers ou de terrassement. Cette entreprise reçoit entre autres les agrégats récupérés à l'écocentre occasionnel de Valcourt, de même que ceux provenant de plusieurs ICI de la région. Les informations sur les quantités récupérées ne sont pas connues.

On retrouve également une entreprise spécialisée dans l'achat et la vente de métal. Située dans la municipalité de Maricourt, *Ferrailleur Jacques Groulx* récupère entre autres le métal provenant de l'Écocentre du Val-Saint-François.

D'autres installations, situées à l'extérieur de la MRC, sont impliquées dans la gestion des matières résiduelles du territoire. Le tableau 19 présente ces installations et résume les principales activités et les matières acceptées. Les données sur les quantités de matières résiduelles qu'elles mettent en valeur ainsi que la capacité de traitement sont inconnues.

Tableau 19 : Liste des entreprises de récupération des résidus de CRD

Entreprise	Localisation	Principales activités	Matières acceptées
Ferrailleur Jacques Groulx	Maricourt	Achat/vente de métal	Métaux
Gestion Michel Couture	Stoke	Centre de tri	Résidus de CRD
Léon Bombardier inc.	Valcourt canton	Concassage d'agréats	Asphalte, béton et autres agrégats
Sani-Eco	Granby	Centre de tri	Résidus de CRD
Sanitaire Lac-Mégantic	Lac-Mégantic	Centre de tri	Résidus de CRD
Valoris	Bury	Centre de tri	Résidus de CRD

3.2.4 Installations de compostage

On ne retrouve aucune infrastructure de compostage de type industriel sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François. Les matières organiques récupérées lors des collectes municipales porte-à-porte sont acheminées à la plate-forme de compostage de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook* (RIGDSC), située à Coaticook (Tableau 20). Il s'agit d'une plate-forme utilisant un procédé de compostage en pile statique avec retournement des matières organiques par retourneur d'andain, suivi d'une mise en maturation et d'un tamisage. Grâce à un projet d'agrandissement, la capacité maximale de traitement est maintenant de 10 200 tonnes par an de compost de produit fini. Dans la cadre de ce projet d'agrandissement, une usine de traitement des boues a également été construite, laquelle permet de traiter 10 000 tonnes de boues annuellement.

On retrouve également trois (3) autres infrastructures de compostage à moins de 100 km de la MRC du Val-Saint-François. Il s'agit de la plate-forme de compostage de *Biogénie* située à Bury dans la MRC du Haut-Saint-François, celle de *Gesterra* à Saint-Rosaire dans la MRC d'Arthabaska ainsi que celle de *Fafard et frères inc.* située à Saint-Bonaventure dans la MRC de Drummond (Tableau 20).

Tableau 20 : Liste des infrastructures de compostage à moins de 100 km de la MRC

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'infrastructure	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement max. (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet en 2019
Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	8 000	10 200	2 200	< 1 %
Bury (hors MRC)	Englobe	~ 50 000	150 000 m ³	n/d	3 à 5 %
Saint-Bonaventure (hors MRC)	Fafard et frères inc.	6 500	15 000	8 500	5 %
Saint-Rosaire (hors MRC)	Gesterra / Gaudreault Environnement	n/d	n/d	n/d	n/d

Source : RIGDSC (Réf. 14)

Grâce à ces installations de compostage, la capacité de traitement à proximité de la MRC est suffisante pour répondre aux besoins de valorisation des matières organiques provenant des collectes municipales, qui desservent le secteur résidentiel ainsi que celui des ICI assimilables.

3.2.5 Installations de traitement des boues de fosses septiques, municipales et industrielles

Quelques entreprises possèdent des installations qui permettent de traiter les boues de fosses septiques, les boues municipales et les boues industrielles (Tableau 21). Toutes situées à l'extérieur de la MRC, ces installations comptent parmi leurs clients plusieurs municipalités de la MRC qui possèdent un programme de vidange de fosses septiques ou opèrent une station d'épuration.

Tableau 21 : Liste des installations de traitement des boues

Entreprise / Localisation	Mode de valorisation	Traitement actuel (m ³)	Capacité de traitement max. (m ³)	Types de boues acceptés
RIGDSC / Coaticook	Compostage	n/d	10 000	Boues de fosses septiques
Groupe Deslandes Fortin / Roxton Pond	Valorisation agricole	65 900	65 900	Boues de fosses septiques
Usine d'épuration d'East Angus / East Angus	n/d	n/d	n/d	Boues de fosses septiques Boues municipales
Usine d'épuration d'Asbestos / Asbestos	n/d	n/d	n/d	Boues de fosses septiques Boues municipales

Source : RIGDSC ([Réf. 14](#)), Groupe Deslandes Fortin ([Réf. 15](#))

3.2.6 Centres de transbordement

Deux (2) centres de transbordement, situés à Sherbrooke, reçoivent des matières provenant des municipalités de la MRC du Val-Saint-François (Tableau 22).

Tableau 22 : Liste des centres de transbordement

Entreprise	Localisation	Matières acceptées	Lieu de traitement
Sani-Estrie	Sherbrooke	Déchets Matières compostables	Saint-Nicéphore Coaticook Bury
Valoris	Sherbrooke	Déchets Matières compostables Résidus de CRD	Bury

3.2.7 Installations d'élimination

On ne compte aucune infrastructure d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François. En 2011, la *Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François (SGMR du Val-Saint-François)* a fermé le lieu d'enfouissement technique situé dans le Canton de Melbourne où étaient auparavant acheminées les matières résiduelles des municipalités de la MRC. Les municipalités ont désormais repris leurs compétences sur l'élimination de leurs matières résiduelles et chacune est responsable de déterminer le lieu d'élimination où les matières produites sur son territoire seront envoyées.

On retrouve six (6) lieux d'enfouissement technique en opération à proximité de la MRC du Val-Saint-François (Tableau 23). En 2019, quatre (4) de ces lieux ont reçu des matières résiduelles provenant d'une ou plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François. La capacité maximale annuelle de ces lieux varie de 15 500 à 500 000 tonnes. Les données sur les quantités réellement enfouies annuellement ne sont pas disponibles.

Tableau 23 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC du Val-Saint-François

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'infrastructure	Volume maximal autorisé (m³)	Capacité maximale annuelle (t/an)	Durée de vie prévue	Date de fermeture	Municipalités de la MRC envoyant ses ordures
Bury (hors MRC)	Valoris	755 000	70 700	30 ans	n/d	Racine Saint-Claude St-Denis-de-Brompton Valcourt Canton
Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	398 000	15 500	15ans	2036	-
Cowansville (hors MRC)	RIEDSBM	3 787 000	75 000	n/d	n/d	-
Saint-Nicéphore (hors MRC)	Waste Management	13 150 000	500 000 t	n/d	n/d	Cleveland Kingsbury Lawrenceville Maricourt Melbourne Canton Richmond Ste-Anne-de-la-Rochelle St-François-Xavier-de-Brompton Stoke Val-Joli Windsor
Saint-Rosaire (hors MRC)	Société de dév. durable d'Arthabaska	5 945 075	150 000	40 ans	2055	Ulverton
Ste-Cécile de Milton (hors MRC)	Roland Thibault inc.	6 840 000	150 000	n/d	n/d	Bonsecours Valcourt

Source : MDDELCC ([Réf. 13](#)) , MRC du Val-Saint-François ([Réf. 11](#))

3.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les citoyens de la MRC du Val-Saint-François se voient offrir différents services liés à la gestion de leurs matières résiduelles par le biais de leur municipalité ou encore de la MRC. Une description détaillée de chacun des programmes est présentée dans les sections suivantes.

3.3.1 Programme de gestion des déchets

En 2019 dans la MRC du Val-Saint-François, toutes les municipalités offraient un service résidentiel de collecte porte-à-porte des déchets à leurs citoyens (tableau 24). Certaines municipalités proposaient également le service de collecte des déchets aux commerces et institutions localisés sur leur territoire. Sinon, ceux-ci doivent faire affaire directement avec une entreprise privée. Au total, ce sont 14 141 unités d'occupation qui sont desservies par une collecte de déchets.

La fréquence des collectes varie d'une municipalité à l'autre. On note toutefois que depuis l'entrée en vigueur du dernier PGMR, plusieurs municipalités ont réduit le nombre de collectes, favorisant ainsi le détournement des matières vers la récupération ou de compostage. À quelques exceptions près, le bac roulant de 240 ou 360 litres est exigé pour les résidences unifamiliales. Quelques municipalités n'autorisent qu'un seul bac de déchets par résidence, à moins qu'une demande justifiée leur soit acheminée. Dans de tels cas, une deuxième taxe de déchets est chargée au contribuable.

Le type de contenant influence le mode de collecte des déchets. Dans les endroits où le bac roulant est exigé, la collecte se fait de façon mécanisée. À l'inverse, dans les municipalités où tous les types de contenants sont permis, l'entrepreneur ramasse les déchets de façon manuelle. On remarque toutefois que de plus en plus d'entreprises de collecte n'offrent que la collecte mécanisée.

La collecte résidentielle des déchets est effectuée par des transporteurs privés ou des régies intermunicipales, sous contrat avec les municipalités. Celles-ci sont également responsables de prendre entente avec un lieu d'enfouissement technique pour l'élimination de leurs déchets. Ainsi, l'ensemble des déchets provenant des collectes municipales effectuées dans la MRC est acheminé dans quatre (4) lieux d'enfouissement technique, tous situés à l'extérieur du territoire (Tableau 23).

En 2019, l'ensemble des municipalités de la MRC ont déboursé au total plus de 1,5 million de dollars pour la collecte, le transport et l'élimination de leurs déchets. De ce montant, la collecte et le transport représentent une part importante pour plusieurs municipalités, influencée à la hausse par la faible densité de la population sur leur territoire. Les coûts d'élimination incluent les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, qui s'élèvent à 23,51 \$ / tonne en 2019.

Tableau 24 : Description des programmes municipaux de gestion des déchets en 2019

Municipalité	Détails des collectes			Contrat de collecte en vigueur en 2019			Contenant permis	Lieu de traitement
	Fréquence	Journée	Nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Bonsecours	2 sem.	Vendredi	26	Services Matrec	3 ans	2020-12-31	Bac roulant	Ste-Cécile de Milton
Cleveland	Mois et 2 sem.	Jeudi	20	Daniel Traversy	3 ans	2021-12-31	Tous	St-Nicéphore via Sherbrooke
Kingsbury	2 sem.	Jeudi	26	Service Matrec	5 ans	2022-12-31	Bac roulant et sacs	St-Nicéphore
Lawrenceville	3 sem.	Vendredi	18	Sani-Estrie	1 an	2019-12-31	Bac roulant	St-Nicéphore via Sherbrooke
Maricourt	2 sem.	Jeudi	26	Régie des Hameaux	1 an	2020-10-31	Bac roulant	St-Nicéphore
Melbourne	2 sem.	Jeudi	26	Service Matrec	5 ans	2022-12-31	Bac roulant et sacs	St-Nicéphore
Racine	2 sem.	Mardi	26	Régie des Hameaux	1 an	2019-12-31	Bac roulant	Bury via Sherbrooke
Richmond	2 sem.	Mardi	26	RGMR Bas-St-François	3 ans	2015-12-31	Bac roulant Conteneurs	St-Nicéphore
Saint-Claude	3 sem.	Lundi	18	Régie des Hameaux	1 an	2019-12-31	Bac roulant	Bury
St-Denis-de-Brompton	2 sem.	Mercredi	26	Sani-Estrie	3 ans	2020-12-31	Bac roulant	Bury via Sherbrooke
St-François-Xavier-de-Brompton	3 sem.	Vendredi	17	Sani-Estrie	3 ans	2019-12-31	Bac roulant Conteneur	St-Nicéphore via Sherbrooke
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Mensuelle	Jeudi	12	Sani-Estrie	3 ans	2021-12-31	Bac roulant	St-Nicéphore via Sherbrooke
Stoke	Mensuelle.	Jeudi	12	GFL Environnement	2 ans	2020-12-31	Bac roulant Conteneur	St-Nicéphore
Ulverton	2 et 3 semaines	Vendredi	21	RGMR Bas-St-François	2 ans	2020-12-31	Bac roulant	St-Rosaire
Val-Joli	3 sem.	Vendredi	17	Sani-Estrie	21 mois	2019-12-31	Bac roulant	St-Nicéphore via Sherbrooke
Valcourt Canton	Mois et 2 sem.	Mardi	17	Régie des Hameaux	1 an	2019-12-31	Bac roulant	Bury
Valcourt ville	2 sem.	Vendredi	26	Service Matrec	5 ans	2020-12-31	Bac roulant	Ste-Cécile de Milton
Windsor	3 sem.	Mercredi Jeudi	18	Daniel Traversy	5 ans	2021-03-31	Bac roulant Conteneur	St-Nicéphore

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

Tableau 24 : Description des programmes municipaux de gestion des déchets en 2019 (suite)

Quantité enfouie (t)	Nb d'unités d'occupation desservies					Coût avant taxes (\$)					Municipalité
	Permanent		Sais.	ICI	Total	Collecte et transport	Traitement et élimination	Autre	Total	Coût / u.o. résid.	
	Unif.	M.-L									
120	340	5	-	13	358	27 364	12 406	-	38 716 \$	104,16 \$ 318,29 \$	Bonsecours
311	691	-	16	-	707	38 017	36 913	111	74 930	107,2	Cleveland
28	72	-	-	-	72	3 996 \$	6 773 \$	-	10 769 \$	126,50	Kingsbury
124	204	86	-	4	294	15 587	11 860	900	28 347	96,42	Lawrenceville
110	162	-	-	2	164	21 478	12 324	-	33 802	206,00	Maricourt
256	510	-	-	-	510	28 305	47 976	-	76 281	126,50	Melbourne
337	739	-	-	22	761	68 490	33 284	-	101 774	156,92	Racine
840	747	937	-	88	1 772	81 519	77 233	-	158 752	89,59	Richmond
290	618	-	-	12	630	36 246	37 000	-	73 246	n/d	Saint-Claude
884	2 000	57	-	-	2 057	106 045	87 475	-	193 520	n/d	St-Denis-de-Brompton
589	885	76	-	28	989	50 491	41 707	10 331	102 529	n/d	St-François-Xavier-de-Brompton
123	263	-	-	2	265	10 763	12 690	-	23 454	97,69	Ste-Anne-de-la-Rochelle
572	1 253	-	-	-	1 253	117 335	86 154	-	203 489	167,21	Stoke
112	225	-	4	3	232	11 292	10 162	-	21 454	92,88	Ulverton
307	663	17	-	45	725	28 037	28 572	-	56 509	n/d	Val-Joli
199	504	-	-	-	504	34 489	22 622	-	57 111	114,22	Valcourt Canton
407	522	618	-	-	1 140	63 192	37 531	-	100 723	86,98	Valcourt ville
1 122	1 254	308	-	146	1 708	93 372	127 006	847	221 226	129,52	Windsor
6 732	11 652	2 104	20	365	14 141	836 018	729 688	12 189	1 576 632 \$	-	MRC Val-Saint-François

 Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#)), MELCC ([Réf. 17](#))

3.3.2 Programme de collecte sélective des matières recyclables

Tel qu'il est mentionné précédemment, la MRC s'est vu déléguer les compétences sur la collecte sélective des matières recyclables par ses dix-huit (18) municipalités membres. Le service offert à l'ensemble des citoyens de la MRC est donc le même, peu importe la municipalité (Tableau 25). Depuis 2007, les ICI ont été intégrés au service municipal de collecte sélective, à moins que ceux-ci démontrent, preuve à l'appui, qu'ils ont déjà une entente avec une entreprise de récupération privée. Ce sont ainsi 13 769 logements qui sont desservis par le service municipal.

Tableau 25 : Description des collectes de matières recyclables de la MRC en 2019

MRC du Val-Saint-François			
Fréquence des collectes		Toutes les deux semaines	
Nombre de collecte par année		26	
Mode de collecte		Automatisée	
Contrat de collecte en vigueur en 2019	Entrepreneur	Sani-Estrie	
	Durée	5 ans	
	Échéance	31 décembre 2021	
Type de cueillette		Porte-à-porte	
Contenant accepté		Bac de 360 litres / Conteneur de 4 verges cubes	
Lieu de traitement		Centre de tri de la Régie de récupération de l'Estrie	
Quantité récupérée		2 684 tonnes	
Unité d'occupation desservie	Moins de 5 logements		13 100
	5 logements		32
	Plus de 5 logements		149
	ICI assimilables		483
	Conteneur		5
	TOTAL		13 769
Coût incluant les taxes applicables	Collecte et transport		497 559 \$
	Tri et traitement		104 643 \$
	TOTAL		602 202 \$
	Compensations		477 180 \$
	Coût par unité d'occupation	- de 5 log.	Villes : 28,48 \$ Municipalités : 32,62 \$
		5 log.	Villes : 120,38 \$ Municipalités : 127,81 \$
		+ de 5 log.	Villes : 138,90 \$ Municipalités : 159,48 \$
		I.C.I.	Villes : 117,29 \$ Municipalités : 124,73 \$
		Conteneur	Villes : 545,39 \$ Municipalités : 545,39 \$

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

La collecte des matières recyclables s'effectue aux deux (2) semaines par la compagnie *Sani-Estrie*. Pour le service par bacs roulants, les matières sont déposées pêle-mêle dans des bacs bleus de 360 litres et sont acheminées au centre de tri de la *Régie de récupération de l'Estrie*. Le nombre de bacs autorisé dans les édifices de cinq (5) logements et plus n'est pas défini et varie selon les ententes entre les propriétaires et les municipalités. Quant aux ICI, ils ont droit à un maximum de quatre (4) bacs par collecte à l'exception des écoles, où le nombre de bacs n'est pas limité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la MRC offre également la collecte des matières recyclables par conteneurs de quatre (4) verges cubes pour les ICI et les multilogements générant un volume important de matières.

En 2019, la MRC du Val-Saint-François a déboursé 497 559 \$ pour la collecte et le transport et 104 643 \$ pour le tri et le traitement des matières recyclables produites sur son territoire, pour un total de 602 202 \$. La MRC ayant compétence pour la collecte et le transport des matières recyclables, la majeure partie des frais qui y sont reliés a toutefois été remboursée par le *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assumer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. En effet en 2019, la MRC a reçu 477 180 \$ en compensations, montant qui a été ensuite déduit de la facture transmise aux municipalités.

3.3.3 Programme de collecte des matières organiques

Lors de la dernière révision du PGMR, la mesure 23 prévoyait « *offrir, dans toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI assimilables au service municipal* ». En complément, la mesure 24 prévoyait « *pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte porte-à-porte des matières organiques, implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire sur le territoire et suivi des résultats* » ([Réf. 18](#)). Rappelons qu'en 2014, seule la Ville de Windsor disposait d'un tel service.

Tel qu'il est mentionné précédemment, la MRC s'est vu déléguer, en 2016, les compétences sur la gestion des matières organiques par douze (12) de ses municipalités. Celles de Val-Joli et de Stoke se sont ajoutées par la suite, pour un total de quatorze (14) en 2019. Dans ces municipalités, le service est offert à l'ensemble des unités de moins de cinq (5) logements, à l'exception de Stoke, qui dessert uniquement celles se trouvant dans son périmètre urbain. Quant aux unités de plus de cinq (5) logements et aux ICI, le service varie d'une municipalité à l'autre, selon le choix de celle-ci de les inclure ou non dans le service municipal.

Le service offert aux citoyens des territoires inclus dans l'entente est le même, peu importe la municipalité (Tableau 26). Les matières sont entreposées dans des bacs roulants bruns aérés de 240 litres, lesquels sont vidés par la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* toutes les semaines du début avril jusqu'à la mi-novembre, et de façon mensuelle durant les mois de décembre à mars, pour un total de trente-huit (38) collectes par année. Les matières récupérées sont transportées jusqu'à la plate-forme de compostage de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)*, qui en assure le traitement. En 2019, trois (3) ans après l'implantation de la collecte dans les quatorze (14) municipalités membres, ce sont 2 476 tonnes de matières organiques qui ont été récupérées et recyclées. En vertu de l'entente avec la RIGDSC, 250 tonnes de compost seront redistribuées aux municipalités membres en 2020, ce qui équivaut à 10 % de la quantité de matières organiques apportée à la plate-forme de compostage.

Tableau 26 : Description des collectes des matières organiques de la MRC en 2019

			MRC du Val-Saint-François (14 municipalités)	
Fréquence des collectes			Hebdomadaire d’avril à novembre / Mensuelle de décembre à mars	
Nombre de collecte par année			38	
Mode de collecte			Automatisée	
Contrat de collecte en vigueur en 2019	Entrepreneur		Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	
	Durée		5 ans	
	Échéance		31 décembre 2021	
Type de cueillette			Porte-à-porte	
Contenant accepté			Bac roulant brun de 240 litres ou 360 litres	
Lieu de traitement			Plate-forme de compostage de la RIGDSC à Coaticook	
Quantité récupérée			2 476 tonnes métriques	
Unité d’occupation desservie	Moins de 5 logements		11 997	
	5 logements		19	
	Plus de 5 logements		72	
	ICI assimilables		26	
	TOTAL		12 114	
Coût incluant les taxes applicables	Collecte et transport		566 543 \$	
	Traitement		111 420 \$	
	TOTAL		677 963 \$	
	Coût par unité d’occupation	- de 5 log.	Villes : 43,42 \$	Municipalités : 47,29 \$
		5 log.	Villes : 86,84 \$	Municipalités : 94,58 \$
		+ de 5 log.	Villes : 173,68 \$	Municipalités : 189,15 \$
		I.C.I.	Villes : 173,68 \$	Municipalités : 189,51 \$

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

À l'échelle de la MRC, d'autres collectes ponctuelles sont également organisées, lesquelles visent les feuilles mortes et les arbres de Noël. Pour ces matières, la MRC assume les frais de collecte, de transport et de valorisation des arbres ou des sacs de feuilles dans un point de dépôt par municipalité. Celles qui désirent effectuer une collecte porte-à-porte doivent en assumer les coûts.

Quelques municipalités offrent également à leurs citoyens des points de dépôt permanents pour leurs résidus verts (Tableau 27). Des activités de sensibilisation visant la pratique de l'herbicyclage et du feuillicyclage sont également effectuées de façon ponctuelle dans la MRC.

Tableau 27 : Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2019

Municipalités	Type de collecte		Points de dépôt municipal
	Feuilles mortes	Arbres de Noël	
Bonsecours	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Cleveland	Point de dépôt	Porte-à-porte	-
Kingsbury	-	Point de dépôt	-
Lawrenceville	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Maricourt	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Melbourne	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Racine	Porte-à-porte	Point de dépôt	Oui
Richmond	Point de dépôt	Porte-à-porte	-
Saint-Claude	Point de dépôt	Point de dépôt	-
St-Denis-de-Brompton	Porte-à-porte	Point de dépôt	-
St-François-Xavier-de-Brompton	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Porte-à-porte	Point de dépôt	Oui
Stoke	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Ulverton	-	-	Oui
Val-Joli	Point de dépôt	Point de dépôt	-
Valcourt Canton	-	Point de dépôt	-
Valcourt ville	Point de dépôt	Porte-à-porte	Oui
Windsor	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Oui

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

3.3.4 Programme de gestion des boues de fosses septiques

Dans la MRC du Val-Saint-François, huit (8) municipalités possèdent un programme de vidange des fosses septiques (Tableau 28). La vidange se fait de façon systématique à tous les deux (2) ans pour les résidences principales et aux quatre (4) ans pour les des résidences secondaires. De plus, la municipalité de Stoke exige à ses citoyens une preuve de vidange de leur fosse septique selon la même fréquence.

Tableau 28 : Description des programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques

Municipalité	Responsable	Entreprise de collecte mandatée par la municipalité	Nombre de fosses vidangées	Mode de disposition	Lieu de traitement	Coût associé à la vidange / mesure des fosses avant taxes (\$/an)	Coût par unité d'occupation résidentielle en 2019
Bonsecours	Municipalité	Enviro5	2018 : 104 2019 : 125	Valorisation	n/d	19 508 \$	148,63 \$
Cleveland	Aucun programme						
Kingsbury	Aucun programme						
Lawrenceville	Aucun programme						
Maricourt	Municipalité	Normand Brassard	2019 : 91	n/d	n/d	n/d	95,00 \$
Melbourne	Programme implanté en 2020						
Racine	Municipalité	Enviro5	2018 : n/d 2019 : n/d	Choix de l'entreprise	Choix de l'entreprise	n/d	
Richmond	Aucun programme						
Saint-Claude	Municipalité	Beauregard Environnement	2018 : 265 2019 : 265	Choix de l'entreprise	St-Cyrille	n/d	Varie selon la fosse
St-Denis-de-Brompton	Municipalité	Beauregard Environnement	2019 : 470	n/d	East Angus	123 511 \$	147,00 \$
St-François-Xavier-de-Brompton	Municipalité	Normand Brassard	2018 : 374 2019 : 382	Choix de l'entreprise	n/d	33 354 \$	n/d
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Municipalité	Enviro5	2018 : 89 2019 : 92	Valorisation	Cowansville	13 909 \$	65,00 \$
Stoke	Le propriétaire doit fournir une preuve de vidange à la municipalité						
Ulverton	Aucun programme						
Val-Joli	Aucun programme						
Valcourt Canton	Municipalité	Enviro5	2018 : 167 2019 : 156	Valorisation	n/d	21 297 \$	150,00 \$
Valcourt ville	Aucun règlement						
Windsor	Aucun règlement						

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

3.3.5 Programme de gestion des boues municipales

On compte douze (12) stations d'épuration des eaux usées municipales sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François (Tableau 29). Le type de station varie selon les municipalités, de même que la fréquence de vidange. Certaines stations nécessitent une vidange annuelle alors que d'autres n'ont jamais été vidangées depuis leur entrée en fonction. Dans ce dernier cas, l'information concernant la vidange ne peut être fournie et la mention « non applicable » (n/a) est inscrite.

Tableau 29 : Description des programmes municipaux de gestion des boues de station d'épuration

Municipalité	Type de station	Année d'entrée en fonction	Année de la dernière vidange	Fréquence de vidange	Entreprise de collecte	Disposition / Lieu de traitement	Qté de boues vidangées	Coût total avant taxes (\$/an)
Bonsecours	Filtre intermittent à recirculation	1996	2019	1 à 2 ans	Enviro5	Valorisation/n/d	126 t	9 476 \$
Cleveland	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Kingsury	Étang aéré	2017	Jamais	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Lawrenceville	Étang aéré	1985	Jamais	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Maricourt	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Melbourne	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Racine	Étang aéré (parois verticales)	2000	Jamais	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Richmond	Étang aéré	n/d	2014	n/d	n/d	Valorisation	154 t	n/d
Saint-Claude	Réacteurs biologiques	1997	2021	Au besoin	Beauregard environnement	n/d	34 t	n/d
St-Denis-de-Brompton	A : Étang aéré B : Étang aéré (parois verticales)	A : 1990 B : 2000	A : 31 ans B : 7 ans	A : 2021 B : 2018	Terrapure	Valorisation agricole	A : 103 tms B : 20 tms	A : 3 290 \$ B : 55 000 \$
St-François-Xavier-de-Brompton	Étang aéré	1979	2009	Au besoin	Terratube	Déshydratation	205 t	49 800 \$
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Étang aéré	1999	Jamais	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Stoke	Roseaux	1992	2012	2 ans	Brassard Normand	Valorisation/East Angus	n/d	3 600 \$
Ulverton	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Val-Joli	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Valcourt Canton	Aucun équipement de traitement des eaux usées							
Valcourt ville	Étang aéré (parois verticales)	1984	2020	Annuelle	VIRIDIS	Valorisation/Valcourt/Ontario	1 200 t	97 367 \$
Windsor	Étang aéré	1990	2021	2 ans	Terrapure	Valorisation agricole	229 t	70 129 \$

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

3.3.6 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux

Depuis 1997, la MRC organise chaque année trois collectes de résidus domestiques dangereux (RDD). Ces collectes ont lieu au printemps dans les trois secteurs de la MRC, soit Richmond, Valcourt et Windsor. Durant ces trois samedis, les citoyens sont invités à apporter gratuitement leurs RDD, lesquels sont ensuite acheminés à des entreprises spécialisées dans la récupération et le recyclage de ce type de produits.

Depuis 2004, les citoyens de la MRC peuvent également apporter leurs RDD à l'écocentre régional, situé dans le Canton de Melbourne (voir section 3.2.2). Des équipements spécialement conçus pour recevoir tous les types de RDD sont présents. Les ICI peuvent également y apporter gratuitement les matières dangereuses ciblées par les règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) (liquides antigels, huiles usées, lampes fluorescentes et fluocompactes, peintures, piles, etc.).

En 2006, à la suite d'un projet de la MRC qui visait à promouvoir la récupération des piles, des contenants spécialement conçus pour récupérer ce type de matières ont été distribués dans tous les bureaux des hôtels de ville des municipalités. Les piles ainsi récupérées sont ensuite acheminées vers l'écocentre régional ou apportées lors des collectes annuelles de matières dangereuses, où elles sont valorisées. Plusieurs municipalités ont élargi leur offre et proposent à leurs citoyens des points de dépôt pour d'autres types de produits dangereux (Tableau 30).

Tableau 30 : Liste des points de dépôt des RDD offerts sur le territoire de la MRC en 2019

Municipalité	Cartouches d'encre	Huiles usées	Lampes fluorescentes	Peintures	Piles	Autres RDD
Bonsecours	-	-	-	-	oui	-
Cleveland			oui		oui	
Kingsbury					oui	
Lawrenceville	oui	oui	oui	oui	oui	
Maricourt	-	-	-	-	oui	-
Melbourne Canton	-	-	-	-	oui	-
Racine					oui	
Richmond					oui	
Saint-Claude	oui	oui	-	oui	oui	-
Saint-Denis-de-Brompton	-	-	-	-	oui	-
St-François-Xavier-de-Brompton	oui		oui		oui	
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	oui	oui	oui	oui	oui	-
Stoke	-	-	-	-	oui	-
Ulverton	-	-	-	-	oui	-
Val-Joli	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Valcourt Canton	-	-	oui	-	oui	-
Valcourt ville	-	-	-	-	oui	-
Windsor					oui	

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

3.3.7 Programme de gestion des résidus encombrants et résidus de CRD

Plusieurs municipalités de la MRC ramassent les résidus encombrants et de construction, rénovation et démolition (CRD) lors de la collecte régulière des déchets selon une fréquence variable (Tableau 31).

Tableau 31 : Description des programmes de gestion des résidus encombrants et de CRD en 2019

Municipalité	Type de collecte	Nb/an	Type de matière	Disposition	Quantité (tonne)	Coût avant taxes
Bonsecours	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Cleveland	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	3	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Kingsbury	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Lawrenceville	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Maricourt	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Melbourne	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Racine	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Richmond	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Saint-Claude	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
St-Denis-de-Brompton	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
St-François-Xavier-de-Brompton	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	3	Encombrants Résidus CRD	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants Résidus CRD	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Stoke	Porte-à-porte lors d'une collecte d'ordure	1	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Ulverton	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants Résidus CRD	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Val-Joli	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	1	Encombrants Résidus CRD	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Valcourt Canton	Porte-à-porte lors de deux dates identifiées	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Valcourt ville	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	2	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)
Windsor	Porte-à-porte lors de certaines collectes d'ordure	4	Encombrants	Élimination	Inclus (déchets)	Inclus (déchets)

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

En plus de ce service, tous les citoyens de la MRC ont la possibilité d'apporter leurs résidus encombrants et de CRD à l'écocentre régional de même qu'à l'écocentre occasionnel de Valcourt. La municipalité de Saint-Denis-de-Brompton organise également, chaque année, un écocentre d'un jour durant lequel les citoyens peuvent apporter certains de leurs encombrants (voir section 3.2.2).

3.3.8 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation

La MRC du Val-Saint-François met en place plusieurs mesures pour informer, sensibiliser et éduquer les citoyens de son territoire sur une saine gestion des matières résiduelles.

La promotion des programmes ou événements organisés par la MRC est diffusée sur les médias sociaux. Une section du site Internet de la MRC est également dédiée à la diffusion d'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les calendriers de la collecte sélective des matières recyclables, des collectes de matières organiques ainsi que des collectes de plastiques agricoles sont aussi disponibles dans cette section.

Lancé en 2006, le projet d'*Escouade verte* a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur de meilleures pratiques en environnement. Durant les dernières années, les thèmes abordés traitaient des sujets tels que la collecte sélective, l'écocentre, le compostage domestique, l'herbicyclage, les résidus domestiques dangereux, etc. La MRC offre un programme clé en main qui comprend une équipe de deux (2) écopatrouilleurs, la coordination du projet et le matériel pédagogique. Des frais hebdomadaires sont fixés et les municipalités qui désirent participer doivent déterminer le nombre de semaines dont elles veulent profiter du service. Divers projets peuvent être mis en place, selon le choix des municipalités.

Depuis 2017, la MRC effectue une tournée annuelle des écoles de son territoire pour les sensibiliser sur une saine gestion des matières résiduelles. La MRC confie ce mandat à la firme Québec'ÈRE, qui se spécialise dans l'éducation relative à l'environnement. Dans le cadre de cette activité, toutes les classes des écoles primaires sont rencontrées pour leur présenter un atelier sur un thème particulier lié aux matières résiduelles. De plus, afin de s'assurer que l'information se rende dans toutes les familles de la MRC, un questionnaire est remis à chaque élève pour qu'il le remplisse à la maison. Au niveau des écoles secondaires, les présentations sont faites dans les auditoriums pour l'ensemble des étudiants. Ainsi, au cours des dernières années, la gestion des matières organiques (2017), la collecte sélective des matières recyclables (2018) et la réduction à la source (2019) ont été abordées.

Au niveau local, toutes les municipalités ont un site Internet qui comprend une section destinée où l'on retrouve de l'information sur la gestion des matières résiduelles. Elles publient également un bulletin municipal ou ont accès à un journal distribué sur leur territoire (Tableau 32). La fréquence de publication de ces outils varie d'une fois par mois à quelques fois par année. Certaines sont également actives sur les médias sociaux.

Tableau 32 : Description des programmes municipaux d'information, sensibilisation et éducation

Municipalité	Moyen de communication				
	Bulletin municipal	Site Internet	Calendrier	Médias sociaux	Autre
Bonsecours	oui	oui	oui	oui	Alerte de masse
Cleveland	oui	oui	oui	-	-
Kingsbury	-	oui	oui	-	-
Lawrenceville	oui	oui	oui	-	-
Maricourt	oui	oui	oui	-	Télématik
Melbourne	oui	oui	oui	-	-
Racine	oui	oui	oui	Facebook	oui
Richmond	oui	oui	oui	-	-
Saint-Claude	oui	oui	oui	oui	-
Saint-Denis-de-Brompton	-	oui	oui	oui	Journal Le Saint-Denisien
St-François-Xavier-de-Brompton	oui	oui	oui	-	oui
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	oui	oui	oui	-	-
Stoke	oui	oui	oui	-	-
Ulverton	oui	oui	oui	-	-
Val-Joli	oui	oui	oui	Dépliants	oui
Valcourt Canton	oui	oui	oui	-	-
Valcourt ville	oui	oui	oui	-	-
Windsor	oui	oui	oui	-	oui

Source : MRC du Val-Saint-François ([Réf.11](#))

CHAPITRE 4

Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

Ce chapitre présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par type de matières et par générateur, dans la MRC du Val-Saint-François. Pour chaque secteur abordé, la méthodologie et les données utilisées pour réaliser l'inventaire sont mentionnées.

4.1 Secteur résidentiel

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel. Les sources d'information utilisées pour déterminer les quantités de matières résiduelles produites et valorisées par ce secteur sont détaillées dans les paragraphes suivants et résumées dans le tableau 33.

Tableau 33 : Sources des données utilisées pour réaliser l'inventaire du secteur résidentiel

Catégorie de matières résiduelles	Sources des données	Type de données
Matières recyclables	❖ Régie de récupération de l'Estrie ❖ 2M Ressources ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR ❖ SOPREMA	Mesurées Mesurées Estimées Estimées
Matières compostables	❖ RIGDSC ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR ❖ Bruno Peloquin ❖ Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Mesurées Estimées Estimées Mesurées Mesurées
Boues	❖ Municipalités ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Mesurées Estimées
PRODUITS ASSUJETTIS REP	❖ Laurentide re/sources ❖ ARPE Québec	Mesurées Mesurées
AUTRES RDD	❖ Véolia ❖ C.R.I. Environnement ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Estimées Mesurées Estimées
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Estimées
Résidus ultimes	❖ MELCC ❖ RIGDSC ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Mesurées Mesurées Estimées

4.1.1 Matières recyclables

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre creux et le métal récupérés principalement via la collecte sélective.

La compilation des billets de pesée provenant de la *Régie de récupération de l'Estrie* établit à 2 684 tonnes la quantité de matières recyclables récupérée via la collecte sélective dans la MRC en 2019.

Le tableau 34 présente les résultats de la collecte sélective par municipalité pour l'année 2019. Dans certains cas, le circuit de collecte ramasse les matières recyclables de plus d'une municipalité dans une même journée. La population respective de chaque municipalité est alors utilisée pour répartir les quantités récupérées. Dans ce même tableau, la ventilation des catégories de matières recyclables a été effectuée à partir des données réelles fournies par la *Régie de récupération de l'Estrie*.

Tableau 34 : Quantité de matières recyclables récupérée via la collecte sélective en 2019

Municipalité	Quantité de matières recyclables par catégories (t)						Kg/hab ⁽¹⁾
	Papier/carton (53 %)	Plastique (5 %)	Verre (21 %)	Métal (5 %)	Rejets (16 %)	Total (100 %)	
Bonsecours	31,1	2,9	12,3	2,9	9,3	58,5	72,2
Cleveland	70,6	6,7	28,0	6,7	21,3	133,3	67,2
Kingsbury	6,5	0,6	2,6	0,6	2,0	12,3	71,5
Lawrenceville	30,7	2,9	12,2	2,9	9,3	58,0	75,4
Maricourt	19,9	1,9	7,9	1,9	6,0	37,6	73,0
Melbourne	48,9	4,6	19,4	4,6	14,8	92,3	69,8
Racine	67,3	6,3	26,7	6,3	20,3	126,9	70,1
Richmond	164,0	15,5	65,0	15,5	49,5	309,5	79,7
Saint-Claude	53,8	5,1	21,3	5,1	16,3	101,6	66,6
Saint-Denis-de-Brompton	205,8	19,4	81,6	19,4	62,1	388,3	71,1
St-Francois-Xavier-de-Brompton	100,4	9,5	39,8	9,5	30,3	189,5	67,1
Ste-Anne-de-la-Rochelle	29,5	2,8	11,7	2,8	8,9	55,7	74,3
Stoke	125,8	11,9	49,9	11,9	38,0	237,5	66,0
Ulverton	20,0	1,9	7,9	1,9	6,1	37,8	68,0
Val-Joli	74,8	7,1	29,6	7,1	22,6	141,2	71,1
Valcourt Canton	49,5	4,7	19,6	4,7	14,9	93,4	74,1
Valcourt ville	88,9	8,4	35,2	8,4	26,8	167,7	65,1
Windsor	235,0	22,2	93,1	22,2	70,9	443,4	68,8
MRC	1 422,6	134,2	563,7	134,2	429,5	2 684,1	70,2

Note 1 : La quantité par habitant (Kg/hab) a été calculée à partir de la population totale de la MRC (voir tableau 2) et en soustrayant les rejets de 16 %.

Depuis l'entrée en vigueur du PGMR en 2004, la quantité de matières recyclables récupérée via la collecte sélective a augmenté de 104 % dans la MRC du Val-Saint-François (Figure 4). On remarque que la hausse est particulièrement marquée durant les années 2005-2006, ce qui correspond à l'implantation des bacs roulants pour la collecte sélective. On constate toutefois une tendance à la baisse des quantités récupérées depuis 2013.

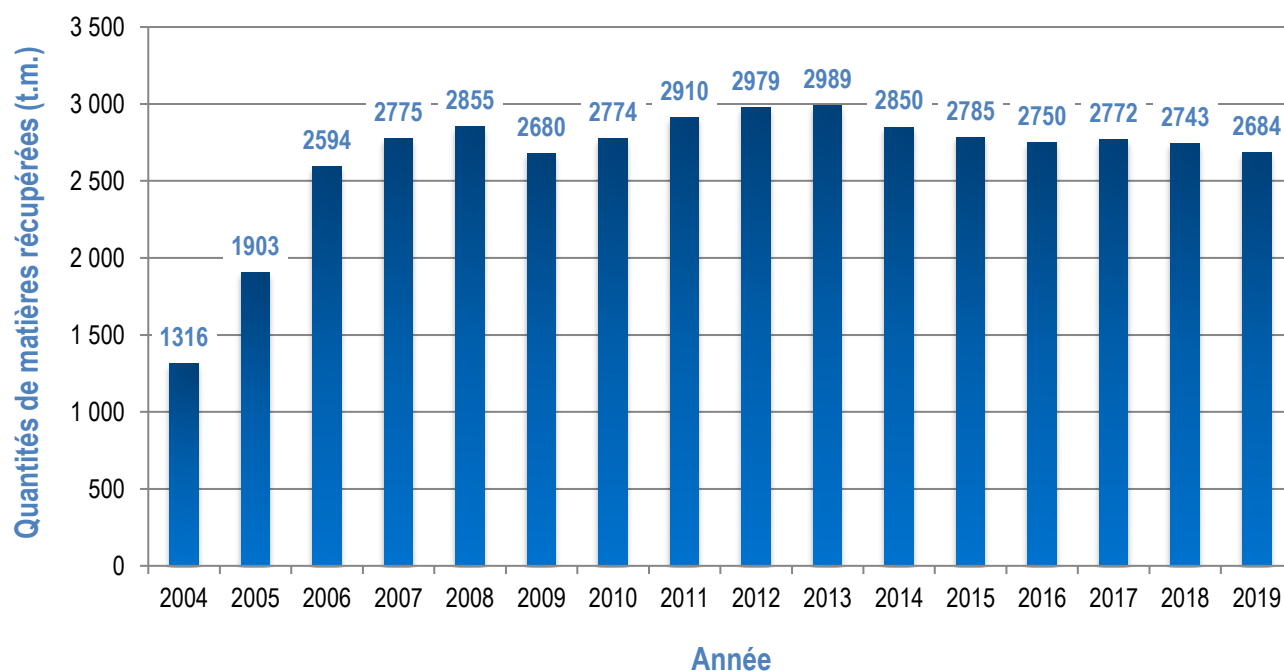


Figure 4 : Quantités de matières recyclables récupérées via la collecte sélective de 2004 à 2019

Comme mentionné dans les sections précédentes, 483 industries, commerces et institutions (I.C.I.) étaient desservis par la collecte sélective municipale en 2019. Afin d'obtenir un portrait général de la récupération au niveau résidentiel seulement, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé. La ventilation proposée conduit à un tonnage estimé sans les ICI de 2 421 tonnes.

En 2015, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a mis en place un point de dépôt destiné uniquement à la récupération du verre par apport volontaire. En 2017, à la suite de recommandations émises lors des consultations publiques pour la révision du PGMR, un autre point de dépôt pour la récupération de cette même matière a été installé à l'écocentre régional. Finalement, en juillet 2019, cinq (5) autres points de dépôt ont été installés par la MRC dans les municipalités de Racine, Stoke et les villes de Richmond, Valcourt et Windsor. Le verre ainsi récupéré est acheminé chez l'entreprise *2M Ressources* afin d'être reconditionné et utilisé, dans une grande proportion, pour la fabrication de nouvelles bouteilles. Le tableau 35 présente les quantités de verre récupérées depuis le début de ce projet.

Tableau 35 : Quantités de verre récupérées dans les points de dépôt de 2015 à 2019 (t)

	2015	2016	2017	2018	2019 ¹
Melbourne Canton (écocentre)	-	0	4,7	9,1	3,6
Racine	-	-	-	-	20,9
Richmond	-	-	-	-	13,0
Saint-Denis-de-Brompton	16,1	34,2	38,8	50,5	112,4
Stoke	-	-	-	-	8,4
Valcourt	-	-	-	-	8,2
Windsor	-	-	-	-	19,9
TOTAL	16,1	34,2	43,5	59,6	186,4

Note 1 : En 2019, les quantités récupérées sont pour les mois de juillet à décembre, à l'exception des points dépôt de Saint-Denis-de-Brompton et de Melbourne Canton (écocentre), qui sont pour l'ensemble de l'année.

En 2019, la quantité de polystyrène expansé récupéré à l'écocentre régional est estimée à 0,5 tonne. Ce plastique a été acheminé à l'entreprise *SOPREMA* pour être recyclé.

Le tableau 36 présente le taux de mise en valeur des matières recyclables du secteur résidentiel. Il inclut les quantités récupérées via les collectes porte-à-porte ainsi que celles récupérées dans les différents points de dépôt. La quantité éliminée ainsi que celle générée pour chaque catégorie de matières recyclables a été estimée à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 36 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 283	707	1 990	64 %
Métal	121	148	269	45 %
Plastique	122	545	667	18 %
Verre	694	188	882	79 %
TOTAL	2 220	1 588	3 807	58 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

4.1.2 Matières organiques

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les arbres de Noël ainsi que les autres résidus organiques.

La compilation des billets de pesée provenant de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* (RIGDSC) établit à 2 476 tonnes la quantité de matières organiques récupérée via la collecte porte-à-porte dans les municipalités participantes de la MRC en 2019. La ventilation proposée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec pour les résidus issus de la 3^e voie répartit ce tonnage de la manière suivante : 1 758 tonnes de résidus verts, 396 tonnes de résidus alimentaires et 322 tonnes d'autres résidus organiques (Tableau 37).

Tableau 37 : Quantité de matières organiques récupérée via la collecte porte-à-porte en 2019

Municipalité	Quantité de matières organiques par catégories (t)				Kg/hab ⁽¹⁾
	Résidus verts (71%)	Résidus alimentaires (16 %)	Autres résidus organiques (13 %)	TOTAL	
Bonsecours	24,7	5,6	4,5	34,8	51,1
Cleveland	90,4	20,4	16,5	127,3	76,4
Lawrenceville	49,5	11,2	9,1	69,7	107,9
Racine	127,4	28,7	23,3	179,5	118,0
Richmond	237,6	53,5	43,5	334,6	102,6
Saint-Claude	64,9	14,6	11,9	91,4	71,4
Saint-Denis-de-Brompton	268,5	60,5	49,2	378,2	82,4
St-Francois-Xavier-de-Brompton	160,0	36,0	29,3	225,3	95,0
Ste-Anne-de-la-Rochelle	37,1	8,4	6,8	52,3	83,0
Stoke	71,9	16,2	13,2	101,2	33,5 ⁽²⁾
Val-Joli	83,6	18,8	15,3	117,8	70,6
Valcourt Canton	62,4	14,1	11,4	87,9	82,9
Valcourt ville	129,3	29,1	23,7	182,1	84,1
Windsor	350,8	79,1	64,2	494,1	91,3
MRC	1 758,0	396,2	321,9	2 476,0	77,1

Note 1 : La quantité par habitant (Kg/hab) a été calculée à partir de la population totale de la MRC (voir tableau 2).

Note 2 : La quantité par habitant (Kg/hab) a été calculée à partir de la population totale de la municipalité de Stoke, mais en 2019, seules les résidences situées dans le périmètre urbain étaient desservies par la collecte porte-à-porte.

Les collectes de feuilles d'automne organisées conjointement par la MRC et les municipalités ont permis de récupérer 4 832 sacs de feuilles en 2019. Les expériences antécédentes ont démontré que le poids moyen d'un sac est d'environ 10 kg, ce qui donne un poids total récupéré de 48,3 t. C'est un citoyen de la municipalité de Racine, monsieur Bruno Peloquin, qui ramasse et comptabilise les sacs de feuilles afin de les valoriser dans sa plantation d'arbres fruitiers. Il faut toutefois mentionner que lors des collectes par point de dépôt, plusieurs municipalités nous ont mentionné que des citoyens venaient se chercher des sacs de feuilles pour leurs besoins personnels. Cette pratique, bien qu'encouragée, vient fausser légèrement les quantités récupérées.

En 2019, 668 arbres de Noël ont été récupérés par la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux*, organisme mandaté par la MRC du Val-Saint-François pour faire la collecte des points de dépôt dans les municipalités participantes. Le poids moyen d'un arbre ayant été évalué à 11 kg lors des collectes précédentes, la quantité récupérée en 2019 s'élève donc à 7,4 tonnes. Comme dans le cas des sacs de feuilles, les résultats ne tiennent pas compte des arbres qui sont récupérés directement dans les points de dépôt par des citoyens. Dans cette même catégorie, la quantité de branches récupérées à l'écocentre régional a été estimée à près de 50 tonnes. Ces branches sont déchiquetées séparément et offertes aux utilisateurs de l'écocentre pour servir comme paillis (Tableau 38).

Outre les matières organiques récupérées par le biais d'une collecte, d'autres initiatives permettent de valoriser les matières issues du secteur résidentiel. Comme mentionné précédemment, quatre (4) municipalités ont opté pour un programme municipal de compostage domestique plutôt que pour une collecte porte-à-porte. En 2019, les inventaires effectués par ces municipalités font état de 590 compostières en utilisation sur le territoire.

Le tableau 38 présente le taux de mise en valeur des matières organiques calculé à partir de l'outil d'inventaire de *Recyc-Québec*. Il tient compte des matières récupérées par le biais des différentes collectes municipales de même que celles valorisées directement par la pratique du compostage domestique et de l'herbicyclage.

Tableau 38 : Taux de mise en valeur des matières organiques dans le secteur résidentiel en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Résidus verts	1 776	1	1 777	100 %
Résidus alimentaires	451	1 586	2 037	22 %
Autres résidus organiques	367	1 152	1 518	24 %
Branches et arbres de Noël	57	0	57	100 %
TOTAL	2 651	2 739	5 390	49 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

4.1.3 Boues

Les boues comprennent les boues de fosses septiques ainsi que les boues provenant des stations d'épuration municipales.

En ce qui concerne les neuf (9) municipalités possédant un programme de vidange systématique des fosses septiques, il est possible de savoir le nombre de fosses vidangées et d'estimer la quantité de matières résiduelles ainsi récupérée (Tableau 39). Par contre, le mode de disposition est souvent laissé au choix de l'entreprise, ce qui donne peu d'information sur le taux de mise en valeur des boues récupérées.

Tableau 39 : Estimation de la quantité de boues récupérées dans les municipalités ayant un programme de vidange systématique de fosses septiques en 2018-2019

	Nombre de fosses septiques vidangées			Estimation de la quantité de boues récupérées (t mh) ⁽¹⁾
	2018	2019	TOTAL	
Bonsecours	104	125	229	153
Maricourt	-	91	216	144
Racine	n/d	n/d	600	402
Saint-Claude	265	265	530	355
Saint-Denis-de-Brompton	n/d	n/d	1 472	986
Saint-François-Xavier-de-Brompton	374	382	756	506
Ste-Anne-de-la-Rochelle	89	92	181	121
Valcourt Canton	167	156	323	216
Total	n/d	n/d	4 307	2 884

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

(1) Le tonnage de matières humides est calculé en multipliant le nombre total de fosses par un volume estimé de 750 gallons : 4 307 fosses X 750 gallons = 3 230 250 gallons, ce qui représente 14 420 t mh. Afin d'atteindre le taux de siccité recommandé, ce tonnage a été multiplié par 20 % : 14 420*20 %=2 884 t mh.

Pour les municipalités n'ayant aucun programme, l'inventaire des fosses septiques du territoire n'est pas complet et l'information relative au nombre de fosses septiques vidangées pour les deux années à l'étude n'est pas disponible. Même si le règlement provincial en vigueur (Q-2, r.22) oblige la vidange des résidences permanentes aux deux (2) ans et celles saisonnières aux quatre (4) ans à moins de mesurer les boues, rien ne garantit que les propriétaires respectent cette fréquence.

Au niveau des boues de station d'épuration, les municipalités possédant une installation de traitement sont présentées dans le tableau 40.

Tableau 40 : Quantités de boues de stations d'épuration récupérées dans la MRC

	Type de station	Année de la dernière vidange	Mode de disposition	Quantité de boues vidangées
Bonsecours	Filtre intermittent à recirculation	2019	Valorisation	126 t
Kingsbury	Étang aéré	Jamais	n/a	n/a
Lawrenceville	Étang aéré	Jamais	n/a	n/a
Racine	Étang aéré	Jamais	n/a	n/a
Richmond	Étang aéré	2014	Valorisation	154 t
Saint-Claude	Réacteurs biologiques	n/a	n/a	34 t
Saint-Denis-de-Brompton	Étang aéré Étang aéré	2021 2018	Valorisation Valorisation	103 tms 20 tms
St-François-Xavier-de-Brompton	Étang aéré	2009	Déshydratation	205 t
Ste-Anne-de-la-Rochelle	Étang aéré	Jamais	n/a	n/a
Stoke	Roseaux	2012	Valorisation	n/d
Valcourt ville	Étang aéré	2020	Valorisation	1 200 tms
Windsor	Étang aéré	2021	Valorisation	229 t

Source : MRC du Val-Saint-François (Réf.11)

Étant donné qu'il s'agit souvent d'installations desservant un nombre limité de résidences, plusieurs stations d'épuration n'ont jamais nécessité de vidange. Dans ce cas, les informations concernant l'année de la dernière vidange, le mode de disposition et la quantité de boues ne peuvent être fournies et la mention « non applicable » (n/a) est inscrite. Parmi celles qui ont été vidangées, l'information disponible relativement à la quantité de boues récupérées ne précise pas leur taux de siccité. Il n'est donc pas possible de traiter et d'additionner les données de façon uniforme afin de pouvoir dresser un portrait de la gestion des boues dans la MRC. Par contre, on constate que dans la majorité des stations qui ont effectué une vidange au cours des dernières années, les boues récupérées ont été valorisées.

Afin de déterminer le taux de mise en valeur des boues sur le territoire de la MRC, seules les données suggérées par l'outil d'inventaire ont été utilisées (Tableau 41). Pour être en mesure de comparer les données, les quantités ont été ajustées à un taux de siccité moyen de 20 %.

Tableau 41 : Taux de mise en valeur des boues dans le secteur résidentiel en 2019

	Quantité récupérée (t mh)	Quantité éliminée (t mh)	Quantité générée (t mh)	Taux de mise en valeur
TOTAL DES BOUES	1 075	1 508	2 583	42 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

4.1.4 Produits assujettis à la REP

Parmi les produits assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP), on retrouve entre autres les résidus domestiques dangereux (RDD) suivants :

- Piles
- Huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants
- Lampes au mercure
- Peintures et leurs contenants

Étant donné que les organismes qui gèrent ces programmes se doivent d'assurer la confidentialité des données sur les quantités de RDD récupérées dans chacun des points de dépôt, seules les données pour les matières récupérées à l'écocentre régional et lors des collectes annuelles sont présentées dans le tableau 42. Ces données proviennent des rapports transmis par Laurentide Re/Sources, qui assure le transport et le traitement de ces produits.

Tableau 42 : Quantités de RDD sous la REP récupérées dans la MRC en 2019

Site de récupération	Quantités de résidus domestiques dangereux récupérées par catégorie (t)				
	Peintures et contenants	Huiles usées, filtres, liquides de refroidissement, antigel et leurs contenants	Piles	Lampes au mercure	TOTAL
Écocentre régional	21,7	6,9	2,9	0,1	31,6
Collectes annuelles	4,2	3,9	0,9	0,03	9,03
Dépôt Lawrenceville	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Dépôt Richmond	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Dépôt Ste-Anne-de-la-Rochelle	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Dépôt Val-Joli	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Dépôts commerciaux	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL	25,9	10,8	3,8	0,13	40,63

Les produits électroniques visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) incluent les items suivants :

- Ordinateurs
- Écrans et périphériques
- Téléviseurs
- Téléphones cellulaires, sans fil et conventionnels
- Imprimantes
- Numériseurs
- Télécopieurs
- Lecteurs de livres électroniques
- Appareils audio et vidéo
- Caméras
- Autres produits électroniques et informatiques.

En plus des deux (2) collectes annuelles, on retrouve quatre (4) points de dépôts qui récupèrent ce type de matériel sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François. Le tableau 43 présente les quantités récupérées pour certains d'entre eux. Il est à noter que les quantités récupérées lors de l'écocentre d'un jour organisé par la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton sont incluses dans les résultats de l'écocentre régional. De plus, le matériel récupéré dans les points de dépôt situés en dehors du territoire de la MRC n'est pas comptabilisé dans les résultats présentés.

Tableau 43 : Quantités de produits électroniques récupérées dans la MRC en 2019

Site de récupération	Quantités de produits électroniques récupérées par catégorie (t)			
	Dispositifs d'affichage	Ordinateurs de bureau ou portable	Autres produits visés	TOTAL
Écocentre régional	12,9	1,5	8,1	22,6
Collectes annuelles	n/d	n/d	n/d	5,0
Garage municipal de Richmond	3,8	0,27	1,95	6,02
La Paperasse	n/d	n/d	n/d	n/d
Windsor électronique	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL	n/d	n/d	n/d	33,62

Source : ARPE ([Réf. 21](#)) Ville de Richmond ([Réf. 22](#))

L'absence de données sur les quantités de produits électroniques éliminées et générées fait en sorte qu'il n'est pas possible de déterminer le taux de mise en valeur pour les produits électroniques.

4.1.5 Autres RDD

La seconde catégorie de résidus domestiques dangereux (RDD) inclut tous les autres produits d'usage courant présentant un danger s'ils sont mis aux rebuts, dont entre autres :

- Acides / Bases
- Bouteille de propane
- Engrais
- Médicaments
- Pesticides
- Produits d'entretien et nettoyeurs
- Etc.

Dans la MRC, ces RDD sont récupérés à l'écocentre régional et lors des trois collectes annuelles. Le tableau 44 présente les quantités récupérées selon les catégories de résidus et ces deux (2) sites de récupération. Pour cette catégorie, seul le nombre de contenants de chaque type de produits a été comptabilisé. Afin de transformer le volume récupéré en quantité, un poids moyen a été attribué à chaque type de contenant, sans distinction à la catégorie de résidus qu'il contient : 20 kg pour les chaudières de 20 litres, 80 kg pour les barils de 80 litres et 400 kg pour les contenants de type « paint pack » ([Réf. 20](#))

Tableau 44 : Quantités de RDD « autres » récupérées dans la MRC en 2019

	Quantités de résidus domestiques dangereux récupérées par catégorie (t)						
Site de récupération	Produits organiques	Produits acides ou basiques	Engrais et pesticides	Propane et autres aérosols	Solvants et oxydants	Autres RDD	TOTAL
Écocentre régional	3,4	0,5	0,6	1,6	1,8	0,8	8,7
Collectes annuelles	4,6	1,0	0,7	2,2	0,2	0,2	8,9
TOTAL	8,0	1,5	1,3	3,8	2,0	1,0	17,6

Afin de déterminer le taux de mise en valeur des RDD « autres » dans la MRC du Val-Saint-François, la quantité de résidus éliminés calculée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisée (Tableau 45). Le taux ainsi obtenu s'élève à 53 %.

Tableau 45 : Taux de mise en valeur des RDD « autres » dans le secteur résidentiel en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
TOTAL DES RDD	18	16	34	53 %

Source : RECYC-QUÉBEC ([Réf. 19](#))

4.1.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

Les matières résiduelles nécessitant une gestion particulière comprennent les textiles ainsi que les encombrants métalliques et non métalliques.

Les organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC et dans l'ensemble de la région de l'Estrie sont les principaux intervenants dans la récupération des textiles. Étant donné le manque d'information relative à ce type de matières, l'utilisation du calculateur de *Recyc-Québec* a permis d'évaluer les quantités potentiellement récupérées, éliminées et ainsi le taux de mise en valeur dans la MRC (Tableau 46).

Tableau 46 : Taux de mise en valeur des textiles dans la MRC en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
TOTAL DES TEXTILES	202	276	478	42 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

Les encombrants sont classés en deux catégories : les encombrants métalliques et les encombrants non métalliques. Étant donné la bonne valeur de revente du métal, le taux de récupération des encombrants métalliques est généralement très élevé. Lorsqu'ils sont déposés en bordure de rue, ils sont généralement ramassés par des récupérateurs de métal qui acheminent ces matières chez des ferrailleurs.

Il en va autrement des encombrants non métalliques. Dans les municipalités de la MRC effectuant des collectes d'encombrants (voir tableau 31), étant donné qu'ils sont ramassés en même temps que les ordures, les encombrants non métalliques se retrouvent systématiquement à l'enfouissement. Les encombrants apportés à l'écocentre ou dans des organismes sans but lucratif peuvent être réemployés ou recyclés s'ils sont en bon état. Par contre, peu d'informations sont disponibles sur les quantités ainsi récupérées. C'est pourquoi l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour estimer le taux de mise en valeur des encombrants. Le tableau 47 présente les résultats pour chaque type d'encombrants.

Tableau 47 : Taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Encombrants métalliques	689	63	752	92 %
Encombrants non-métalliques	0	69	69	0 %
TOTAL	689	132	821	84 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

4.1.7 Résidus ultimes

Les résidus ultimes correspondent aux matières résiduelles qui sont rejetées à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation. Dans la présente section, la quantité de matières résiduelles éliminée a servi à déterminer la quantité de résidus ultimes produite sur le territoire de la MRC.

Comme mentionné dans le chapitre précédent, les municipalités sont responsables de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets produits sur leur territoire. Les données provenant du MELCC établissent à 13 485 tonnes la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire et envoyées à l'élimination en 2019, ce qui équivaut à 431 Kg/hab toutes catégories confondues. Le tableau 48 présente les résultats de l'enfouissement par municipalité pour chacune des catégories pour cette même année.

Tableau 48 : Élimination par catégorie de matières résiduelles dans la MRC en 2019

Municipalité (population)	Ordures ménagères		ICI		CRD		TOTAL	
	Quantité (t)	Kg/hab	Quantité (t)	Kg/hab	Quantité (t)	Kg/hab	Quantité (t)	Kg/hab
Bonsecours (624)	120	191,60	25	39,38	58	93,35	203	325,32
Cleveland (1 552)	311	200,48	25	15,95	45	29,13	381	245,49
Kingsbury (139)	28	204,39	19	138,20	0	0	47	338,13
Lawrenceville (632)	124	195,65	139	220,71	90	142,39	353	558,54
Maricourt (430)	110	256,81	49	114,37	14	32,84	173	402,33
Melbourne (1 064)	256	240,31	10	8,98	67	63,07	333	312,97
Racine (1 372)	337	245,70	18	13,00	98	71,56	453	330,17
Richmond (3 265)	840	257,42	1 031	315,90	187	57,25	2 058	630,32
Saint-Claude (1 190)	290	244,05	7	5,87	23	18,92	320	268,91
Saint-Denis-de-Brompton (4 385)	884	201,66	162	36,93	304	69,39	1 350	307,87
Saint-François-Xavier-de-Brompton (2 387)	589	246,74	3	1,21	83	34,94	675	282,78
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (632)	123	194,64	59	93,16	57	90,24	239	378,16
Stoke (3 057)	572	187,11	199	65,25	158	51,57	929	303,89
Ulverton (418)	112	268,42	2	5,14	6	15,12	120	287,08
Val-Joli (1 654)	307	185,63	13	7,64	58	35,11	378	228,54
Valcourt Canton (1 034)	199	192,16	3	3,09	1	0,83	203	196,32
Valcourt ville (2 142)	407	190,07	888	414,47	669	312,47	1 964	916,90
Windsor (5 323)	1 122	210,70	1 412	265,26	770	144,69	3 304	620,70
MRC (31 300)	6 732	215,07	4 064	129,84	2 689	85,92	13 485	430,83

Source : MELCC ([Réf. 17](#))

La figure 5 présente l'évolution de la quantité de matières résiduelles éliminée par catégorie dans la MRC de 2015 à 2019.

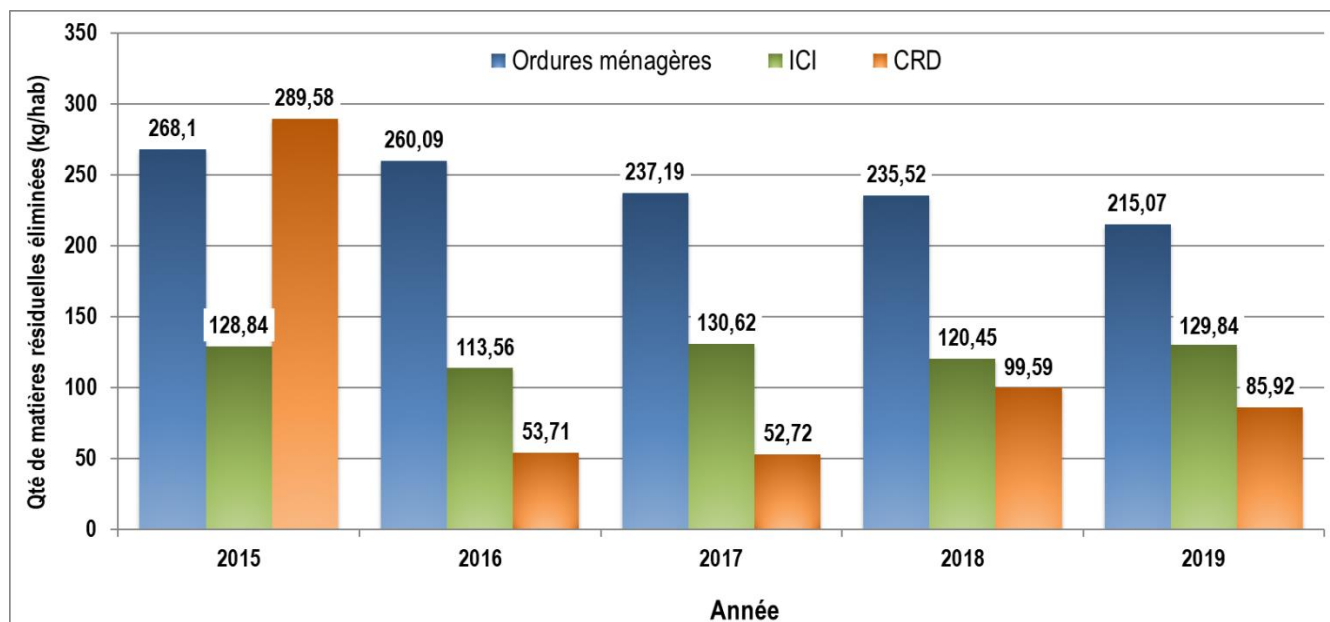


Figure 5 : Quantités de matières résiduelles éliminées par catégories 2015 à 2019

Dans la catégorie ordures ménagères, on remarque une diminution de plus de 50 Kg/hab de matières résiduelles éliminées par habitant de 2015 à 2019. Par contre, il n'y a pas de baisse significative dans les deux autres catégories (ICI et CRD).

Étant donné que les chiffres fournis par le MELCC ne tiennent pas compte des quantités rejetées par les centres de tri et les centres de traitement des matières organiques, ces quantités ont été ajoutées aux données mentionnées précédemment. Ces données sont respectivement de 396 tonnes dans le cas du centre de tri ([Réf. 19](#)) et de 25 tonnes dans le cas de la plate-forme de compost ([Réf. 14](#)). En tenant compte de ces rejets, la quantité de déchets enfouie par habitant pour la catégorie des ordures ménagères s'élève à 228,52 kg/hab., pour un total de 7 153 tonnes en 2019.

4.1.8 Bilan sommaire du secteur résidentiel

Le tableau 49 résume l'information présentée dans les sections précédentes. La quantité de matières résiduelles récupérée, éliminée et générée ainsi que le taux de mise en valeur pour chaque type de matières sont détaillés.

On peut constater que la quantité totale de matières éliminées s'élève à 6 719 tonnes pour l'année 2019. Cette donnée ne correspond pas à celle mentionnée dans la section précédente, qui évaluait plutôt cette même quantité à 7 153 tonnes. Étant donné que le suivi de cette dernière quantité est plus facile à effectuer puisqu'elle provient de données mesurables (données du MELCC, des centres de tri et de traitement des matières organiques) et qu'elle sert en grande partie à déterminer la performance des municipalités dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, cette valeur sera utilisée comme valeur de référence.

Tableau 49 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mise en valeur en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 283	707	1 990	64 %
Métal	121	148	269	45 %
Plastique	122	545	667	18 %
Verre	694	188	882	79 %
Branches et arbres de Noël	57	0	57	100 %
Résidus verts	1 776	1	1 777	100 %
Résidus alimentaires	451	1 586	2 037	22 %
Autres résidus organiques	367	1 152	1 518	24 %
Textiles	202	276	478	42 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	18	16	34	53 %
Encombrants métalliques	689	63	752	92 %
Encombrants non-métalliques	0	69	69	0 %
Boues	1 075	1 508	2 583	42 %
Rejets des centres de tri	0	396	396	-
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	25	25	-
Résidus ultimes	0	39	39	-
TOTAL	6 855	6 719	13 573	51 %

Source : RECYC-QUÉBEC ([Réf. 19](#))

4.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles produites par le secteur des industries, commerces et institutions. Les sources d'information utilisées pour déterminer les quantités de matières résiduelles produites et valorisées par ce secteur sont détaillées dans les paragraphes suivants et résumées dans le tableau 50.

Tableau 50 : Sources des données utilisées pour réaliser l'inventaire du secteur des ICI

Catégorie de matières résiduelles	Sources des données	Type de données
Matières recyclables	❖ Régie de récupération de l'Estrie ❖ Sanitaire Lac-Mégantic ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Mesurées Mesurées Estimées
Matières organiques	❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Estimées
Résidus spécifiques de transformation industrielle	❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Estimées
Résidus ultimes	❖ MELCC	Mesurée

4.2.1 Matières recyclables

Les matières recyclables récupérées par le secteur des ICI sont les mêmes que pour le secteur résidentiel.

Comme mentionné dans la section sur l'inventaire du secteur résidentiel, une ventilation des matières recyclables récupérées par le biais de la collecte sélective a été faite à partir de l'outil de Recyc-Québec. La quantité obtenue est de 263 tonnes pour un total de 483 ICI desservis. Par contre, cette valeur ne tient pas compte des matières recyclables récupérées par les ICI qui font appel à des récupérateurs privés, ce qui représente un volume important de matières. Les informations sur les quantités récupérées par le biais des entreprises privées ne sont pas disponibles. C'est pourquoi les données fournies par l'outil d'inventaire ont été utilisées dans le présent bilan, auxquelles ont été ajoutées les 263 tonnes provenant de la collecte sélective municipale (Tableau 51). Les données de l'outil de Recyc-Québec sont basées sur le nombre d'employés pour la région administrative de l'Estrie pour l'année 2012.

Tableau 51 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	2 398	1 976	4 374	55 %
Métal	236	270	506	47 %
Plastique	220	1 048	1 268	17 %
Verre	168	303	471	36 %
TOTAL	3 022	3 597	6 619	46 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

Comme mentionné précédemment, une collecte porte-à-porte de plastique agricole est offerte depuis le mois d'avril 2019 aux agriculteurs de la MRC. Cette offre s'ajoute au point de dépôt présent à l'écocentre régional depuis plusieurs années. Le tableau 52 présente les quantités de plastiques récupérées par le biais de ces deux services durant l'année 2019.

Tableau 52 : Quantités de plastiques agricoles récupérées dans la MRC en 2019

Municipalités	Type de collecte	Quantité récupérée (t) ⁽²⁾
Cleveland	Collectes porte-à-porte mensuelles	6,9
Lawrenceville	Collectes porte-à-porte mensuelles	3,5
Maricourt	Collectes porte-à-porte mensuelles	2,4
Melbourne	Collectes porte-à-porte mensuelles	12,0
Racine	Collectes porte-à-porte mensuelles	0,9
Saint-Claude	Collectes porte-à-porte mensuelles	8,9
Val-Joli	Collectes porte-à-porte mensuelles	0,8
Valcourt Canton	Collectes porte-à-porte mensuelles	4,1
Écocentre régional ⁽¹⁾	Point de dépôt	45,2
TOTAL		84,8

Note 1 : Les quantités récupérées à l'écocentre régional comprennent notamment le plastique de la municipalité de Melbourne Canton pour les mois de janvier à mars ainsi que des municipalités d'Ulverton et de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour toute l'année.

Note 2 : Les quantités récupérées par le biais des collectes porte-à-porte sont pour les mois d'avril à décembre (neuf (9) mois).

Selon une étude réalisée pour le compte de la MRC en 2014, la quantité de plastique agricole générée par l'ensemble des producteurs susceptibles d'utiliser ce type de plastique dans la MRC est d'environ 200 t par année (Réf. 23). Cette valeur a été utilisée pour déterminer la quantité éliminée ainsi que le taux de mise en valeur de cette matière dans la MRC (tableau 53).

Tableau 53 : Taux de mise en valeur des plastiques agricoles la MRC en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
TOTAL DES PLASTIQUES AGRICOLES	85	115	200	43 %

En ce qui concerne les tubulures de plastique acéricole, la quantité récupérée via les points de dépôt aux écocentres régional et occasionnel ont permis de récupérer 5,8 tonnes en 2019. Par contre, l'absence de données sur les quantités éliminées et générées ne nous permet pas d'estimer le taux de mise en valeur.

4.2.2 Matières organiques

Les matières organiques récupérées par le secteur des ICI sont semblables à celles du secteur résidentiel, soit les résidus verts, les résidus alimentaires et les autres, mais elles comprennent également les résidus de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

La MRC ne dispose d'aucune donnée sur les quantités de matières organiques récupérées par les ICI du territoire. Même si quelque vingt-six (26) ICI participent à la collecte municipale des matières organiques, les quantités récupérées lors de ces collectes sont difficilement quantifiables. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec a donc été utilisé pour obtenir une estimation des résultats pour ce type de matières (Tableau 54).

Tableau 54 : Taux de mise en valeur des matières organiques dans le secteur des ICI en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Industries de transformation agroalimentaire	2 104	69	2 173	97 %
Commerces, institutions et autres industries				
Résidus verts	0	267	267	0 %
Résidus alimentaires	0	1 856	1 856	0 %
Autres résidus alimentaires	0	386	386	0 %
TOTAL	2 104	2 578	4 682	45 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

Le secteur de l'industrie de la transformation agroalimentaire ne constitue pas un domaine d'activité majeur dans la MRC. On constate tout de même que 2 104 tonnes de matières organiques ont été récupérées, soit un taux de mise en valeur de 97 % (Tableau 54).

Afin d'avoir un aperçu des matières organiques générées par les différents secteurs commerciaux, institutionnels et industriels autres que la transformation agroalimentaire, les informations détaillées estimées par l'outil d'inventaire sont présentées au tableau 55.

Tableau 55 : Quantité de matières organiques générée dans le secteur des ICI (sauf transformation)

	Résidus verts (t)	Résidus alimentaires (t)	Autres résidus organiques (t)	TOTAL
Industriel				
Agriculture	8	58	12	78
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0	0	0	0
Manufacturier	49	339	70	458
Utilités publiques	0	0	0	0
Transport et entreposage	4	28	6	38
Commercial				
Hébergement et service de restauration	99	692	144	935
Commerce de gros et de détail	86	596	124	806
Institutionnel				
Services et bureaux	3	22	5	30
Services d'enseignement	9	66	14	89
Soins de santé	8	55	12	75
TOTAL	267	1 856	386	2 509

Source : RECYC-QUÉBEC ([Réf. 19](#))

Étant donné que le taux de mise en valeur des matières organiques pour les commerces, institutions et autres industries est de 0 %, les informations présentées dans le tableau 55 représentent également les quantités de matières organiques éliminées par secteur. Ceci permet de connaître les secteurs présentant un gisement intéressant de matières organiques et ainsi d'orienter les mesures à prévoir dans la révision du PGMR pour valoriser ces matières.

4.2.3 Résidus spécifiques de transformation industrielle

Les résidus spécifiques de transformation industrielle incluent tous les types de résidus qui proviennent d'une activité industrielle. Il peut s'agir de sables de fonderies, de poussière de cimenterie, de boues de forage, de scories d'aciérie, de poussière de chaux, de pierre de taille ou encore de résidus de caoutchouc, de plastiques, de métal ou de tout autre résidu provenant de ce secteur d'activité.

Selon les informations disponibles, on ne retrouve aucune fonderie, cimenterie ou aciérie en opération sur le territoire. Par contre, de par la nature des activités des industries présentes dans la MRC, on peut supposer que plusieurs d'entre elles produisent des résidus de caoutchouc, de plastique ou de métal. Malheureusement, les informations concernant la nature et la quantité de résidus produits par ces industries ne sont pas disponibles. De même, on ne retrouve aucune liste des industries pouvant potentiellement produire des résidus de transformation industrielle.

4.2.4 Résidus ultimes

Tel qu'il est mentionné au tableau 48, la quantité de matières résiduelles éliminée par le secteur des ICI était de 4 064 tonnes en 2019. Étant donné que les chiffres fournis par le MELCC ne tiennent pas compte des quantités rejetées par les centres de tri et les recycleurs de métaux, ces quantités ont été ajoutées aux données mentionnées précédemment. Ces données sont respectivement de 576 tonnes dans le cas du centre de tri et de 1 009 tonnes dans le cas des recycleurs de métaux ([Réf. 19](#)). En tenant compte de ces rejets, la quantité de déchet enfouie par habitant pour la catégorie des ICI s'élève à 180,48 kg/hab., pour un total de 5 649 tonnes en 2019.

4.2.5 Bilan sommaire du secteur des ICI

Le tableau 56 résume l'information mentionnée précédemment. La quantité de matières résiduelles récupérée, éliminée et générée ainsi que le taux de mise en valeur pour chaque type de matières sont détaillés.

On peut constater que la quantité totale de matières éliminées s'élève à 7 995 tonnes pour l'année 2019. Cette donnée ne correspond pas à celle mentionnée dans la section précédente, qui évaluait plutôt cette même quantité à 5 649 tonnes. Étant donné que le suivi de cette dernière quantité est plus facile à effectuer puisqu'elle provient en grande partie de données mesurables (données du MELCC) et qu'elle sert à déterminer la performance des municipalités dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, cette valeur sera utilisée comme valeur de référence.

Tableau 56 : Bilan des matières résiduelles du secteur des ICI mis en valeur en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	2 398	1 976	4 374	55 %
Métal	236	270	506	47 %
Plastique	220	1048	1 268	17 %
Verre	168	303	471	36 %
Industries de transformation agroalimentaire	2 104	69	2 173	97 %
Résidus verts	0	267	267	0 %
Résidus alimentaires	0	1 856	1 856	0 %
Autres résidus alimentaires	0	386	386	0 %
Rejets des centres de tri	0	576	576	-
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	0	0	-
Rejet des recycleurs de métaux	0	1 009	1 009	-
Résidus ultimes	0	236	236	-
TOTAL	5 126	7 996	13 122	39 %

Source : RECYC-QUÉBEC ([Réf. 19](#))

4.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles produites par le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Les sources d'information utilisées pour déterminer les quantités de matières résiduelles produites et valorisées par ce secteur sont détaillées dans les paragraphes suivants et résumées dans le tableau 57.

Tableau 57 : Sources des données utilisées pour réaliser l'inventaire du secteur de la CRD

Catégorie de matières résiduelles	Sources des données	Type de données
Agrégats	❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Estimées
Non-agrégats	❖ Sanitaire Lac-Mégantic ❖ Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	Mesurées Estimées
Résidus ultimes	❖ MELCC	Mesurée

4.3.1 Agrégats

La catégorie des agrégats est composée des résidus de briques, de béton, d'asphalte et de gravier issus de travaux de construction.

L'écocentre régional de la MRC ainsi que l'écocentre occasionnel de la région de Valcourt reçoivent gratuitement les agrégats provenant du territoire. Les quantités qui y sont récupérées représentent toutefois une faible proportion de l'ensemble des agrégats récupéré à l'échelle de la MRC. Afin d'avoir un portrait plus complet, les données présentées ont été obtenues à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, basées sur la valeur des permis de bâtir dans la MRC du Val-Saint-François en 2019. Selon les estimations, le taux de mise en valeur pour cette catégorie atteint 94 % (Tableau 58).

Tableau 58 : Taux de mise en valeur des agrégats dans le secteur de la CRD en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
TOTAL DES AGRÉGATS	10 779	665	11 444	94 %

Source : RECYC-QUÉBEC ([Réf. 19](#))

4.3.2 Non-agrégats

Les autres matériaux issus du secteur de la construction, rénovation et de la démolition sont compris dans la catégorie des « non-agrégats ». Ils incluent entre autres le bois de construction, le gypse et les bardeaux d'asphalte.

En ce qui concerne les bardeaux d'asphalte, l'information relative à la quantité récupérée provient de la compilation des billets de pesée de l'entreprise *Sanitaire Lac-Mégantic*, qui effectue la valorisation énergétique des bardeaux provenant des écocentres de la MRC. Les autres données ont toutes été obtenues à partir des estimations effectuées par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec (Tableau 59).

Tableau 59 : Taux de mise en valeur des non-agrégats dans le secteur de la CRD en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Bois de construction	2 555	1 416	3 971	64 %
Gypse	24	648	672	4 %
Bardeaux d'asphalte	118	491	609	19 %
Autres	0	560	560	0 %
TOTAL	2 697	3 115	5 812	46 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

Le taux de mise en valeur pour le bois de construction se situe à 64 %, tandis que celui du gypse atteint seulement 4 %. Au total, le taux de mise en valeur des matériaux de construction de type « non-agrégats » est de 46 %.

4.3.3 Bilan sommaire pour les résidus de CRD

Le tableau 60 résume l'information présentée dans les deux tableaux précédents. Le taux de mise en valeur de l'ensemble des matières résiduelles produit par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition atteint 78 % en 2019.

Tableau 60 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2019

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Agrégats	10 779	665	11 444	94 %
Bois de construction	2 555	1 416	3 971	64 %
Gypse	24	648	672	4 %
Bardeaux d'asphalte	118	491	609	19 %
Autres	0	560	560	0 %
TOTAL	13 476	3 780	17 256	78 %

Source : RECYC-QUÉBEC (Réf. 19)

4.3.4 Résidus ultimes

Tel qu'il est mentionné au tableau 48, les rapports remis annuellement au MELCC par les lieux d'élimination évaluent la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur des CRD à 2 689 tonnes en 2019. Cette donnée ne concorde pas avec celle fournie par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, qui évalue plutôt la quantité de matières éliminées par ce secteur à 3 780 (voir tableau 60). Afin de garder la même source d'information pour les trois (3) secteurs présentés (résidentiel, ICI et CRD), seule la quantité évaluée par le MELCC (2 689 tonnes) sera considérée.

CHAPITRE 5

Diagnostic territorial, orientations et objectifs

Le présent chapitre dresse un bilan du PGMR précédent, énumère les objectifs du gouvernement dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)*, du *Plan d'action 2019-2024* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)*. Par la suite, les orientations et les objectifs de la MRC sont fixés en lien avec les problématiques territoriales.

5.1 Bilan du PGMR précédent

Dans le PGMR précédent, le *Plan d'action 2016-2020* présentait cinquante-cinq (55) mesures afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. À la suite de l'entrée en vigueur de ce plan, en octobre 2016, plusieurs actions ont été mises en œuvre par la MRC. Le tableau 61 présente l'état d'avancement des mesures retenues lors de l'élaboration de ce PGMR, qui est toujours en vigueur et dont l'échéance est prévue le 20 octobre 2023.

Tableau 61 : État d'avancement du PGMR 2016-2023 au 31 décembre 2019

Mesures prévues		État d'avancement
1	Publiciser les réalisations des municipalités et des ICI qui visent une meilleure gestion des matières résiduelles via un article dans le journal « Facteur Vert ».	Complétée
2	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles et la partager avec les municipalités et les organismes pour diffusion.	En cours
3	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	Complétée
4	Maintenir le projet d'escouade verte et encourager les municipalités à y participer.	Complétée
5	Mettre à jour le « <i>Bottin des récupérateurs du Val-Saint-François</i> » et développer la version électronique.	Complétée
6	Inscrire la MRC à l'attestation « <i>ICI on Recycle</i> » et encourager les municipalités et autres ICI à adhérer.	En cours
7	Faire connaître aux ICI et aux entrepreneurs en CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	En cours
8	Offrir un support aux ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles.	Complétée
9	Rédiger une politique d'acquisition de biens basée sur le principe des 3RV-E et la consommation responsable et la faire adopter par la MRC et ses municipalités.	Reportée
10	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles primaires et secondaires ainsi que des camps de jour et des centres pour personnes âgées.	Complétée

Tableau 61 : État d'avancement du PGMR 2016-2023 au 31 décembre 2019 (suite)

Mesures prévues		État d'avancement
11	Encourager la tenue d'événements écoresponsables.	Reportée
12	Publier les résultats des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC dans le journal « Facteur Vert ».	Complétée en partie
13	Créer un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec des représentants des différents milieux.	Reportée
14	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.	Reportée
15	Rédiger le rapport de suivi annuel du PGMR et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	Complétée
16	Adopter une résolution pour demander au gouvernement d'obliger les ICI-CRD à fournir les données sur les matières résiduelles qu'ils produisent.	Reportée
17	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par Récup Estrie.	En cours
18	Maintenir et promouvoir le service de prêt de bacs lors de la tenue d'événements spéciaux.	En cours
19	Maintenir le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables.	En cours
20	Réévaluer le service de collecte sélective offert dans les multilogements afin d'améliorer la desserte et d'accroître la participation.	En cours
21	Planter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les lieux publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie (matières organiques).	Complétée
22	Mettre en place un projet-pilote pour récupérer le polystyrène à l'écocentre régional du Val-Saint-François.	Complétée
23	Mettre en place un point de dépôt pour récupérer le verre à l'écocentre régional du Val-Saint-François et étudier les opportunités pour améliorer la gestion du verre dans la MRC.	En cours
24	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses via un article dans le journal « Facteur Vert » chaque printemps.	Complété
25	Offrir, dans toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI assimilables au service municipal.	Complété
26	Pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques, implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire sur le territoire et suivi des résultats.	En cours
27	Évaluer la pertinence de mettre en place une collecte spéciale de matières organiques auprès des gros générateurs.	En cours
28	Poursuivre les collectes spéciales de feuilles d'automne et d'arbres de Noël.	Complétée
29	Développer un outil d'information sur les collectes spéciales d'arbres de Noël à remettre aux citoyens qui achètent un arbre de Noël par les sites de vente.	Reportée
30	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration et implanter les solutions retenues.	Reportée

Tableau 61 : État d'avancement du PGMR 2016-2023 au 31 décembre 2019 (suite)

Mesures prévues	État d'avancement
31 Mettre en place un programme municipal de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues.	En cours
32 Transmettre annuellement à la MRC l'information sur la gestion des boues municipales.	Reportée
33 Évaluer la possibilité d'implanter une installation de traitement des matières organiques lorsque les quantités récupérées seront suffisantes.	À venir
34 Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction.	Reportée
35 Évaluer la possibilité d'obliger la valorisation des résidus de CRD dans les règlements municipaux.	À venir
36 Maintenir les services de l'écocentre régional et de l'écocentre occasionnel de Valcourt.	Complétée
37 Collaborer à la tenue d'écocentre d'un jour mis en place par les municipalités.	Complétée
38 Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux.	Reportée
39 Adopter une réglementation pour limiter le nombre de collectes d'encombrants à un maximum de trois collectes par années.	En cours
40 Évaluer les scénarios afin que les encombrants ramassés lors des collectes municipales soient valorisés et mettre en place la solution retenue.	Reportée
41 Adopter une résolution afin de suggérer au gouvernement, des produits à intégrer prioritairement dans la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Reportée
42 Développer le réseau de points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Reportée
43 Poursuivre le « Programme pour l'achat de couches lavables ».	Complétée
44 Maintenir les collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.	Complétée
45 Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC.	En cours
46 Vérifier la possibilité que l'écocentre régional devienne partenaire de l'organisme AgriRécup pour la récupération des contenants vides de pesticides et de fertilisants provenant du secteur agricole.	En cours
Adopter une réglementation municipale pour interdire de mettre les matières suivantes dans le bac à déchets : 47 • Matières recyclables acceptées dans la collecte sélective; • Matières organiques; • Bois.	Reportée - Reportée
48 Adopter des mesures d'acquisition de connaissances sur les quantités de résidus d'activités municipales.	À venir
49 Effectuer une caractérisation des matières envoyées à l'élimination afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement.	À venir
50 Adopter une réglementation pour limiter la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'ordure à un bac roulant (360 litres).	En cours

Tableau 61 : État d'avancement du PGMR 2016-2023 au 31 décembre 2019 (suite)

Mesures prévues		État d'avancement
51	Maintenir la collecte municipale des déchets actuellement offerte sur le territoire de la MRC.	En cours
52	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence des collectes municipales de déchets.	En cours
53	Évaluer la possibilité d'octroyer un seul contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire.	En cours
54	Effectuer le suivi et la surveillance de la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de la MRC	En cours
55	Adopter un règlement afin de limiter à 10 000 t/an l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	Complété

5.2 Objectifs du *Plan d'action 2019-2024* et de la *SVMO*

En 2020, de nouvelles orientations gouvernementales ont été introduites en gestion des matières résiduelles, notamment par l'annonce du *Plan d'action 2019-2024* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* (SVMO) ([Réf. 24](#)). La présente révision du PGMR doit donc tenir compte des nouveaux objectifs identifiés dans ces deux documents afin de s'assurer que les mesures proposées permettent l'atteinte des objectifs fixés.

Les objectifs du *Plan d'action 2019-2024* auxquels la MRC doit contribuer sont les suivants :

- Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Quant à la *Stratégie de valorisation de la matière organique* (SVMO), celle-ci vise à atteindre les cibles suivantes :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO² les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Les matières organiques visées par la *SVMO* incluent le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues), tandis que l'objectif de 60 % de recyclage des matières organiques identifié dans le *Plan d'action 2019-2024* vise uniquement les matières organiques putrescibles ([Réf. 24](#)).

5.3 Énoncé des orientations régionales

Les orientations régionales ont été élaborées en se basant sur le *Plan d'action 2019-2024* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, tout en tenant compte des enjeux spécifiques au territoire de la MRC. Les quatre (4) orientations retenues sont les suivantes :

- Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants, selon le principe des 3RV-E;
- Proposer des services et des infrastructures en gestion des matières résiduelles innovants, diversifiés et adaptés au territoire de la MRC;
- Améliorer les connaissances sur la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- Favoriser la concertation ainsi que l'implication citoyenne et entrepreneuriale dans les projets touchant la gestion des matières résiduelles.

C'est à partir de ces orientations régionales que des objectifs spécifiques à la MRC ont été élaborés.

5.4 Analyse des objectifs gouvernementaux selon le diagnostic territorial

Afin de fixer des objectifs qui permettront une amélioration de la performance de la MRC en termes de gestion des matières résiduelles, il importe de comparer les objectifs gouvernementaux avec les résultats actuels de la MRC, présentés dans le chapitre précédent. Cette analyse est détaillée dans les prochaines sections et l'ensemble des objectifs spécifiques pour la MRC sont résumés dans le tableau 62.

5.4.1 Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées

En 2019, la quantité de matières résiduelles éliminées dans la MRC du Val-Saint-François s'élevait à 495 kg par habitant, toutes catégories confondues (résidentiel : 229 kg/hab. – ICI : 180 kg/hab. – CRD : 86 kg/hab.). Cette bonne performance fait en sorte qu'un objectif plus ambitieux que celui gouvernemental doit être fixé pour le présent PGMR.

Lors de l'exercice de révision du PGMR précédent, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant était évaluée à 656 kg (année de référence 2014) ([Réf. 18](#)). En cinq (5) ans, cette quantité a été réduite de 225 kg par habitant, équivalant à une diminution de 34 %. Même si une part importante de cette diminution est attribuable à l'implantation de la collecte des matières organiques dans treize (13) municipalités, il y a lieu de croire que les nouvelles obligations qui entreront en vigueur au niveau de la gestion des matières organiques dans les ICI, de même que les mesures qui seront mises en place d'ici 2029 permettront de poursuivre cette diminution. La MRC se fixe donc l'objectif de :

« Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant en 2030 »

Ainsi en 2024, en considérant une réduction de 5 % par rapport à l'année de référence 2019, la quantité de matières résiduelles éliminées devrait se chiffrer à 470 kg par habitant (Figure 6). Pour chacune des années subséquentes, le calcul de la diminution se fait par rapport à l'année précédente, pour atteindre 345 kg par habitant en 2030.

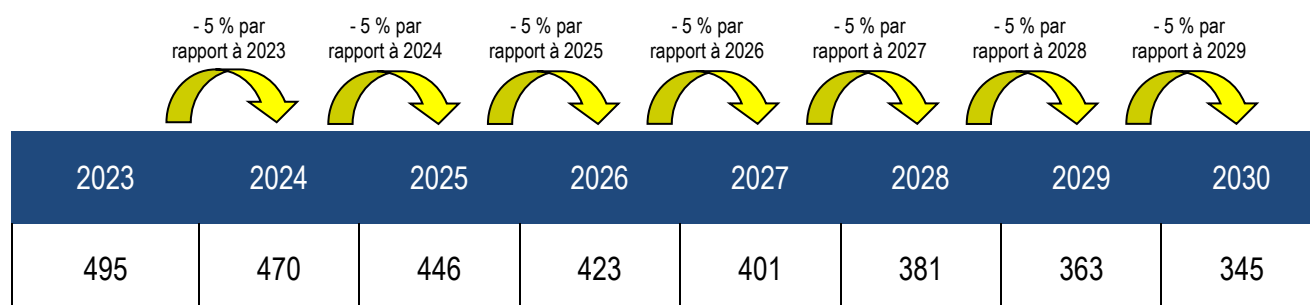


Figure 6 : Quantités de matières résiduelles éliminées à atteindre annuellement (kg/hab.)

La quantité de matières résiduelles éliminées par habitant inclut trois catégories :

- les ordures ménagères, dont la quantité s'élevait à 229 kg par habitant en 2019;
- les ICI, dont la quantité s'élevait à 180 kg par habitant en 2019;
- les CRD, dont la quantité s'élevait à 86 kg par habitant en 2019.

Même si la quantité de matières résiduelles éliminées dans la catégorie « ordures ménagères » est plus importante, des efforts devront être faits dans les trois secteurs pour être en mesure d'atteindre la cible de 345 kg par habitant en 2030 fixée dans le premier objectif.

Les mesures proposées pour atteindre cet objectif sont présentées dans le *Plan d'action 2023-2030*, que l'on retrouve au chapitre suivant.

5.4.2 Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal

En 2019, le taux de mise en valeur du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal se situait à 50 % dans la MRC. Cette valeur combine les résultats obtenus dans le secteur résidentiel (58 %) ainsi que ceux du secteur des ICI (46 %). Étant donné l'écart important entre le résultat actuel et l'objectif gouvernemental, l'objectif retenu par la MRC correspond à celle du *Plan d'action 2019-2024*, soit de :

« Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal d'ici 2030 »

Le faible taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI démontre que des mesures particulières devront être mises en place pour améliorer sa performance. Le secteur résidentiel ne devra toutefois pas être oublié, puisque le taux de mise en valeur se situe loin de l'objectif visé.

L'analyse des données présentées dans les tableaux 36 et 51 permet d'obtenir les taux de mise en valeur par matière pour les deux secteurs combinés, soit :

- Papier et carton : 58 %
- Métal : 46 %
- Plastique : 18 %
- Verre : 64 %

Même si on constate que le plastique est la matière qui présente l'écart le plus important, le taux de mise en valeur d'aucune des catégories n'atteint l'objectif visé. Des efforts particuliers devront être portés pour améliorer la situation.

En 2013, le taux de rejet au centre de tri de Récup-Estrie était de 5,5 % ([Réf. 18](#)). On constate que cette valeur a pratiquement triplé, s'élevant à 16 % en 2019 (tableau 16). Dans le cas de la MRC du Val-Saint-François, ceci représente 430 tonnes de matières qui terminent à l'élimination.

À la lumière de ces informations, plusieurs mesures devront être mises en place pour atteindre l'objectif fixé. Ces mesures sont présentées au chapitre 6.

5.4.3 Recycler 60 % des matières organiques

Étant donné la similitude entre l'objectif du *Plan d'action 2019-2024* et ceux de la *SVMO* en lien avec les matières organiques, les objectifs fixés par la MRC pour ces matières visent non seulement à répondre à l'objectif du plan d'action, mais également aux trois (3) objectifs de la *SVMO*, qui sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la *SVMO* en 2030.

En 2019, le taux de recyclage des matières organiques putrescibles pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel s'élevait à 47 %. (Tableaux 38 et 54). Si on ajoute à cela celui des boues, qui est évalué à 42 % (Tableau 41), on obtient un taux global de mise en valeur des matières organiques de 46 %. Cette valeur présente un écart important avec l'objectif de 60 % fixé dans le *Plan d'action 2019-2024*. En ajoutant le papier, le carton et le bois (Tableaux 36, 56 et 60), pour considérer l'ensemble des matières organiques visées par la *SVMO*, le taux de mise en valeur atteint 52 %. Encore une fois, cette valeur se situe loin de l'objectif fixé par la *SVMO*, qui est de 70 %. Pour ces raisons, l'objectif retenu par la MRC fixe les mêmes cibles que celles du *Plan d'action 2019-2024* et de la *SVMO*, soit de :

*« Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée
par la SVMO d'ici 2030 »*

En 2019, les taux de desserte dans les quatorze (14) municipalités offrant le service de collecte municipale des matières organiques étaient les suivants :

- Moins de cinq logements : 83 % (ce taux devrait atteindre 100 % en 2020 étant donné que la municipalité de Stoke a décidé d'étendre la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire);
- Cinq logements : 60 %
- Plus de cinq logements : 48 %

Au niveau des quatre (4) municipalités offrant un programme municipal de compostage domestique, le pourcentage de résidences possédant les équipements requis sont les suivants :

- Moins de cinq logements : 71 %
- Cinq logements : n/a (on ne retrouve aucun immeuble de cinq logements dans ces municipalités)
- Plus de cinq logements : 0 % (on retrouve deux (2) immeubles de plus de cinq logements dans ces municipalités).

Ces résultats amènent la MRC à fixer un deuxième objectif en lien avec la gestion des matières organiques dans le secteur résidentiel, qui est le suivant :

« Instaurer la gestion de la matière organique dans 100 % du secteur résidentiel d'ici 2025 »

Au niveau des ICI, seulement vingt-six (26) d'entre eux étaient inscrits au service de collecte des matières organiques, comparativement à 483 pour le service de collecte sélective des matières recyclables. Toutefois, selon l'approche présentée dans la SVMO, les ICI auront l'obligation de gérer leurs matières organiques d'ici 2025, sous risque de se voir imposer des pénalités ou des sanctions. Ceci devrait constituer un incitatif à l'adhésion des ICI à la collecte des matières organiques. Un troisième objectif a été fixé en lien avec ce secteur qui est de :

« Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025 »

En analysant le taux de recyclage des matières organiques putrescibles, on constate que les taux par matière sont les suivants :

- Résidus alimentaires : 11 %
- Résidus verts : 87 %
- Branches et sapins de Noël : 100 %
- Autres résidus organiques : 16 %
- Boues municipales : 42 %
- Industries de transformation agroalimentaire : 97 %

On constate qu'au niveau des résidus verts, des branches et sapins de Noël ainsi que des résidus des industries de la transformation agroalimentaire, la cible fixée est atteinte. Les actions à mettre en place devront donc viser les catégories des résidus alimentaires, des boues municipales ainsi que des autres résidus organiques.

Finalement, tel que mentionné précédemment, le taux de mise en valeur du papier et du carton est de 58 % tandis que celui du bois est de 64 %.

Les mesures proposées pour atteindre ces objectifs sont présentées dans le *Plan d'action 2023-2030*, que l'on retrouve au chapitre suivant.

5.4.4 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Dans la MRC, le taux global de mise en valeur des résidus de CRD atteignait 78 % en 2019 (tableau 59). Étant donné que le résultat actuel dépasse l'objectif gouvernemental, une cible plus élevée a été fixée pour le présent objectif, soit de :

« Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030 »

En analysant le taux de mise en valeur des CRD, on constate qu'il inclut la catégorie des agrégats et des non-agrégats, dont les taux sont respectivement de 94 % et 46 %. Cette première évaluation permet de déterminer que les actions à mettre en place devront cibler la catégorie des non-agrégats.

Les taux de mise en valeur des matières qui sont comprises dans la catégorie des non-agrégats sont les suivants :

- Bois de construction : 64 %
- Gypse : 4 %
- Bardeaux d'asphalte : 19 %
- Autres 0 %

On constate une grande disparité dans les résultats pour ces différentes matières, mais aucun d'entre eux n'atteint la cible fixée.

Le Plan d'action 2023-2030 présenté au chapitre 6 inclut les mesures proposées pour atteindre la cible fixée par cet objectif. Elles visent notamment à augmenter le taux de mise en valeur du gypse, des bardeaux d'asphalte et des autres résidus de CRD.

5.4.5 Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre en 2030

Même si les efforts faits pour atteindre les cibles de mise en valeur de la matière organique devraient permettre l'atteinte de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la MRC a tout de même décidé d'adopter un objectif pour contribuer à la réduction des émissions de GES, qui est la suivante :

« Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030 »

Ainsi, en plus de la réduction des GES réalisée par la mise en valeur de 70 % de la matière organique, des mesures seront également mises en place pour réduire les émissions de GES au niveau du transport des matières résiduelles. Ces mesures seront présentées dans le Plan d'action 2023-2030, que l'on retrouve au chapitre 6.

5.4.6 Autres objectifs

En analysant les taux de mise en valeur obtenus par certaines autres catégories de matières, on constate une problématique importante au niveau des encombrants non métalliques. Les données disponibles indiquent que le taux de récupération se situe à 0 %. Un objectif spécifique à cette catégorie a donc été proposé dans le cadre du présent PGMR, qui est le suivant :

« Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030 »

Les mesures proposées devront notamment viser à améliorer les connaissances sur le taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC et à améliorer l'offre de récupération des encombrants non métalliques sur le territoire;

Finalement, la dernière catégorie sur laquelle la MRC désire se fixer un objectif est celle des plastiques agricoles. Même si le taux de mise en valeur atteint 43 %, les producteurs agricoles du territoire désirent améliorer la gestion de cette matière et avoir accès à un meilleur service. C'est pourquoi l'objectif suivant a été ajouté dans le présent PGMR :

« Augmenter la récupération des plastiques agricoles à 70 % d'ici 2030 »

Il faut toutefois mentionner que cet objectif pourrait être réévalué si les plastiques agricoles sont ajoutés à la liste des matières visées par la REP en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* d'ici l'entrée en vigueur du présent PGMR.

Le Plan d'action 2023-2030 présenté au chapitre 6 inclut des mesures pour atteindre les cibles fixées par ces deux derniers objectifs.

5.4 Droit de regard

En 2016, à la suite de l'entrée en vigueur de son PGMR, la MRC a adopté un règlement stipulant que « *La mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année donnée, est limitée à une quantité maximale de 10 000 t/an de matières résiduelles* ».

Ce règlement est toujours en vigueur et dans le cadre de la présente révision, la MRC désire réitérer son désir maintenir ce droit de regard.

Tableau 62 : Résumé des objectifs à atteindre dans le cadre de la révision du PGMR

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)	État de la situation (2019)	Objectifs de la MRC du Val-Saint-François	Échéance
Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	La quantité de matières résiduelles éliminées s'élève à 495 kg par habitant	Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant.	2030
Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal	Le taux de mise en valeur du papier, du carton, du verre et du métal se situe à 50 %	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	2030
Recycler 60 % des matières organiques	Le taux de mise en valeur des matières organiques se situe à 46 %	Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO.	2030
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Environ 78 % du territoire municipal gère la matière organique	Instaurer la gestion de la matière organique dans 100 % du secteur résidentiel	2025
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Environ 5 % des ICI gère la matière organique	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions	2025
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	Le taux de mise en valeur des matières organiques visée par la SVMO se situe à environ 52 %		
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Le taux de mise en valeur des résidus de CRD se situe à 78 %	Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD	2030
Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles	n/d	Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles.	2030
s/o	Le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques se situe à 0 %	Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 %.	2030
s/o	Le taux de mise en valeur des plastiques agricoles se situe à 43 % dans la MRC	Augmenter la récupération des plastiques souples à 70 %.	2030

CHAPITRE 6

Plan d'action 2023-2030

Le chapitre 6 présente le plan d'action du PGMR révisé de la MRC du Val-Saint-François, qui débute en 2023 et s'échelonne jusqu'en 2030. Ce plan énumère les mesures prévues ainsi que les coûts qui y sont rattachés. Des précisions sont également fournies sur l'échéancier et les indicateurs de suivi qui sont proposés pour évaluer l'atteinte des objectifs. Une fiche descriptive a été réalisée pour chaque mesure. Elles sont regroupées à l'annexe II.

6.1 Description des mesures prévues

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la MRC du Val-Saint-François dans son PGMR révisé, quarante-deux (42) mesures sont prévues. Celles-ci sont énumérées dans le tableau 63. Les mesures déjà existantes qui seront poursuivies n'ont pas été intégrées au plan d'action. Elles ont toutefois été considérées dans le calcul des coûts annuels de la gestion des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François, présenté au tableau 66.

Les mesures ont été regroupées en fonction de chacun des objectifs auxquels elles sont associées. Le responsable de la mise en application de la mesure, de même que l'échéancier sont précisés dans le tableau. Comme mentionné précédemment, une description détaillée, qui comprend, entre autres, le contexte, la justification et les moyens de mise en œuvre de chaque mesure, est présentée à l'annexe II.

Tableau 63 : Mesures prévues dans le cadre du Plan d'action 2023-2030

Description de la mesure		Responsable	Échéancier
Objectif 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de MR éliminée par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg/hab. en 2030			
1	Promouvoir la réduction des emballages et de leurs produits	MRC	2023-2030
2	Promouvoir les entreprises d'économie sociale sur le territoire	MRC	2025-2030
3	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire	MRC	2023-2030
4	Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR	MRC	2023-2030
5	Poursuivre la participation de la MRC dans le projet <i>Synergie Estrie</i> afin d'accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles et promouvoir l'économie circulaire	MRC Synergie Estrie	2023-2030
6	Ajouter des obligations en lien avec la gestion des matières résiduelles dans l'attribution des fonds gérés par la MRC	MRC	2023-2030
7	Développer des fiches d'information sur la gestion des matières résiduelles par secteur d'activité	MRC	2026-2030
8	Réaliser une analyse de la réglementation visant à interdire l'utilisation de certains produits à usage unique	MRC	2025
9	Interdire les résidus de bois lors des collectes municipales de gros déchets	Municipalités	2027
10	Estimer les coûts et les scénarios d'implantation de la tarification incitative de la collecte des déchets	MRC	2028

Description de la mesure		Responsable	Échéancier
11	Sensibiliser les citoyens relativement aux installations de traitement des matières résiduelles desservant le territoire	MRC Récup Estrie	2023-2030
12	Développer des outils de communication et une boîte à outils GMR accessible aux municipalités et aux organismes communautaires du territoire	MRC	2023-2030
13	Promouvoir les « <i>Bons coups en GMR de la MRC</i> » auprès des médias locaux	MRC	2023-2030
Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030			
14	Effectuer une analyse sur la possibilité de mettre en place une collecte de papier/carton sans frais pour les ICI du territoire	MRC	2026
15	Planter des points de dépôt ou des collectes spéciales pour les matières non visées par la collecte sélective	MRC	2024-2030
16	Poursuivre l'offre des points de dépôt du polystyrène et optimiser l'offre de service des points de dépôt du verre sur le territoire	MRC OGD	2023-2030
17	Poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'optimisation du tri des matières recyclables	MRC Récup Estrie OGD	2023-2030
18	Effectuer une analyse sur la possibilité d'implanter des programmes de récupération distincts pour les matières rejetées par le centre de tri	MRC OGD	2026
Objectif 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 Objectif 4 – Instaurer la gestion de la matière organique dans 100 % du secteur résidentiel d'ici 2030 Objectif 5 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2030			
19	Inclure obligatoirement les multilogements dans les unités desservies par la collecte des matières organiques	MRC Municipalités	2024
20	Pour les municipalités ayant un programme municipal de compostage domestique, adopter un règlement municipal afin d'obliger l'ensemble des unités de logement à pratiquer le compostage domestique	Municipalités	2024
21	Offrir le service de collecte des matières organiques sans frais aux écoles primaires et secondaires de la MRC	MRC	2023-2030
22	Poursuivre le projet de collectes hebdomadaires des matières organiques auprès des gros générateurs durant la période hivernale	MRC	2023-2030
23	Évaluer la faisabilité d'offrir une collecte de matières organiques par conteneur pour les gros générateurs	MRC	2024
24	Offrir davantage d'outils pour mieux savoir ce qui est accepté dans le bac brun	MRC	2023-2024
25	Collaborer pour trouver des débouchés pour les autres résidus organiques actuellement non valorisables	MRC	2028-2030
26	Analyser la faisabilité d'implanter des points de dépôt permettant la récupération et le réemploi des résidus de bois	MRC	2026
27	Mettre en place un programme municipal de suivi ou de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y a pas avec obligation de valoriser les boues	Municipalités	2024-2030
28	Recycler les boues d'épuration lorsque la qualité de celles-ci le permet	Municipalités	2024-2030

Description de la mesure		Responsable	Échéancier
29	Compiler l'information relative à la gestion des boues de fosses septiques et aux boues d'épuration	Municipalités MRC	2023-2030
Objectif 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030			
30	Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour les résidus de CRD	MRC	2023-2030
31	Faire la promotion des matériaux de construction offerts dans les conteneurs de réemploi	MRC	2023-2030
32	Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC afin que les bardeaux d'asphalte soient ajoutés sur la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs	MRC	2029
Objectif 7 – Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030			
33	Optimiser les devis d'appel d'offres afin d'inclure une option pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques par des camions à énergie alternative	MRC	2024 et 2026
34	Optimiser les circuits pour les collectes de matières recyclables et de matières organiques	MRC	2023/2024/2026
Objectif 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030			
35	Mettre en place un système auprès des organismes et entreprises desservant le territoire pour savoir comment sont gérés les encombrants non métalliques	MRC	2027-2030
36	Effectuer une caractérisation des encombrants mis à la rue lors des collectes municipales de gros déchets	MRC Municipalités	2025
37	Mettre en place des collectes dédiées pour certains encombrants qui peuvent être valorisés (meubles rembourrés, matelas, etc.)	MRC Municipalités	2028-2030
38	Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour certains encombrants	MRC	2026
39	S'associer avec des organismes du territoire pour réparer ou remettre en état certains encombrants non métalliques	MRC	2026-2030
Objectif 9 – Augmenter la récupération des plastiques souples à 70 % d'ici 2030			
40	Maintenir les collectes de plastiques agricoles et les déployer davantage en changeant l'appellation pour « collectes de plastiques souples »	MRC OGR	2023-2030
41	Favoriser la collaboration régionale en ce qui a trait aux débouchés du plastique	MRC OGR	2023-2030
42	Offrir la collecte des plastiques souples par conteneurs pour les gros générateurs	MRC OGR	2023-20-30

6.2 Coûts et échéancier

Le tableau 64 présente l'information relative à l'échéancier et aux coûts associés à chaque mesure. Le montant annuel calculé pour chacune d'elle est inscrit dans la colonne selon l'année d'implantation prévue. Les coûts inscrits sont des estimations et sont sujets à modification. Ils ont été indexés de 2 % annuellement pour être les plus représentatifs possible des coûts réels sur une échéance du plan d'action.

Tableau 64 : Mesures prévues dans le cadre du Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François

Description de la mesure		Échéancier et coûts							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
OBJECTIF 1	1 Promouvoir la réduction des emballages et de leurs produits	-	7 907 \$	1 872 \$	1 908 \$	1 944 \$	1 980 \$	-	-
	2 Promouvoir les entreprises d'économie sociale sur le territoire	-	-	3 276 \$	1 113 \$	1 134 \$	1 155 \$	1 176 \$	1 197 \$
	3 Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire	1 200 \$	3 336 \$	3 372 \$	3 408 \$	3 444 \$	3 480 \$	3 516 \$	3 552 \$
	4 Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR	12 450 \$	12 699 \$	12 948 \$	13 197 \$	13 446 \$	13 695 \$	13 944 \$	14 193 \$
	5 Poursuivre la participation de la MRC dans le projet <i>Synergie Estrie</i> afin d'accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles et promouvoir l'économie circulaire	91 580 \$	92 992 \$	94 403 \$	95 815 \$	97 226 \$	98 638 \$	100 050 \$	101 461
	6 Ajouter des obligations en lien avec la gestion des matières résiduelles dans l'attribution des fonds gérés par la MRC	1 050 \$	1 224 \$	1 248 \$	1 272 \$	1 296 \$	1 320 \$	1 344 \$	1 368 \$
	7 Développer des fiches d'information sur la gestion des matières résiduelles par secteur d'activité	-	-	-	3 931 \$	3 444 \$	3 480 \$	-	-
	8 Réaliser une analyse de la réglementation visant à interdire l'utilisation de certains produits à usage unique	-	-	1 092 \$	-	-	-	-	-
	9 Réglementer afin d'interdire les résidus de bois lors des collectes municipales de gros déchets	-	-	-	-	810 \$	330 \$	336 \$	342 \$
	10 Estimer les coûts et les scénarios d'implantation de la tarification incitative de la collecte des déchets	-	-	-	-	-	3 300 \$	-	-
	11 Sensibiliser les citoyens relativement aux installations de traitement des matières résiduelles desservant le territoire	1 500 \$	1 530 \$	1 560 \$	1 590 \$	1 620 \$	1 650 \$	1 680 \$	1 710 \$
	12 Développer des outils de communication et une boîte à outils GMR accessible aux municipalités et aux organismes communautaires du territoire	3 120 \$	3 182 \$	3 245 \$	3 307 \$	3 370 \$	3 432 \$	3 494 \$	3 557 \$
	13 Promouvoir les « <i>Bons coups en GMR de la MRC</i> » auprès des médias locaux	870 \$	734 \$	749 \$	763 \$	778 \$	792 \$	806 \$	821 \$

Tableau 64 : Mesures prévues dans le cadre du Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François

Description de la mesure		Échéancier et coûts							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
OBJECTIF 2	14 Effectuer une analyse sur la possibilité de mettre en place une collecte de papier/carton sans frais pour les ICI du territoire	-	-	-	2 226 \$	-	-	-	-
	15 Implanter des points de dépôt ou des collectes spéciales pour les matières non visées par la collecte sélective	-	306 \$	4 840 \$	4 885 \$	4 930 \$	4 975 \$	5 020 \$	5 065 \$
	16 Poursuivre l'offre des points de dépôt du polystyrène et optimiser l'offre de service des points de dépôt du verre sur le territoire	52 100 \$	53 142 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	17 Poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'optimisation du tri des matières recyclables	600 \$	612 \$	624 \$	636 \$	648 \$	660 \$	672 \$	684 \$
	18 Effectuer une analyse sur la possibilité d'implanter des programmes de récupération distincts pour les matières rejetées par le centre de tri	2 190 \$	-	-	-	-	-	-	-
OBJECTIFS 3-4-5	19 Inclure obligatoirement les multilogements dans les unités desservies par la collecte des matières organiques	-	60 796 \$	28 155 \$	28 717 \$	29 280 \$	29 843 \$	30 406 \$	30 969 \$
	20 Pour les municipalités ayant un programme municipal de compostage domestique, adopter un règlement municipal afin d'obliger l'ensemble des unités de logement à pratiquer le compostage domestique	-	RH: 306 \$ RM: 0 \$	-	-	-	-	-	-
	21 Offrir le service de collecte des matières organiques sans frais aux écoles primaires et secondaires de la MRC	16 122 \$	6 917 \$	7 053 \$	7 189 \$	7 324 \$	7 460 \$	7 595 \$	7 731 \$
	22 Poursuivre le projet de collectes hebdomadaires des matières organiques auprès des gros générateurs durant la période hivernale	31 400 \$	31 967 \$	32 594 \$	33 220 \$	33 847 \$	34 474 \$	35 101 \$	35 728 \$

Tableau 64 : Mesures prévues dans le cadre du Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François

Description de la mesure		Échéancier et coûts							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
23	Évaluer la faisabilité d'offrir une collecte de matières organiques par conteneur pour les gros générateurs	-	3 366 \$	-	-	-	-	-	-
24	Offrir davantage d'outils pour mieux savoir ce qui est accepté dans le bac brun	7 850 \$	459 \$	-	-	-	-	-	-
25	Collaborer pour trouver des débouchés pour les autres résidus organiques actuellement non valorisables	-	-	-	-	-	2 970 \$	1 008 \$	1 026 \$
26	Analyser la faisabilité d'implanter des points de dépôt permettant la récupération et le réemploi des résidus de bois				3 339 \$				
27	Mettre en place un programme municipal de suivi ou de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues		n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
28	Recycler les boues d'épuration lorsque la qualité de celles-ci le permet		n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
29	Compiler l'information relative à la gestion des boues de fosses septiques et aux boues d'épuration	1 500 \$	918 \$	936 \$	954 \$	972 \$	990 \$	1 008 \$	1 026 \$
OBJECTIF 6	30 Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour les résidus de CRD	4 350 \$	3 672 \$	3 744 \$	3 816 \$	3 888 \$	3 960 \$	4 032 \$	4 104 \$
	31 Faire la promotion des matériaux de construction offerts dans les conteneurs de réemploi	1 500 \$	1 530 \$	1 560 \$	1 590 \$	1 620 \$	1 650 \$	1 680 \$	1 710 \$
	32 Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC afin que les bardeaux d'asphalte soient ajoutés sur la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs	-	-	-	-	-	-	168 \$	-

Tableau 64 : Mesures prévues dans le cadre du Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François

Description de la mesure		Échéancier et coûts							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
OBJECTIF 7	29 Optimiser les devis d'appel d'offres afin d'inclure une option pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques par des camions à énergie alternative	-	673 \$	-	636 \$	-	-	-	-
	30 Optimiser les circuits pour les collectes de matières recyclables et de matières organiques	3 000 \$	2 724 \$	-	2 272 \$	-	-	-	-
OBJECTIF 8	31 Mettre en place un système auprès des organismes et entreprises desservant le territoire pour savoir comment sont gérés les encombrants non métalliques	-	-	-	-	2 592 \$	2 145 \$	504 \$	513 \$
	32 Effectuer une caractérisation des encombrants mis à la rue lors des collectes municipales de gros déchets	-	-	9 836 \$	-	-	-	-	-
	33 Mettre en place des collectes dédiées pour certains encombrants qui peuvent être valorisés (meubles rembourrés, matelas, etc.)	-	-	-	-	-	7 260 \$ (exclus les coûts de collecte)	3 024 \$ (exclus les coûts de collecte)	3 078 \$ (exclus les coûts de collecte)
	34 Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour certains encombrants	-	-	-	6 678 \$	-	-	-	-
	35 S'associer avec des organismes du territoire pour réparer ou remettre en état certains encombrants non métalliques	-	-	-	2 385 \$	648 \$	660 \$	672 \$	684 \$
OBJECTIF 9	36 Maintenir les collectes de plastiques agricoles et les déployer davantage en changeant l'appellation pour « collectes de plastiques souples »	84 000 \$	85 680 \$	87 360 \$	89 040 \$	90 720 \$	92 400 \$	94 080 \$	95 760 \$
	37 Favoriser la collaboration régionale en ce qui a trait aux débouchés du plastique	900 \$	918 \$	936 \$	954 \$	972 \$	990 \$	1 008 \$	1 026 \$
	38 Offrir la collecte des plastiques souples par conteneurs pour les gros générateurs	4 800 \$ (exclus les coûts de collecte)	612 \$ (exclus les coûts de collecte)	624 \$ (exclus les coûts de collecte)	636 \$ (exclus les coûts de collecte)	648 \$ (exclus les coûts de collecte)	660 \$ (exclus les coûts de collecte)	672 \$ (exclus les coûts de collecte)	684 \$ (exclus les coûts de collecte)

Les coûts annuels présentés selon chaque objectif du plan d'action de la MRC se retrouvent dans le tableau 65.

Tableau 65: Résumé des coûts annuels du plan d'action par objectif

Objectifs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectif 1	111 770 \$	123 604 \$	123 765 \$	126 304 \$	128 512 \$	133 252 \$	126 346 \$	128 201 \$
Objectif 2	54 890 \$	54 060 \$	5 464 \$	7 747 \$	5 578 \$	5 635 \$	5 692 \$	5 749 \$
Objectifs 3-4-5	56 872 \$ ¹	104 729 \$ ¹	68 737 \$ ¹	73 419 \$ ¹	71 424 \$ ¹	75 737 \$ ¹	75 119 \$ ¹	76 480 \$ ¹
Objectif 6	5 850 \$	5 202 \$	5 304 \$	5 406 \$	5 508 \$	5 610 \$	5 880 \$	5 814 \$
Objectif 7	3 000 \$	3 397 \$	-	2 908 \$	-	-	-	-
Objectif 8	-	-	9 836 \$	9 063 \$	3 240 \$	10 065 \$ ²	4 200 \$ ²	4 275 \$ ²
Objectif 9	89 700 \$ ³	87 210 \$ ³	88 920 \$ ³	90 630 \$ ³	92 340 \$ ³	94 050 \$ ³	95 760 \$ ³	97 470 \$ ³
Total	322 082 \$	378 202 \$	302 026 \$	315 478 \$	306 601 \$	324 349 \$	312 997 \$	317 989 \$

¹ Le montant n'inclut pas les frais reliés à la mise en place de programmes de gestion des boues de fosses septiques dans les municipalités et les frais de recyclage des boues d'épuration.

² Le montant n'inclut pas les frais reliés à la mise en place de collectes dédiées pour certains encombrants qui peuvent être valorisés, qui seront déterminés selon le type de collecte retenu.

³ Le montant ne tient pas compte des frais pour la mise en place des collectes de plastiques souples par conteneur pour les gros générateurs, qui seront déterminés selon les besoins.

Le tableau 66 présente les dépenses et les revenus reliés à la gestion des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François pour la durée du plan d'action. En plus des coûts associés aux mesures du plan d'action, on retrouve le coût des collectes de matières recyclables, des collectes de matières organiques, des collectes de feuilles d'automne et d'arbres de Noël, des écocentres et des collectes annuelles de RDD ainsi que les coûts de collectes des déchets.

En ce qui concerne le coût des collectes de matières recyclables, étant donné que l'organisme de gestion désigné (OGD) du système modernisé de collecte sélective commencerait à rembourser à la MRC, à compter du 1^{er} janvier 2025, ses coûts réels pour la collecte, le transport, le tri et de conditionnement des matières recyclables, aucun montant n'a été inscrit pour ces années. En contrepartie, les compensations que reçoit la MRC chaque année en vertu du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* ne seront plus disponibles à partir de cette même date. Pour les années 2023 et 2024, la moyenne du taux de compensation que la MRC a reçu depuis 2016 (96,8 %) a été appliqué aux coûts admissibles aux compensations, soit la collecte et le transport des matières recyclables dans le cadre de la collecte sélective, le transport du verre et du polystyrène, ainsi que le transport et le traitement des plastiques agricoles dans le cadre des collectes municipales. Il est à noter que ces montants sont des estimations étant donné que les compensations sont déterminées annuellement en fonction de différents critères, dont entre autres, la performance et l'efficacité.

Tableau 66: Coûts annuels de la gestion des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Coût total du plan d'action 2023-2030	322 082 \$	378 202 \$	302 026 \$	315 478 \$	306 601 \$	324 349 \$	312 997 \$	317 989 \$
Collecte de matières recyclables	738 098 \$	741 240 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Collecte de matières organiques	869 004 \$	886 384 \$	903 764 \$	921 144 \$	938 524 \$	955 904 \$	973 284 \$	990 665 \$
Collecte de feuilles et d'arbres de Noël	5 850 \$	5 967 \$	6 084 \$	6 201 \$	6 318 \$	6 435 \$	6 552 \$	6 669 \$
Écocentres et collectes annuelles de RDD	231 616 \$	237 608 \$	243 600 \$	249 592 \$	255 584 \$	261 576 \$	267 568 \$	273 560 \$
Collectes des déchets	1 576 632 \$	1 608 165 \$	1 639 697 \$	1 671 230 \$	1 702 763 \$	1 734 295 \$	1 765 828 \$	1 801 145 \$
Revenus :								
• Compensations – Collecte sélective	724 141 \$	738 624 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
• Redevances à l'enfouissement	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$	346 129 \$
• Autres revenus	6 000 \$	6 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	2 667 012 \$	2 766 813 \$	2 749 042 \$	2 817 516 \$	2 863 661 \$	2 936 430 \$	2 980 100 \$	3 043 899 \$

Les subventions reçues dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* pourront également être utilisées pour assumer une partie des coûts associés aux mesures du plan d'action. Chaque année, les municipalités reçoivent un montant qui varie selon leur performance, calculée en fonction de la quantité de déchets enfouie par habitant. Ces subventions ont pour but de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et de financer la mise en œuvre des PGMR. En 2019, le montant des subventions pour l'ensemble de la MRC s'élevait à 346 129 \$. Même s'il s'agit d'une estimation, la même somme a été prévue annuellement pour la durée du plan d'action.

En 2019, les revenus des écocentres se sont élevés à 58 484 \$. Même si les revenus varient d'une année à l'autre, il s'agit d'un montant réaliste qui a été utilisé dans le cadre du présent exercice. Il en est de même pour les revenus de partenariat pour les collectes de RDD (9 500 \$) ainsi que pour la vente du verre récupéré dans les points de dépôts pour les années 2023 et 2024 (6 000 \$).

6.3 Surveillance et suivi du PGMR

Afin de s'assurer que les mesures prévues sont mises en place selon l'échéancier et qu'elles donnent les résultats escomptés, la MRC a prévu un programme de surveillance et de suivi du plan d'action. Ce programme est composé d'indicateurs de suivi propres à chaque mesure. Ces indicateurs sont spécifiés dans la description détaillée de chaque mesure présentée à l'annexe II.

Le suivi du PGMR sera sous la responsabilité de la chargée de projets en environnement de la MRC du Val-Saint-François. En début de chaque année, un bilan annuel des mesures mises en place lors de l'année précédente sera présenté aux élus municipaux. Ce bilan fera état du taux de mise en valeur des différentes catégories de matières résiduelles par rapport aux objectifs à atteindre et identifiera, s'il y a lieu, les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement du plan d'action et les correctifs à apporter. Lors de cette présentation, les élus seront également informés des mesures prévues dans le cadre du plan d'action pour l'année en cours. Cette même information sera transmise aux directeurs généraux des municipalités lors de la rencontre annuelle avec la MRC. Par la suite, lors de chaque séance du conseil de la MRC, un rapport sera déposé, lequel mentionnera les résultats des différentes collectes.

Parallèlement au suivi fait auprès du milieu municipal, un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR sera créé dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé. Ce comité sera composé de représentants de différents milieux, inspirés par ceux ayant siégé sur le comité de révision du présent PGMR. Les objectifs de ce comité seront d'informer les membres sur l'évolution du PGMR, de discuter des enjeux liés aux différents secteurs d'activités, d'identifier les points forts et les points à améliorer en lien avec l'application du plan d'action et d'émettre des recommandations relativement à la mise en œuvre et le fonctionnement du plan d'action. Un rapport, incluant les recommandations du comité, sera rédigé et déposé lors du bilan annuel présenté aux élus municipaux. Il est également souhaité d'informer davantage la population au sujet de l'avancement de la mise en œuvre du PGMR révisé. Pour ce faire, il est prévu de mettre en ligne une nouvelle section dédiée au PGMR révisé sur le site web de la MRC pour faire état des faits saillants, tels que la mise en place de nouvelles mesures et l'état d'avancement de certains objectifs.

En plus de ces mesures de surveillance et de suivi, la chargée de projets sera responsable de rédiger le rapport de suivi annuel du PGMR transmis au MDDELCC dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Finalement, le bilan annuel du PGMR sera accessible au public via le site Internet de la MRC et un espace sera créé afin que les citoyens puissent s'exprimer sur les mesures mises en place.

RÉFÉRENCES

Les références bibliographiques qui suivent sont présentées selon l'ordre de référence proposé dans le texte et apparaissant comme suit (Réf.X).

- Réf. 1 MRC du Val-Saint-François (2002). *Schéma d'aménagement révisé*. Adopté le 19 juin 2002, 130 pages + annexes.
- Réf. 2 MRC du Val-Saint-François (2021). Données provenant de l'exercice de révision du schéma d'aménagement de la MRC (en cour).
- Réf. 3 MRC du Val-Saint-François (2013). Informations extraites des données géomatiques.
- Réf. 4 Institut de la statistique du Québec (2020). *Population et structure par âge et sexe – Municipalités régionales de comté (MRC)*, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc>, consulté le 26 juillet 2021.
- Réf. 5 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2021). *Répertoire des municipalités*. Consulté le 2021-05-27, sur <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- Réf. 6 J.P. Cadrin & Ass. (2019) *Sommaires du rôle d'évaluation foncière de la MRC du Val-Saint-François pour l'exercice financier 2019*. MRC du Val-Saint-François.
- Réf. 7 Gazette officielle du Québec, D.1421-2018, (2018) G.O. II, 26 décembre 2018.
- Réf. 8 Statistique Canada (2017). Le Val-Saint-François, Québec. *Profil du recensement*. Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, consulté le 1 août 2021.
- Réf. 9 Institut de la statistique du Québec (2020). *Projections de population – MRC (municipalités régionales de comté)*, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>, consulté le 26 juillet 2021.
- Réf. 10 Institut de la statistique du Québec (2020). *Projections de ménages – MRC (municipalité régionale de comté)*, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>, consulté le 26 juillet 2021.
- Réf. 11 MRC du Val-Saint-François (2021). *Questionnaire aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François*. Enquête municipale.
- Réf. 12 Régie de récupération de l'Estrie (2021). Communication personnelle avec Mme Taraneh Sèpahsalari, Directrice générale, 15 avril 2021.
- Réf. 13 Sani-Éco (2021). Communication personnelle avec Mme Michelle Carey, Contrôleure, 19 avril 2021.
- Réf. 14 RIGDSC (2021). Communication personnelle avec M. Francis Lussier, Directeur général, 3 juin 2021.

- Réf. 15 Groupe Deslandes Fortin (2015). Communication personnelle avec M. Frédéric Côté, président, 22 juin 2015.
- Réf. 16 MDDELCC (2015). Lieu d'enfouissement technique (LET) autorisés et en exploitation, sur le site : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/doc-demande-acces/LET_en_exploitation_2014.pdf, consulté le 4 août 2021.
- Réf. 17 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité - Année 2019*. Consulté le 2021-03-31, sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>.
- Réf. 18 MRC du Val-Saint-François (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2023, 216 pages.
- Réf. 19 RECYC-QUÉBEC (2020). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. Calculateur informatique.
- Réf. 20 Malenfant, Éric (2015). Communication personnelle.
- Réf. 21 ARPE (2020). Relevé de collectes.
- Réf. 22 Ville de Richmond (2021) Communication personnelle avec Mme Donna Smith, Commis comptable, 9 juin 2021.
- Réf. 23 Clément, Monique (2014). *Étude des possibilités de récupération des plastiques agricoles dans la MRC du Val-Saint-François*. MRC du Val-Saint-François, 25 pages + annexe.
- Réf. 24 RECYC-QUÉBEC (2020) Révision des plans de gestion des matières résiduelles : Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2, 26 pages.

ANNEXE I

Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles

Intervenant	Secteur d'activité	Principales activités	Matières visées
Institutions publiques			
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques 770, rue Goretti, Sherbrooke, Qc. J1E 3H4	➤ Information ➤ Réglementation	➤ Protection de l'environnement	➤ Matières résiduelles
Municipalité de Bonsecours 557, rue du Couvent, Bonsecours, Qc. J0E 1H0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles
Municipalité de Cleveland 292, chemin de la Rivière, Richmond, Qc. J0B 2H0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets	➤ Déchets ➤ Lampes fluorescentes ➤ Piles
Municipalité de Kingsbury 370, du Moulin, Kingsbury, Qc. J0B 1X0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles
Municipalité de Lawrenceville 2100, rue Dandenault, Lawrenceville, Qc. J0E 1W0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues municipales ➤ Cartouches d'encre ➤ Déchets ➤ Huiles usagées ➤ Lampes fluorescentes ➤ Peintures ➤ Piles
Municipalité de Maricourt 1195, 3 ^e Rang, Maricourt, Qc. J0E 1Y1	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Déchets ➤ Piles
Municipalité de Melbourne Canton 1257, Route 243, C.P. 4, Melbourne, Qc. J0B 2B0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Déchets ➤ Piles ➤ Plastiques agricoles
Municipalité de Racine 145, Route 222, Racine, Qc. J0E 1Y0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles ➤ Verre
Ville de Richmond 745, Gouin, Richmond, Qc. J0B 2H0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles ➤ TIC ➤ Verre
Municipalité de Saint-Claude 295, Route de l'Église, Saint-Claude, Qc. J0B 2N0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Cartouches d'encre ➤ Déchets ➤ Huiles usagées ➤ Peintures ➤ Piles ➤ Plastiques agricoles

Intervenant	Secteur d'activité	Principales activités	Matières visées
Institutions publiques (suite)			
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton 2050, Ernest-Camiré, C.P. 120, Saint-Denis-de-Brompton, Qc. J0B 2P0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Agrégats ➤ Bois ➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Matières recyclables ➤ Métal ➤ Piles ➤ TIC ➤ Verre
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton 94, Principale, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Qc. J0B 2V0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Cartouches d'encre ➤ Lampes fluorescentes ➤ Piles
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle 142, rue Principale Est Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Qc. J0E 2B0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Cartouches d'encre ➤ Herbe et feuilles ➤ Huiles usagées ➤ Lampes fluorescentes ➤ Peintures ➤ Piles ➤ Plastiques agricoles
Municipalité de Stoke 403, Principale, Stoke, Qc. J0B 3G0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles ➤ Polystyrène ➤ Verre
Municipalité d'Ulverton 151, Route 143, Ulverton, Qc. J0B 2B0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets	➤ Déchets ➤ Piles ➤ Plastiques agricoles
Municipalité de Val-Joli 500, Route 249, Val-Joli, Qc. J1S 0E8	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets	➤ Déchets ➤ Cartouches d'encre ➤ Huiles usagées ➤ Lampes fluorescentes ➤ Peintures ➤ Piles ➤ RDD
Municipalité de Valcourt Canton 5583, chemin de l'Aéroport, Valcourt, Qc, J0E 2L0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Programme de vidange des fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Déchets ➤ Lampes fluorescentes ➤ Piles

Institutions publiques (suite)			
Ville de Valcourt 1155, Saint-Joseph, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Agrégats ➤ Branches ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles ➤ Résidus verts ➤ Verre
Ville de Windsor 11, St-Georges, local 230, C.P. 90, Windsor, Qc. J1S 2L7	➤ Récupération ➤ Élimination	➤ Gestion - Collectes / Élimination des déchets ➤ Gestion – Boues de station d'épuration	➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Piles ➤ Résidus verts ➤ Verre
Ville de Sherbrooke 191, rue du Palais Sherbrooke (Québec) J1H 6J8	➤ Information ➤ Récupération	➤ Gestion et opération - Écocentres	➤ Matières résiduelles
MRC du Val-St-François Bureau administratif 810, montée du Parc, C.P. 3160, Richmond, Qc. J0B 2H0 Écocentre régional 666, chemin Keenan Melbourne Canton, Qc. J0B 2V0	➤ Information ➤ Récupération	➤ Responsable du PGMR ➤ Gestion – Collecte sélective ➤ Gestion – Collectes / Matières organiques ➤ Gestion - Collectes de plastiques agricoles ➤ Gestion et opération - Écocentres régional et occasionnel ➤ Accompagnement en économie circulaire (Synergie Estrie)	➤ Matières résiduelles ➤ Piles ➤ Livres et jouets ➤ Matières recyclables ➤ Meubles ➤ Résidus verts ➤ TIC ➤ Tous les RDD ➤ Tous les CRD ➤ Vêtements et textiles
Recyc-Québec 300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec, Qc. G1K 7R1	➤ Information ➤ Éducation ➤ Sensibilisation	➤ Gestion responsable des matières résiduelles	➤ Matières résiduelles
Régie de récupération de l'Estrie 2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke, Qc. J1H 5H1	➤ Récupération ➤ Information ➤ Sensibilisation ➤ Éducation	➤ Gestion d'un centre de tri.	➤ Matières recyclables
Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi 2500, rang St-Joseph, Cowansville, Qc. J2K 3G6	➤ Valorisation ➤ Élimination	➤ Gestion et opération – Écocentre ➤ Gestion et opération d'une plate-forme de compostage; ➤ Gestion et opération d'un L.E.T.	➤ Matières organiques ➤ Déchets ➤ Résidus de CRD
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook 1095, chemin Bilodeau, Coaticook, Qc. J1A 2S4	➤ Valorisation ➤ Élimination	➤ Gestion et opération – Écocentre ➤ Gestion et opération - Plate-forme de compostage; ➤ Gestion et opération - L.E.T. ➤ Gestion et opération – Usine de traitement des boues	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Matières organiques
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke 107, chemin Maine Central, Bury, Qc. J0B 1J0	➤ Valorisation ➤ Élimination	➤ Gestion et opération d'un centre de tri de résidus de CRD ➤ Gestion et opération d'un L.E.T.	➤ Déchets ➤ Résidus de CRD
Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux 404, rue du Roi, Asbestos, Qc. J1T 4A9	➤ Collecte ➤ Transport	➤ Collecte et transport de matières résidentielles	➤ Déchets ➤ Matières organiques ➤ Matières recyclables

Organismes sans but lucratif			
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles 618, boulevard Thibeau Trois-Rivières, Qc. G8T 6Z7	➤ Information	➤ Support technique aux élus et gestionnaires municipaux	➤ Matières résiduelles
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) 5750, Explorer Drive, bureau 301, Mississauga, Ontario, L4W 0A9	➤ Récupération ➤ Recyclage	➤ Gestionnaire du programme de recyclage des produits électroniques	➤ Produits électroniques
Centre d'action bénévole de Valcourt et région 950, rue St-Joseph, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Réemploi	➤ Vente d'électroménagers usagers	➤ Électroménagers
Comptoir familial de Valcourt 820, rue Saint-Joseph, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Réemploi	➤ Revalorisation d'articles de la vie courante et vente à faible coût	➤ Jouets ➤ Livres ➤ Petits objets divers ➤ Vêtements
Conseil canadien du compostage 16, Northumberland street, Toronto, Ont. M6H 1P7	➤ Information ➤ Sensibilisation ➤ Éducation	➤ Promotion du compostage et de l'utilisation du compost	➤ Matières organiques
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie 165, rue Moore, bureau 300, Sherbrooke, Qc, J1H 1B8	➤ Information ➤ Sensibilisation ➤ Éducation	➤ Accompagnement d'organismes pour une gestion intégrée des matières résiduelles	➤ Matières résiduelles
Défi Polyteck 1255, boul. Queen-Victoria Sherbrooke, Qc. J1J 4N6	➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Valorisation	➤ Recyclage et valorisation	➤ Appareils ménagers et de climatisation
Éco-Peinture 240, rue des Forges, suite 304, Trois-Rivières, Qc. G9A 2G8	➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Valorisation	➤ Gestionnaire du programme de récupération des résidus et contenants de peinture	➤ Peinture
Fondation Mira 1820, Rang Nord-Ouest, Sainte-Madeleine, Qc. J0H 1S0	➤ Réemploi	➤ Recyclage	➤ Cartouches d'encre
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets 1431, rue Fullum, bureau 107, Montréal, Qc. H1V 1S9	➤ Information	➤ Expertise dans la gestion des matières résiduelles	➤ Matières résiduelles
Québec'ERE 870, avenue de Salaberry, bureau 304 Québec, Qc. G1R 2T9	➤ Information ➤ Sensibilisation ➤ Éducation	➤ Éducation relative à l'environnement	➤ Matières recyclables
Récupex inc. 2345, rue Hertel, Sherbrooke, Qc. J1J 2J1	➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Réemploi	➤ Collecte, tri, récupération et transformation de vêtements et accessoires	➤ Vêtements et textiles
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec 2011, rue Léonard-De-Vinci, suite 200, Sainte-Julie, Qc. J3E 1Z2	➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Réemploi ➤ Valorisation	➤ Association dédiée à l'avancement et à la promotion des activités de valorisation des matériaux de CRD	➤ Résidus de CRD

Organismes sans but lucratif (suite)			
Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération 184, rue Racine, bureau 413, Québec, Qc. G2B 1E3	➤ Éducation ➤ Récupération ➤ Recyclage	➤ Réseau d'écoles entreprises	➤ Matières résiduelles
Société de gestion des huiles usagées 248, boul. Fréchette, bureau 204, Chambly, Qc. J3L 2Z5	➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Valorisation	➤ Gestionnaire du programme de récupération et de valorisation des huiles usagées, des contenants et des filtres	➤ Huiles usagées ➤ Contenants d'huile ➤ Filtres à huile ➤ Antigels
Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François 810, montée du Parc, C.P. 3160, Richmond, Qc. J0B 2H0	➤ Élimination	➤ Gestion post-fermeture d'un L.E.T et d'un L.E.S.	➤ Déchets
Entreprises d'économie sociale			
Action Partage de Windsor 743, route 243, Windsor, Qc. J1S 2X2	➤ Remploi	➤ Redistribution de meubles et de vêtements	➤ Meubles ➤ Vêtements
Consortium Écho-Logique 1300-C, rue Volta, Boucherville, Qc. J4B 6G6	➤ Recyclage	➤ Gestion environnementale lors d'événements spéciaux ➤ Récupération de pneus de vélo ➤ Étude de caractérisation	➤ Matières résiduelles ➤ Pneus de vélo
Estrie Aide 345, rue Wellington Sud, Sherbrooke, Qc. J1H 5E2	➤ Réemploi	➤ Revalorisation d'articles de la vie courante et vente à faible coût	➤ Vêtements ➤ Meubles ➤ Autres articles
Entreprises privées			
2M Ressources 450 Rue Saint-Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc. J3B 1T4	➤ Récupération	➤ Opération – Centre de conditionnement du verre	➤ Verre
Acier et métal Belfer 6477, rue Foster, Waterloo, Qc. J0E 2N0	➤ Récupération	➤ Achat et vente de métaux	➤ Métaux
Beauregard Environnement Ltée 768 10e Avenue, Richmond, QC J0B 2H0	➤ Récupération ➤ Transport	➤ Vidange de fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales
BMR – Vivaco Groupe Coopératif 2, rue Principale, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Qc. J0B 2V0	➤ Récupération	➤ Récupération de certains RDD	➤ Lampes fluorescentes ➤ Peintures
Broyage mobile de l'Estrie 235 rue Champêtre, Sherbrooke, Qc. J1E 4L9	➤ Récupération	➤ Broyage et déchiquetage de bois	➤ Bois
Bureau en gros 3325, boul. Portland, Sherbrooke, Qc. J1L 2P1	➤ Récupération	➤ Récupération de matériel informatique et autre	➤ TIC ➤ Piles rechargeables ➤ Téléphones cellulaires ➤ Cartouches d'encre
ChemTECH environnement inc. 16-A, rue Principale, Côteau-du-Lac, Qc. J0P 1B0	➤ Entreposage ➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Transport	➤ Récupération et traitement des RDD	➤ RDD
Clean Harbors Québec inc. 1294 Bd Sainte-Marguerite, Mercier, QC J6R 2L1	➤ Entreposage ➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Transport	➤ Récupération et traitement des RDD	➤ RDD

Entreprises privées (suite)			
CRI Environnement inc. 75, rue Progrès, Côteau-du-Lac, Qc. J0P 1B0	➤ Entreposage ➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Transport	➤ Récupération et traitement des RDD	➤ RDD
Domtar 609, Rang 12, C.P. 1010, Windsor, Qc. J1S 2L9	➤ Valorisation	➤ Valorisation énergétique du bois	➤ Bois
EnGlobe Corp. division Biogénie 107, chemin Maine Centrale, Bury, Qc. J0B 1J0	➤ Valorisation	➤ Opération – Plate-forme de compostage	➤ Matières organiques
FAIDA division Recyclage Granutech 2117, rue Jules Paquette, Plessisville, Qc. G6L 2Y6	➤ Recyclage	➤ Recyclage de pneus en produits à valeur ajoutée	➤ Pneus hors dimension
Ferrailleur Jacques Groulx 559, route 222, Maricourt, Qc. J0E 2L2	➤ Récupération	➤ Achat et vente de métaux	➤ Métaux
Gabriel Couture & Fils 2 chemin St-Onge, Richmond Qc. J0B 2H0	➤ Récupération	➤ Récupération de résidus de peinture et contenants	➤ Peintures
Garage André Chouinard 232, Rang 6 Saint-François-Xavier-de-Brompton, Qc. J0B 2V0	➤ Récupération	➤ Récupération de pneus hors d'usage	➤ Pneus
Garage Jean-Jacques Tétrault 127, de la Rivière, Racine, Qc. J0E 1Y0	➤ Récupération	➤ Récupération de pneus hors d'usage	➤ Pneus
Garage Lagrandeur 112, Principale Est, Ste-Anne-de-la-Rochelle, Qc. J0B 2B0	➤ Récupération	➤ Récupération de pneus hors d'usage	➤ Pneus
Gaudreau Environnement inc. 365, boul. Bonaventure, Victoriaville, Qc. G6T 1V5	➤ Récupération ➤ Transport ➤ Valorisation	➤ Collecte et transport de matières résiduelles ➤ Opération – Centre de tri ➤ Opération – Plate-forme de compostage ➤ Opération – Centre de tri de matériaux secs ➤ Opération – L.E.T. ➤ Vidange – Fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales ➤ Déchets ➤ Matières organiques ➤ Matières recyclables ➤ Résidus CRD
Groupe Deslandes Fortin 1101, route 139, Roxton Pond, Qc. J0E 1Z0	➤ Valorisation	➤ Vidanges – Fosses septiques ➤ Opération – Centre de traitement des boues de fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales
Herwood 198, Principale nord, Windsor, Qc. J1S 2E3	➤ Réemploi ➤ Valorisation	➤ Fabricant de palettes et caisses en bois	➤ Résidus de bois
J. Anctil Inc.- RONA 3110, route 222 Saint-Denis-de-Brompton, Qc. J0B 2P0	➤ Récupération	➤ Récupération de certains RDD	➤ Lampes fluorescentes ➤ Peintures
Kruger 5820, Place Turcot, Montréal, Qc. H4C 1W3	➤ Récupération ➤ Transport ➤ Recyclage ➤ Valorisation	➤ Collecte, transport et recyclage de papier et carton ➤ Valorisation énergétique à partir de résidus de CRD	➤ Papier et carton ➤ Résidus de CRD
La Friperie du village 335, Principale, Racine, Qc. J0E 1Y0	➤ Réemploi	➤ Achat et vente de vêtements et autres articles	➤ Vêtements
La Paperasse 5532, chemin de l'Aéroport, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération	➤ Récupération de produits électroniques	➤ Cartouches d'encre ➤ TIC

Entreprises privées (suite)			
Laurentide Re/Sources 345, rue Bulstrode, Victoriaville, Qc. G6T 1P7	➤ Récupération ➤ Transport ➤ Recyclage	➤ Collecte, recyclage et valorisation de peinture et autres RDD	➤ Huiles usagées ➤ Piles ➤ Résidus de peinture ➤ Autres RDD
Le Coin du Silencieux 5500, chemin de l'Aéroport, Valcourt Canton, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération	➤ Récupération d'huiles usagées et de pneus hors d'usage	➤ Pneus ➤ Huiles usagées
Les antiquités de la gare 863, Principale Nord, Richmond, Qc. J0B 2H0	➤ Réemploi	➤ Achat et vente d'antiquités	➤ Antiquités
Les Matériaux Laverdure inc. - RONA 629, route 222, Maricourt, Qc. J0E 2L2	➤ Récupération	➤ Récupération de résidus de peinture et contenants	➤ Peintures
Léon Bombardier 5568, chemin de l'Aéroport, Valcourt Canton, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération ➤ Transport	➤ Concassage d'asphalte et de béton	➤ Agrégats
Matériaux usagés de l'Estrie inc. 1220, route 222, Saint-Denis-de-Brompton, Qc. J0B 2P0	➤ Réemploi	➤ Vente de matériaux de CRD réutilisables	➤ Matériaux de CRD
Mécanique Jacques Racicot 1122, St-Joseph, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération	➤ Récupération d'huiles usagées et de pneus hors d'usage	➤ Huiles usagées ➤ Pneus
Monsieur Muffler - Dyson and Armstrong 555, Craig, Richmond, Qc. J0B 2H0	➤ Récupération	➤ Récupération d'huiles usagées	➤ Huiles usagées
Normand Brassard inc. 588, rue Principale, Saint-Georges de Windsor, Qc. J0A 1J0	➤ Récupération ➤ Transport	➤ Vidange de fosses septiques	➤ Boues fosses septiques ➤ Boues municipales
Oborne Service 2012 585, 12e Rang, Val-Joli, Qc. J1S 0H1	➤ Récupération	➤ Récupération d'huiles usagées	➤ Huiles usagées
R.M.S. Ovide Rouillard inc. 8750, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc. J1S 1A1	➤ Récupération	➤ Broyage de bois sain et de bois contaminé	➤ Résidus de CRD
Récupération Clément Goyette 3, rue Goyette, St-François-Xavier-de-Brompton, Qc. J0B 2V0	➤ Récupération ➤ Transport	➤ Récupération de CRD à domicile	➤ Résidus de CRD
Sani-Estrie inc. 405, rue Rodolphe-Racine, Sherbrooke, Qc. J1R 0S7	➤ Transport ➤ Transbordement	➤ Collecte et transport de matières résiduelles ➤ Opération – Centre de transbordement	➤ Déchets ➤ Matières recyclables ➤ Matières organiques ➤ Résidus de CRD
Sanitaire Lac-Mégantic 9109, Route 204, Frontenac, Qc. G6B 2S1	➤ Transport ➤ Récupération	➤ Opération – Centre de tri de matériaux secs	➤ Résidus de CRD
Services Matrec inc. 140, rue Martin, Granby, Qc. J2G 8B4	➤ Transport	➤ Collecte et transport de matières résiduelles de matières résiduelles	➤ Déchets ➤ Matières recyclables ➤ Matières organiques
SOPREMA 5255 rue Robert-Boyd, Sherbrooke, Qc. J1N 2V8	➤ Recyclage	➤ Recyclage de polystyrène expansé	➤ Polystyrène
Toyota Richmond 151, Route 116, Cleveland, Qc. J0B 2H0	➤ Récupération	➤ Récupération d'huiles usagées	➤ Huiles usagées
Uniprix 1038 Rue St Joseph, Valcourt, Qc. J0E 2L0	➤ Récupération	➤ Récupération de certains RDD	➤ Piles

Entreprises privées (suite)			
Véolia Services à l'Environnement <i>316, du Parc Industriel, Windsor, Qc. J1S 2T2</i>	➤ Entreposage ➤ Récupération ➤ Recyclage ➤ Transport	➤ Récupération et traitement des RDD	➤ RDD
Waste Management <i>25, Gagnon, Drummondville, J2A 3H3</i>	➤ Élimination ➤ Transport	➤ Collecte et transport de matières résiduelles ➤ Opération – L.E.T.	➤ Déchets
Windsor Électronique <i>74, 2^e Avenue, Windsor, Qc. J1S 1Z3</i>	➤ Récupération	➤ Récupération de produits électroniques	➤ TIC ➤ Cartouches d'encre

ANNEXE II

Fiches descriptives des mesures prévues

Mesure no. 1	Promouvoir la réduction des emballages et de leurs produits
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030.
Contexte et justification	Dans la MRC du Val-Saint-François, certaines entreprises ont mis en place des systèmes qui permettent la réduction à la source ou le réemploi de leurs contenants. Qu'on pense notamment à la <i>Fromagerie Nouvelle-France</i> qui reprend les pots de yogourt en verre lorsqu'ils sont rapportés à sa boutique, s'ils sont lavés et sans étiquette, ou encore la pharmacie Familiprix de Windsor, qui offre différents produits écologiques en vrac. Cette façon de faire permet une gestion optimale des emballages et aurait avantage à être encouragée.
Type d'action	• Acquisition de connaissances • Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) • Réduction à la source • Réemploi
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, un inventaire des initiatives déjà en place sera effectué et une campagne d'information sera mise en place. Ensuite, en collaboration avec les différentes ressources de la MRC (matières résiduelles, agroalimentaire, etc.), les entreprises visées seront approchées et sensibilisées. Des efforts particuliers seront consacrés aux marchés publics présents sur le territoire, en raison de la proximité entre les producteurs et leurs clients.
Cible(s)	Secteur des ICI
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Marchés publics • Coopérative de solidarité Val-Horizon
Défi(s)	• Convaincre les entreprises des avantages d'une meilleure gestion de leurs emballages • Trouver des alternatives aux emballage à usage unique qui ne sont pas trop complexe à gérer
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 10 611 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 5 000 \$ TOTAL : 15 611 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre d'entreprises rencontrées. (Objectif : 10 / année) • Nombre d'entreprises ayant réduit leur emballage. (Objectif : 5 / année) • Nombre d'initiatives mises en place. (Objectif : 5 / année)

Mesure no. 2	Promouvoir les entreprises d'économie sociale sur le territoire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030.
Contexte et justification	Les entreprises d'économie sociale se situent principalement en amont de la filière de gestion des matières résiduelles, à travers le réemploi. Toutefois, en raison notamment de problèmes de financement et de main d'œuvre, plusieurs d'entre elles situées sur le territoire de la MRC ont dû fermer boutique au cours des dernières années. Ceci fait en sorte que les articles qui étaient auparavant gérés par ces entreprises sont soit redirigés vers des organismes de Sherbrooke, ou encore à l'élimination, faute de récupérateur. Dans un contexte où les articles de seconde main semblent intéresser un nombre grandissant de citoyens, il serait intéressant d'encourager l'offre de ces produits via le déploiement d'entreprises d'économie sociale, comme par exemple des friperies, des ressourceries ou des cafés réparation.
Type d'action	- Acquisition de connaissances - Réemploi
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Le recensement des entreprises d'économie sociale sera mis à jour et une analyse de l'offre de réemploi et des manques à combler sera effectuée. Par la suite, la MRC étudiera les différentes possibilités pour soutenir le déploiement de nouvelles entreprises, notamment par les aides financières disponibles, l'aide au démarrage, la promotion des services offerts et les collaborations possible avec l'écocentre régional.
Cible(s)	Les entreprises d'économie sociale situées sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	CDC du Val-Saint-François
Défi(s)	Trouver des ressources financières et humaines pour assurer les opérations des entreprises d'économie sociale
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 9 051 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 9 051 \$
Indicateurs de suivi	Rapport d'analyse sur l'offre de réemploi et les manques à combler du secteur des entreprises d'économie sociale.

Mesure no. 3	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 7 – Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030.
Contexte et justification	Un rapport de l'ONU publié en 2021 mentionne que chaque Canadien jetterait en moyenne 79 kg (175 lb) de nourriture par année. Une part importante de ces aliments est perdue avant même de se retrouver sur le marché. Il est donc important de mettre en place des initiatives qui permettront non seulement de conscientiser les consommateurs, mais également de proposer des solutions aux producteurs et aux entreprises qui mettent en marché les aliments.
Type d'action	• Acquisition de connaissances • Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) • Réduction à la source
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Dans un premier temps, la MRC réunira les intervenants du milieu pour approfondir les initiatives déjà en place sur le territoire et planifier les actions à entreprendre. Par la suite, différentes initiatives pour contrer le gaspillage alimentaire seront mises en place, comme par exemple des conférences et des articles sur le sujet, l'implantation de « Frigos communautaires », la collaboration auprès des banques alimentaires du territoire, la promotion de la trousse d'information « <i>J'aime manger, pas gaspiller</i> », la possibilité d'implanter un programme de « récolte partagée » dans la MRC, etc.
Cible(s)	Les secteur résidentiel, agricole et des ICI
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Organismes de la MRC (Coopérative Val-Horizon, CDC, etc.) • Municipalités
Défi(s)	• Sensibiliser la population sur l'importance de réduire le gaspillage alimentaire, même dans un contexte où les matières organiques peuvent être recyclées (compostage).
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 14 808 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 10 500 \$ TOTAL : 25 308 \$
Indicateur(s) de suivi	• Plan d'action des mesures à mettre en œuvre. • Nombre de collaboration implantée sur le territoire ou d'initiative mise en place. (Obj : 2 au total) • Quantités de matières organiques récupérées via les différentes initiatives.

Mesure no. 4	Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMO, d'ici 2030.
Contexte et justification	Au cours des dernières années, des campagnes d'ISE ont été organisées auprès des jeunes du primaire et du secondaire pour leur enseigner les bases des 3RV-E. Il s'agit d'une clientèle qui doit être constamment sensibilisée étant donné le roulement des élèves dans les écoles. De plus, une fois sensibilisés, les jeunes deviennent de vrais ambassadeurs auprès de leur famille et de leurs proches.
Type d'action	Informations, sensibilisation et éducation (ISE).
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC va recourir aux services d'un organisme spécialisé en éducation relative à l'environnement pour effectuer les activités de sensibilisation auprès des écoles primaires et secondaires. Les thèmes abordés seront en lien direct avec la gestion des 3RV-E. Un questionnaire élaboré par la MRC sera remis à chaque étudiant afin qu'il puisse le rapporter à la maison et sensibiliser ses proches sur le sujet traité.
Cible(s)	Secteur ICI – Établissement scolaires primaires et secondaires
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	Écoles primaires et secondaires de la MRC
Défi(s)	Trouver des nouvelles façons de sensibiliser les jeunes et de les intéresser aux 3RV-E.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 106 572 \$ (3 852 \$ sont inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : inclus TOTAL : 106 572 \$
Indicateur(s) de suivi	Nombre de classes du primaire et du secondaire rencontré. (Objectif : 28 classes / année)

Mesure no. 5	Poursuivre la participation de la MRC dans le projet <i>Synergie Estrie</i> afin d'accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles et promouvoir l'économie circulaire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMO, d'ici 2030. OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030. OBJECTIF 7 – Réduire les GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030.
Contexte et justification	En 2020, la MRC du Val-Saint-François a adhéré au projet « <i>Synergie Estrie</i> », un projet régional d'économie circulaire. L'objectif de ce projet est d'augmenter la collaboration entre la multitude d'acteurs régionaux dans le but de créer des liens innovants et durables dans les différents secteurs économiques. L'engagement de la MRC est d'une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mars 2023. Étant donné les résultats obtenus jusqu'à maintenant et l'importance de s'impliquer au niveau des ICI, il y a lieu de poursuivre ce projet.
Type d'action	Économie circulaire
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La participation de la MRC au projet de « <i>Synergie Estrie</i> » sera confirmée pour une durée supplémentaire de sept (7) ans. Des discussions au niveau régional devront déterminer si des subventions provenant des programmes régionaux seront appliquées au projet.
Cible(s)	Le secteur des ICI
Responsable(s)	• Synergie Estrie • MRC
Collaborateur(s)	• Fonds Écoleaders
Défi(s)	Convaincre les ICI de consacrer du temps pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 604 165 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 168 000 \$ TOTAL : 772 165 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre d'entreprises rencontrées. (Objectif : 20 / année) • Synergies concrétisées. (Objectif : 2 / année)

Mesure no. 6	Ajouter des obligations en lien avec la gestion des matières résiduelles dans l'attribution des fonds gérés par la MRC
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 5 – Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025. OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030.
Contexte et justification	Par le biais de son service de développement économique (<i>Développement Val-Saint-François</i>), la MRC assure l'attribution de plusieurs fonds auprès des entreprises de son territoire. Dans certains cas, la MRC peut décider des critères d'attribution de ces fonds. Des obligations en lien avec la gestion des matières résiduelles pourraient être ajoutées afin que l'aide financière attribuée soit conditionnelle au respect d'une saine gestion des matières résiduelles auprès des entreprises qui en bénéficient.
Type d'action	Écofiscalité
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, une analyse sera effectuée afin de déterminer les fonds dont les critères peuvent être modifiés par la MRC. Parallèlement à cette démarche, un inventaire des certifications déjà existantes et des critères pertinents à exiger sera effectué. Une fois ceux-ci ciblés, ils seront proposés au comité d'administration de <i>Développement Val-Saint-François</i> pour être officiellement adoptés. Les formulaires et autres documents administratifs seront ensuite modifiés pour ajouter ces critères.
Cible(s)	Le secteur de ICI
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Synergie Estrie • Les organismes de certification
Défi(s)	Effectuer un suivi auprès des entreprises qui ont bénéficié d'une aide financière afin de s'assurer qu'elles respectent leurs engagements.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 10 122 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 10 122 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'une aide financière impliquant des critères en GMR. • Nombre de fonds gérés par la MRC qui incluent des critères en GMR. (Objectif : au moins 1)

Mesure no. 7	Développer des fiches d'information sur la gestion des matières résiduelles par secteur d'activité
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030.
Contexte et justification	Les matières résiduelles produites par les ICI varient beaucoup selon leur secteur d'activité (ex. : matières organiques, polystyrène, plastique souple, etc.). Par contre, au sein d'un même secteur, les résidus à traiter sont très semblables. En développant des fiches d'information spécifiques à un secteur d'activité, les ICI pourront ainsi être mieux guidés dans la gestion des matières résiduelles produites par leur entreprise.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISE) et 3RV-E.
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, un inventaire des différents secteurs d'activités ayant des résidus similaires sera effectué pour le territoire de la MRC. Pour la confection des fiches, la visite d'une ou deux entreprises par secteur d'activité sera effectuée afin de déterminer les matières à récupérer et les problématiques particulières. Les services d'une graphiste seront ensuite requis pour la confection des fiches. Une fois terminée, celles-ci seront distribuées aux ICI selon leur secteur d'activité (ex. : coiffure, vétérinaire, camping, restaurant, gîte, centre jardin, etc.).
Cible(s)	Les secteurs des ICI et des CRD
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	Synergie Estrie
Défi(s)	Maintenir les fiches à jour selon les changements au niveau des possibilités de récupération dans la MRC.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 355 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 5 500 \$ TOTAL : 10 855 \$
Indicateur(s) de suivi	- Rapport d'inventaire des types de matières résiduelles générées par secteur d'activité - Nombre de fiches d'information développées. (Objectif : 5)

Mesure no. 8	Réaliser une analyse de la réglementation visant à interdire l'utilisation de certains produits à usage unique
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030
Contexte et justification	En 2020, les municipalités de la MRC ont adopté un règlement interdisant la vente ou la distribution de sacs de plastique à usage unique sur le territoire de la MRC. D'autres règlements similaires pourraient être adoptés afin d'interdire l'utilisation de certains produits à usage unique sur le territoire.
Type d'action	- Acquisition de connaissances - Législative
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En gardant un œil sur les différentes mesures qui seront mises en place par les paliers de gouvernement fédéral et provincial, la MRC évaluera la possibilité d'interdire l'utilisation de certains produits à usage unique sur son territoire. Une analyse du pouvoir de réglementer ces produits par la MRC ou les municipalités sera effectuée. En fonction des conclusions de cette analyse, différents produits pourraient être ciblés.
Cible(s)	Les entreprises qui distribuent des produits à usage unique et les consommateurs qui les utilisent
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	Municipalités
Défi(s)	Déterminer les champs de compétence réglementaire des municipalités
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☒ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 1 092 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 1 092 \$
Indicateur(s) de suivi	Résultat de l'analyse

Mesure no. 9	Réglementer afin d'interdire les résidus de bois lors des collectes d'encombrants
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030. OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMQ, d'ici 2030. OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030.
Contexte et justification	Lorsqu'il n'y a pas de règlement municipal qui l'interdit, une quantité importante de résidus de bois est mise à la rue lors des collectes d'encombrants. Étant donné que ce qui est ramassé est envoyé à l'élimination, il en est de même pour le bois. Pourtant, ces matières peuvent être facilement valorisées lorsqu'elles sont apportées aux écocentres. En interdisant d'en disposer lors des collectes d'encombrants, les citoyens sont ainsi obligés de trouver une autre solution.
Type d'action	Législative
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Afin de soutenir les municipalités, la MRC leur fera parvenir un modèle de règlement interdisant la mise à la rue des résidus de bois lors des collectes d'encombrants. Cette interdiction devra viser non seulement les encombrants de bois, mais également les résidus de bois de CRD. Les municipalités pourront ainsi ajuster leur réglementation et le diffuser auprès de leur population lorsque leur contrat de collecte des déchets viendra à échéance. Elles devront également s'assurer, auprès de l'entreprise qui effectue la collecte, que les résidus de bois qui sont mis à la rue malgré la nouvelle réglementation ne sont pas ramassés. L'arrivée de cette interdiction devra correspondre avec la mise en place d'alternatives pour la récupération du bois.
Cible(s)	Le secteur résidentiel et les ICI assimilables desservis par le service municipal
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	• MRC • Entreprises effectuant la collecte d'encombrants dans les municipalités
Défi(s)	S'assurer que les entreprises qui effectuent les collectes ne ramassent pas les résidus de bois
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 1 818 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 1 818 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de municipalités ayant adopté une réglementation. (Objectif : 18) • Suivi de l'impact de la mesure sur la quantité de matière éliminée (tonnage). (Objectif : réduction du tonnage)

Mesure no. 10	Estimer les coûts et les scénarios d'implantation de la tarification incitative de la collecte des déchets
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030
Contexte et justification	Malgré tous les moyens mis en place pour détourner les matières de l'élimination, la quantité de déchets produite par habitant demeure élevée. Pour convaincre les plus récalcitrants de mieux gérer leurs matières résiduelles, une des alternatives à envisager est de tarifier les collectes de déchets selon le volume ramassé à chaque résidence lors des collectes.
Type d'action	• Acquisition de connaissances • Législative
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Une étude des villes ou municipalités ayant mis en place une tarification incitative sera effectuée. Par la suite, la faisabilité d'une telle mesure sera analysée pour les municipalités de la MRC, en tenant compte des réalités territoriales de chacune d'elle. Les avantages et désavantages d'une telle mesure seront présentés aux élus municipaux, en considérant les contextes sociaux, environnementaux et économiques.
Cible(s)	Le secteur résidentiel et les ICI desservis par la collecte municipale des déchets
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités
Défi(s)	Évaluer les coûts d'implantation de la tarification incitative de la collecte des déchets pour chacune des municipalités
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☒ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 3 300 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 3 300 \$
Indicateur(s) de suivi	• Dépôt de l'étude de faisabilité et estimation des coûts d'implantation de la tarification incitative des déchets dans les municipalités de la MRC

Mesure no. 11	Sensibiliser les citoyens relativement aux installations de traitement des matières résiduelles desservant le territoire
Description de la mesure	
Objectif du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030 OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMO, d'ici 2030.
Contexte et justification	Une des bonnes façons de sensibiliser la population sur une saine gestion des matières résiduelles est de les informer sur la façon dont celle-ci est gérée. En leur permettant de visiter les diverses installations liées au traitement de leurs matières, les gens sont à même de constater l'importance de leur implication dans tout le processus de valorisation des ressources.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En collaboration avec les organismes et entreprises qui gèrent les différentes installations de valorisation des matières sur le territoire, des visites annuelles seront organisées. En plus de la MRC, les municipalités seront également impliquées dans la promotion de l'évènement. Des visites spéciales pourront également être offertes aux écoles, aux municipalités ou aux organismes qui en font les demandes.
Cible(s)	La population et les organismes de la MRC
Responsable(s)	• MRC du Val-Saint-François • Récup Estrie
Collaborateur(s)	• Entreprises qui gèrent la plate-forme de compostage et les lieux d'enfouissement • Municipalités
Défi(s)	Convaincre la population de prendre part aux visites
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 12 840 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 12 840 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de visites organisées annuellement. (Objectif : 1 / année) • Nombre de participants présents aux différentes visites.

Mesure no. 12	Développer des outils de communication et une boîte à outils GMR accessible aux municipalités et aux organismes communautaires du territoire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030 OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMO, d'ici 2030 OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	Par leurs bulletins d'information et leurs médias sociaux, les municipalités et les organismes communautaires du territoire ont accès à un vaste réseau de citoyens. En leur fournissant des outils de communication sur une saine gestion des matières résiduelles, ceux-ci peuvent les distribuer auprès de leur clientèle, permettant ainsi de rejoindre une part importante de la population de la MRC.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Les municipalités et organismes seront questionnés sur la meilleure façon de leur transmettre les outils de communication en lien avec la GMR. Par la suite, divers outils de communication seront rédigés ou confectionnés (articles, <i>Saviez-vous que...</i> , capsules radio, publicités, etc.). Une recherche d'outils déjà existants sera également faite auprès des organismes impliqués en gestion des matières résiduelles.
Cible(s)	Le secteur résidentiel et les ICI assimilables
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	• Municipalités • Organismes communautaires de la MRC (CREE, CDC, tabliers en folie, CIAX, etc.)
Défi(s)	Développer des outils de communication intéressants et efficaces
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 26 707 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 26 707 \$
Indicateurs de suivi	• Nombre d'outils de communication disponibles dans la boîte à outils. (Objectif : 6 / année) • Nombre de publications ou de partages de l'information.

Mesure no. 13	Promouvoir les « <i>Bons coups en GMR de la MRC</i> » auprès des médias locaux
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 1 – Réduire de 5 % annuellement la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant, pour atteindre un maximum de 345 kg par habitant d'ici 2030 OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030 OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière visée par la SVMO, d'ici 2030 OBJECTIF 6 – Recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	Depuis quelques années, la MRC fait figure de leader en gestion des matières résiduelles. Qu'on pense notamment au projet de récupération du verre par conteneur, au bannissement des sacs de plastique ou au projet de gestion responsable du polystyrène, plusieurs projets novateurs ont été mis en place. Pour que ces projets rayonnent et soient connus du public, la collaboration des médias est essentielle.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Un inventaire des médias actifs sur le territoire de la MRC sera effectué. Des alliances seront développées avec ces médias et un calendrier de diffusion sera élaboré. Un suivi mensuel sera effectué auprès de ce groupe pour les informer des projets en cours en gestion des matières résiduelles dans la MRC et des résultats obtenus par les diverses collectes.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel, ICI et CRD
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Médias de la MRC
Défi(s)	Intéresser les médias aux projets de la MRC
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 6 313 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 6 313 \$
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'articles sur les « <i>Bons coups en GMR de la MRC</i> » diffusés. (Objectif : 2 / année)

Mesure no. 14	Effectuer une analyse sur la possibilité de mettre en place une collecte de papier/carton sans frais pour les ICI du territoire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
Contexte et justification	Depuis plusieurs années, une collecte de carton dessert de nombreuses entreprises sur le territoire de la MRC. Au départ, le service était offert gratuitement par l'entreprise Kruger et le carton était acheminé au centre de tri de l'entreprise, situé à Sherbrooke. Au fil des années, des frais ont été exigés pour la location du conteneur et par la suite, pour chaque levée. De plus, le carton est maintenant acheminé au centre de tri de Montréal. Les frais sont souvent un frein pour les entreprises qui désirent adhérer à la collecte. Même si le prix payé par les recycleurs pour une tonne de carton a beaucoup fluctué au cours des dernières années, l'implantation d'une collecte de carton serait intéressante à évaluer afin de déterminer si celle-ci pourrait être offerte gratuitement aux ICI.
Type d'action	Acquisition de connaissance
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En collaboration avec l'Organisme de gestion désigné et Récup Estrie, la MRC évaluera le gisement de carton sur le territoire ainsi que les coûts associés à une telle collecte. La possibilité d'intégrer les ICI de d'autres MRC desservies par la régie sera également analysée. L'évaluation devra également tenir compte des nouvelles réalités en lien avec la modernisation de la collecte sélective.
Cible(s)	Le secteur des ICI
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	• Récup Estrie • Municipalités
Défi	Poursuivre les services de proximité pour la collecte et le transport des matières recyclables, en concordance avec l'adoption du règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 2 226 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 2 226 \$
Indicateurs de suivi	• Résultat de l'analyse.

Mesure no. 15	Implanter des points de dépôt ou des collectes spéciales pour les matières non visées par la collecte sélective
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
Contexte et justification	Au cours des dernières années, une collecte spéciale pour la récupération des plastiques souples (agricoles) a été mise en place, de même que quelques points de dépôt pour la récupération du polystyrène et de la tubulure d'érablière. Ces initiatives ont permis non seulement de mettre en valeur des matières recyclables qui ne sont pas acceptées dans la collecte sélective, mais également de réduire le taux de rejet au centre de tri, puisque ces matières se retrouvaient souvent dans le bac bleu. D'autres initiatives de la sorte pourraient être mises en place, spécialement pour répondre à certains secteurs d'activités.
Type d'action	Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Tout d'abord, une analyse des matières recyclables qui ne sont pas acceptées dans la collecte sélective, mais qui représentent un volume important sera effectuée. Une fois ces matières ciblées, des recherches seront faites pour vérifier s'il existe des débouchés pour celles-ci. Dans l'affirmative, une analyse sera effectuée afin de déterminer la meilleure méthode de récupération (collecte ou point(s) de dépôt). L'alternative retenue sera ensuite mise en place et publicisée auprès des ICI qui produisent ce type de matière.
Cible(s)	Le secteur des ICI
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	• Synergie Estrie • Municipalités
Défi(s)	Trouver des débouchés stables pour les matières visées
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 15 021 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 15 000 \$ TOTAL : 30 021 \$
Indicateurs de suivi	• Dépôt du portrait des matières non visées par la collecte sélective et sur les débouchés potentiels. • Nombre de point de dépôt ou de collectes spéciales mis en place. (Objectif : 2 ou 3 au total) • Quantité de matières recyclables mise en valeur via les points de dépôt / collectes spéciales.

Mesure no. 16	Poursuivre l'offre des points de dépôt du polystyrène et optimiser l'offre de service des points de dépôt du verre sur le territoire
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
Contexte et justification	En 2019, sept (7) points de dépôts pour la récupération du verre étaient offerts sur le territoire de la MRC. En 2020, le polystyrène expansé pouvait être apporté à trois (3) endroits dans la MRC pour être acheminé chez un recycleur. Ces initiatives, très appréciées des citoyens, permettent une meilleure mise en valeur des matières selon le principe des 3RV-E puisqu'elles sont recyclées plutôt que d'être valorisées ou éliminées. Le gouvernement prévoit une période de transition pour les années 2022-2023 pour la mise en œuvre du système en conformité avec la réglementation et le déploiement de réseau de point de retour pour les matières visées telles que le verre. Il est à noter que certaines obligations à l'égard de points de dépôt existants pourraient découler de cette nouvelle réglementation.
Type d'action	Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement provincial sur la modernisation du système de consigne et du système de collecte sélective, les points de dépôt pour la collecte du verre seront maintenus tels quels. Par la suite, en collaboration avec l'OGD, une analyse sera effectuée pour évaluer la meilleure option d'utilisation des conteneurs pour la récupération du verre. En ce qui concerne les points de dépôt pour la récupération du polystyrène expansé, le déploiement de ceux-ci devraient se poursuivre d'ici l'entrée en vigueur du présent PGMR. Par la suite, après entente avec l'OGD, ceux-ci seront maintenus afin d'assurer la récupération et le recyclage de cette matière.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel et des ICI
Responsable(s)	• MRC • Organisme de gestion désigné de la modernisation de la collecte sélective (à compter de 2025)
Collaborateur(s)	• Municipalités
Défi	Arrimer les services offerts par la MRC, concernant la poursuite des activités des points de dépôt du verre, en concordance avec le futur règlement provincial sur la modernisation du système de consigne et son échéancier de mise en œuvre
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 4 242 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 101 000 \$ (2023 et 2024) TOTAL : 105 242 \$ (ce montant n'inclut pas les compensations pour la collecte sélective)
Indicateurs de suivi	• Quantité de verre récupérée. (Objectif : 300 tonnes métriques / année) • Quantité de polystyrène récupéré. (Objectif : 5 tonnes métriques / année)

Mesure no. 17	Poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'optimisation du tri des matières recyclables
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
Contexte et justification	Récup-Estrie est l'organisme responsable du tri des matières recyclables acheminées à son centre, dont est membre la MRC du Val-Saint-François. Pour mener à bien sa mission, Récup-Estrie organise, chaque année, des campagnes de sensibilisation dont l'objectif est d'informer la population sur les matières acceptées et refusées dans le bac de récupération. À titre de membre de cette régie, la MRC participe à l'élaboration de ces campagnes et diffuse les outils d'ISE auprès de sa population. À compter du 1er janvier 2025, la Régie et la MRC devront s'ajuster aux modifications qui seront apportées par l'entrée en vigueur du règlement
Type d'action	Informations, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC participera aux rencontres de Récup-Estrie afin d'échanger sur les messages à transmettre à la population et de déterminer les outils à privilégier pour diffuser les messages de sensibilisation. Une fois ces outils réalisés, la MRC en fera la diffusion par le biais de ses divers outils de communication (site Internet, médias sociaux, etc.). Ces messages seront également transmis aux municipalités et aux organismes via la boîte à outils que la MRC désire mettre en place.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel et des ICI
Responsable(s)	• Récup Estrie • MRC • Organisme de gestion désigné de la modernisation de la collecte sélective (à compter de 2025)
Collaborateur(s)	• Municipalités • Autres organismes participants
Défi(s)	Arrimer les services offerts en concordance avec le futur règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective et son échéancier de mise en œuvre.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 136 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 5 136 \$
Indicateur(s) de suivi	• Taux de rejet du centre de tri de Récup-Estrie. (Objectif : réduire de 1 % / année) • Nombre de publications, diffusion, secteurs visés, etc. (Objectif : 12 / année)

Mesure no. 18	Effectuer une analyse sur la possibilité d'implanter des programmes de récupération distincts pour les matières rejetées par le centre de tri
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
Contexte et justification	Le taux de rejet au centre de tri s'élevait à 16 % en 2019, comparativement à 5,5 % en 2013. Il s'agit d'une augmentation considérable, qui se traduit par l'élimination de 430 tonnes de matières provenant de la MRC du Val-Saint-François pour cette même année. On retrouve parmi ces rejets des matières qui pourraient être mises en valeur si elles étaient récupérées distinctement de la collecte sélective. Si on prend par exemple le polystyrène, qui constitue souvent un contaminant au centre de tri, les points de dépôt mis en place permettent non seulement de recycler cette matière, mais également d'éviter qu'elle se retrouve dans les rejets au centre de tri. Il y a lieu d'étudier si d'autres initiatives de la sorte pourraient être mise en place.
Type d'action	Étude de faisabilité
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Tout d'abord, une caractérisation sommaire des rejets du centre de tri sera effectuée, en collaboration avec Récup Estrie. Par la suite, une analyse sera effectuée afin de déterminer les matières pour lesquelles il existe un potentiel de mise en valeur. Selon les résultats obtenus, des recommandations seront émises afin de suggérer l'implantation de points de récupération pour les matières visées. À compter du 1er janvier 2025, la Régie devra s'ajuster aux modifications qui seront apportées par l'entrée en vigueur du règlement.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel et des ICI
Responsable(s)	• MRC • Organisme de gestion désigné de la modernisation de la collecte sélective (à compter de 2025)
Collaborateur(s)	• Récup Estrie • Synergie Estrie • Municipalités
Défi(s)	Arrimer les services offerts par la Régie, concernant la poursuite des activités des tri et de conditionnement, en concordance avec le futur règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective et selon l'échéancier de mise en œuvre du règlement.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 2 190 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 2 190 \$
Indicateur(s) de suivi	• Résultat de l'analyse.

Mesure no. 19	Inclure obligatoirement les multilogements dans les unités desservis par la collecte des matières organiques
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 OBJECTIF 4 – Instaurer la gestion de la matière organique 100 % du secteur résidentiel d'ici 2025
Contexte et justification	Lors de l'implantation de la collecte des matières organiques en 2017, il avait été décidé que seuls les immeubles de moins de cinq (5) logements devaient obligatoirement être desservis par la collecte. Les municipalités étaient libres de décider si elles désiraient offrir le service aux immeubles de cinq (5) logements et plus. Au total, ce sont 48 % des multilogements qui ont ainsi adhéré au service. Afin de respecter les nouveaux objectifs de la <i>Stratégie de valorisation de la matière organique</i> , ce service devra être étendu à l'ensemble des multilogements présents sur le territoire de la MRC.
Type d'action	• Service en GMR • Informations, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, un inventaire des multilogements non desservis par la collecte des matières organiques sera effectué. Par la suite, en collaboration avec les municipalités, une lettre sera transmise aux propriétaires pour les informer de l'ajout des collectes de matières organiques dans leur multilogement. Un document d'information sera également distribué aux locataires des immeubles pour les mettre au courant de l'arrivée prochaine de ce nouveau service. Parallèlement à cette démarche, la MRC procèdera à l'achat de bacs bruns pour les nouveaux immeubles à desservir. Finalement, l'entente avec l'entreprise qui effectue la collecte sera modifiée pour inclure ces nouvelles unités de logements.
Cible(s)	Les immeubles de cinq (5) logements et plus non desservis par la collecte des matières organiques
Responsable(s)	• MRC • Municipalités
Collaborateur(s)	• Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
Défi(s)	Récupérer les matières organiques dans les multilogements
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 4 347 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 233 820 \$ TOTAL : 238 167 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de multilogements desservis par la collecte des matières organiques. (Objectif : 100 % des logements desservis)

Mesure no. 20	Pour les municipalités ayant un programme municipal de compostage domestique, adopter un règlement municipal afin d'obliger l'ensemble des unités de logements à pratiquer le compostage domestique
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMQ d'ici 2030 OBJECTIF 4 – Instaurer la gestion de la matière organique 100 % du secteur résidentiel d'ici 2025
Contexte et justification	Quatre (4) municipalités à caractère rural ont décidé de ne pas implanter la collecte porte-à-porte des matières organiques. Afin de relever le défi de la gestion de ces matières, elles ont plutôt opté pour un programme municipal de compostage domestique. Selon les derniers inventaires effectués, on constate que 71 % des résidences possèdent les équipements requis. Quant aux deux multilogements situés sur le territoire de ces municipalités, les locataires n'ont accès à aucun composteur domestique leur permettant de gérer leurs matières organiques.
Type d'action	Récupération et recyclage
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Les municipalités n'ayant pas implanté les collectes porte-à-porte des matières organiques devront adopter un règlement municipal obligeant leurs citoyens à pratiquer le compostage domestique. La municipalité devra s'assurer du respect du règlement et effectuer un suivi annuel sur le terrain.
Cible(s)	Les résidences ne pratiquant pas le compostage domestique
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Défi(s)	Persuader les citoyens de gérer leurs matières organiques par biais du compostage domestique
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 306 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 306 \$
Indicateur(s) de suivi	Nombre de règlements municipaux adoptés.

Mesure no. 21	Offrir le service de collecte des matières organiques sans frais aux écoles primaires et secondaires de la MRC
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 OBJECTIF 5 – Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Contexte et justification	De par leur vocation, les écoles sont un milieu idéal pour sensibiliser les jeunes sur une saine gestion des matières organiques. Pour ce faire, il importe qu'ils aient accès aux installations leur permettant de mettre en pratique leurs connaissances. Par contre, les ressources budgétaires des écoles sont limitées, ce qui fait en sorte que la priorité des investissements n'est souvent pas mise sur la gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi leur offrir le service de collectes des matières organiques sans frais constitue un investissement non seulement au niveau de la réduction des matières éliminées, mais également au niveau de l'éducation des jeunes.
Type d'action	• Service en GMR • Informations, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Les écoles de la MRC seront contactées pour leur offrir le service et les soutenir dans l'implantation de la collecte au sein de leurs institutions. Les membres du personnel enseignant et de l'entretien ménager seront rencontrés et une personne par école sera nommée en charge du suivi des collectes. Des outils d'informations sur les matières acceptées et refusées seront distribués aux étudiants.
Cible(s)	Les élèves des écoles primaires et secondaires de la MRC
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Écoles primaires et secondaires de la MRC
Défi(s)	Implanter les nouvelles façons de faire auprès du personnel d'entretien ménager
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 6 468 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 60 923 \$ TOTAL : 67 391 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre d'école ayant implanté la collecte des matières organiques. (Objectif : 100 % des écoles)

Mesure no. 22	Poursuivre le projet de collectes hebdomadaires des matières organiques auprès des gros générateurs durant la période hivernale
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 OBJECTIF 5 – Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Contexte et justification	Étant donné la fréquence mensuelle des collectes de matières organiques durant la période hivernale, les ICI qui génèrent des quantités importantes de résidus ne peuvent être desservis par ce service. Pour résoudre cette problématique, la MRC a mis en place, en novembre 2020, un circuit de collectes spécifiquement pour les gros générateurs de matières organiques (épicerie, restaurant, écoles, usines, etc.). Ainsi, durant les semaines où il n'y a pas de service municipal, 14 collectes spéciales sont organisées afin de ramasser les bacs auprès de cette clientèle particulière, moyennant certains frais supplémentaires.
Type d'action	Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC continuera d'offrir les collectes hivernales auprès des gros générateurs de la MRC. En 2024, une campagne de promotion du service sera faite auprès des ICI afin de leur offrir une solution pour respecter l'obligation gouvernementale de gérer leurs matières organiques. Une évaluation du service offert sera faite annuellement afin de s'assurer qu'il répond toujours aux besoins des ICI.
Cible(s)	Les gros générateurs de matières organiques
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux • RIGDSC
Défi(s)	Implanter la collecte des matières organiques au sein des ICI
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 12 840 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 255 490 \$ TOTAL : 268 330 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de ICI participants. (Objectif : 10 / année) • Quantité de matières organiques récupérées lors des collectes spéciales.

Mesure no. 23	Évaluer la faisabilité d'offrir une collecte de matières organiques par conteneur pour les gros générateurs
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 OBJECTIF 5 – Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Contexte et justification	À l'heure actuelle, en raison du peu de demande pour un service de collectes des matières organiques par conteneur, aucune entreprise privée n'offre un tel service pour les secteurs plus éloignés tel que Valcourt et Richmond. Avec l'arrivée prochaine de l'obligation, pour les ICI, de gérer leurs matières organiques, la demande pourrait être plus importante. Il y a donc lieu d'évaluer la possibilité d'offrir ce type de collecte pour les ICI de la MRC qui génèrent un volume important de matières organiques.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	Un inventaire des ICI générant des quantités importantes de matières organiques sera effectué. Par la suite, ces ICI seront contactés afin de vérifier leur intérêt à être desservi par un service de collecte par conteneur. En fonction des réponses reçues, les entreprises de collecte actifs sur le territoire seront contactées pour vérifier les coûts associés à une telle collecte en fonction du nombre de ICI intéressé. La MRC étudiera ensuite s'il est préférable d'offrir un service de collectes municipales ou encore si l'offre faite par les entreprises privées est suffisamment abordable et accessible.
Cible(s)	Les ICI de la MRC générant un volume important de matières organiques
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Synergie Estrie
Défi	Connaître les ICI qui génèrent des quantités importantes de matières organiques et qui pourraient être intéressées par un tel service
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 3 366 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 3 366 \$
Indicateurs de suivi	• Résultats de l'étude de faisabilité.

Mesure no. 24	Offrir davantage d'outils pour mieux savoir ce qui est accepté dans le bac brun et dans le compostage domestique
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030
Contexte et justification	La récupération des matières organiques est une habitude de vie relativement nouvelle pour la grande majorité de la population. Même si les principes de base sont généralement connus des citoyens, il reste néanmoins que certaines questions demeurent en ce qui concerne des matières plus spécifiques, telles que la viande, les produits laitiers, les litières d'animaux, etc. C'est le cas également des « autres résidus organiques », parmi lesquelles on retrouve notamment le papier à main, les mouchoirs de papier, le carton souillé, etc. Ces résidus sont facilement compostables et peuvent être déposés dans le bac brun ou dans le composteur domestique. Il importe donc d'informer les citoyens et les entreprises sur les possibilités de mise en valeur de ces matières afin qu'elles soient détournées de l'élimination ou des matières rejetées au centre de tri.
Type d'action	Information, sensibilisation, éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Une consultation sera faite auprès de certains organismes du territoire afin de bien déterminer les messages à transmettre et le public cible. De plus, les matières incluses dans la catégorie « autres résidus organiques » seront ciblées et la MRC confirmera celles qui sont acceptées dans le bac brun ou le compostage domestique. Différents outils seront élaborés afin de rejoindre le plus de gens possible (autocollant, publication sur les médias sociaux, articles dans les journaux, kiosque d'information, etc.). Au besoin, des outils spécifiques pourront être développés pour certains secteurs (ex. : affiche pour les employés de la restauration). Ces outils pourront être partagés aux municipalités et organismes de la MRC pour qu'ils en fassent la diffusion.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel et des ICI
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Organismes du territoire
Défi(s)	Trouver des outils de communication qui rejoignent tous les groupes d'âge.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 3 309 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 5 000 \$ TOTAL : 8 309 \$
Indicateur(s) de suivi	• Nombre d'outils développé. • Nombre de publications ou de partages.

Mesure no. 25	Collaborer pour trouver des débouchés aux autres résidus organiques actuellement non valorisables
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030
Contexte et justification	Plusieurs études ou projets-pilote sont en cours pour trouver des façons de valoriser certains autres résidus organiques qui ne peuvent l'être actuellement. Qu'on pense notamment aux couches jetables ou autres produits d'hygiène personnelle, ces matières représentent un volume important qui doit être présentement éliminé faute d'alternative.
Type d'action	Recherches et développement
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Dans un premier temps, une revue de littérature sera faite pour connaître les projets qui existent ailleurs dans le monde. Des contacts seront établis avec Recyc-Québec, l'Université de Sherbrooke et les autres organismes de recherche afin de vérifier où en sont les études et projets-pilote sur la valorisation des autres résidus organiques au Québec. La MRC proposera sa collaboration pour travailler sur ce dossier et s'il n'existe pas déjà, elle proposera la création d'un comité.
Cible(s)	Le secteur résidentiel et des ICI assimilables
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	- Université de Sherbrooke - Synergie Estrie
Défi(s)	Trouver une façon de récupérer et de valoriser les autres résidus organiques
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 004 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 5 004 \$
Indicateur(s) de suivi	- Résultats de la revue de littérature. - Création d'un comité sur la valorisation des « autres résidus organiques ».

Mesure no. 26	Analyser la faisabilité d'implanter des points de dépôt permettant la récupération et le réemploi des résidus de bois
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030 OBJECTIF 6 – Recycler ou valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	Même si les résidus de bois peuvent être apportés gratuitement aux écocentres de la MRC, la distance à parcourir constitue un frein pour plusieurs citoyens. Dans la perspective où les municipalités interdiront prochainement de disposer de ces résidus lors des collectes d'encombrants, il importe de proposer des alternatives qui permettront aux citoyens d'avoir accès à un point de dépôt à proximité pour se départir de ces résidus.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, l'analyse des besoins sera effectuée pour déterminer le nombre idéal de points de dépôt à mettre en place et évaluer la quantité de résidus de bois à récupérer. L'élaboration du projet sera ensuite effectuée, incluant une estimation des coûts. Le projet sera ensuite présenté aux élus ainsi qu'aux municipalités pour décider des suites de l'étude.
Cible(s)	Les secteurs résidentiel, des ICI et de la CRD
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	Municipalités
Défi(s)	Estimer les quantités de résidus de bois qui seront récupérées dans les points de dépôt
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 3 339 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 3 339 \$
Indicateur(s) de suivi	Dépôt de l'étude de faisabilité.

Mesure no. 27	Mettre en place un programme municipal de suivi ou de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030
Contexte et justification	En 2020, neuf (9) municipalités de la MRC avaient pris en charge la vidange de fosses septiques et une (1) autre obligeait ses citoyens à lui fournir une preuve de vidange. Bien que cette mesure figurait dans le plan d'action 2016-2023 du dernier PGMR, certaines municipalités n'ont pas encore mis en place un programme permettant de s'assurer du recyclage des boues de fosses septiques produites sur leur territoire.
Type d'action	Recyclage
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC informera les municipalités sur leur responsabilité quant au recyclage des boues de fosses septiques produites sur leur territoire et leur présentera les options possibles, soit un programme de vidange municipal ou encore un programme de suivi et de contrôle de leur recyclage lorsque la vidange est effectuée par les citoyens. Les municipalités devront ensuite déterminer quel programme elles désirent mettre en place.
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	• Municipalités
Collaborateur(s)	• MRC • Entreprises de valorisation des boues de fosses septiques
Défi	Obtenir une information complète et précise des quantités de boues valorisées.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : n/d (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : n/d TOTAL : n/d (dépend du type de programme choisi)
Indicateurs de suivi	• Quantités de boues de fosses septiques recyclées

Mesure no. 28	Recycler les boues d'épuration lorsque la qualité de celles-ci le permet
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030
Contexte et justification	Lorsque les municipalités octroient un contrat pour la vidange de leur station d'épuration, le type de traitement des boues d'épuration est généralement laissé au choix de l'entrepreneur. Même si l'option de la valorisation est souvent celle choisie, l'obligation de recycler les boues lorsque leur qualité le permet devrait être stipulé dès l'octroi du contrat.
Type d'action	Recyclage
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Lors de l'octroi d'un contrat pour le suivi et le traitement des boues d'épuration, la municipalité devra spécifier que si la qualité de boues le permet, celles-ci doivent être prioritairement recyclées. La municipalité devra également exiger l'analyse physico-chimique des boues vidangées permettant de prouver que le traitement choisi était adapté à la qualité obtenue.
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	Entreprises de valorisation des boues d'épuration
Défi	Avoir une qualité de boues d'épuration qui permette leur recyclage
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 0 \$ Ressources matérielles : n/d (dépend de la qualité et de la quantité de boues) TOTAL : n/d \$ (à déterminer selon les coûts de recyclage des boues d'épuration)
Indicateurs de suivi	Quantités de boues d'épuration recyclées.

Mesure no. 29	Compiler l'information relative à la gestion des boues de fosses septiques et des boues municipales
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 3 – Recycler 60 % des matières organiques, dont 70 % de la matière organique visée par la SVMO d'ici 2030
Contexte et justification	Bien qu'une grande part des boues provenant de la vidange des fosses septiques et des usines d'épuration soit valorisée, le manque d'information en ce qui concerne le suivi et le contrôle de leur destination ne permet pas d'obtenir un portrait juste de la situation.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC élaborera un formulaire qui sera transmis annuellement aux municipalités afin que celles-ci fournissent l'information relative aux quantités de boues de fosses septiques et de boues municipales provenant de leur territoire qui ont été valorisées. La MRC se chargera ensuite de compiler l'information et d'effectuer un suivi sur la mise en valeur de cette matière
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	• MRC du Val-Saint-François • Municipalités
Collaborateur(s)	• Entreprises de valorisation des boues de fosses septique et des boues municipales
Défi	Obtenir une information complète et précise des quantités de boues valorisées.
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 8 304\$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 8 304 \$
Indicateurs de suivi	• Taux de mise en valeur des boues de fosses septiques et des boues d'épuration dans la MRC

Mesure no. 30	Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour les résidus de CRD
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 6 – Recycler ou valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	Les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) qui sont récupérées dans la MRC sont souvent insuffisantes pour permettre de trouver des débouchés intéressants pour ces matières. Par contre, en collaborant avec les MRC avoisinantes et la Ville de Sherbrooke, les volumes deviennent plus intéressants et les possibilités de trouver un débouché régional plus grandes.
Type d'action	Récupération et valorisation
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Une liste de l'ensemble des résidus de CRD qui sont récupérés dans chaque MRC sera élaborée, avec les quantités approximatives. S'il y a lieu, les débouchés actuels pour ces matières seront précisés. Cette liste sera transmise aux coordonnateurs en économie circulaire de chaque territoire et en collaboration avec les responsables des écocentres, ils travailleront pour trouver des entreprises régionales intéressées à mettre en valeur ces résidus.
Cible(s)	Le secteur des CRD
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Ville de Sherbrooke • MRC avoisinantes • Synergie Estrie
Défi	Trouver des débouchés pour certains résidus de CRD problématiques
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 31 566 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 31 566 \$
Indicateurs de suivi	• Nouveaux débouchés trouvés pour les résidus de CRD. • Quantités de résidus de CRD valorisés.

Mesure no. 31	Faire la promotion des matériaux de construction offerts dans les conteneurs de réemploi
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 6 – Recycler ou valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	En 2022, la MRC a mise en place trois (3) conteneurs destinés à recueillir des matériaux de construction dont l'état permet le réemploi. Portes, fenêtres, céramique, pièces de bois, laine isolante, quincaillerie sont quelques exemples de matériaux de construction se retrouvant dans ces conteneurs. Ces matériaux de construction sont offerts gratuitement aux usagers de l'écocentre.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Des articles avec photos seront diffusés périodiquement afin de faire la promotion des matériaux de construction offerts dans les conteneurs de réemploi et rappeler à la population l'existence de ce nouveaux service. Ces articles seront diffusés sur les différents outils de communication de la MRC et seront également transmis aux municipalités locales et aux médias locaux
Cible(s)	Le secteur des CRD
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Médias locaux
Défi	Assurer le réemploi des matériaux de construction récupérés dans les conteneurs de réemploi
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 12 840 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 12 840 \$
Indicateurs de suivi	• Quantité de matériaux de construction redistribuée

Mesure no. 32	Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC afin que les bardeaux d'asphalte soient ajoutés sur la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 6 – Recycler ou valoriser 85 % des résidus de CRD d'ici 2030
Contexte et justification	La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné. Grâce à ce transfert, on s'assure que la matière est gérée selon la hiérarchie des 3RV-E et que les coûts engendrés par sa gestion répondent au principe de consommateur-payeur. Étant donné les quantités importantes de bardeaux d'asphalte qui doivent être traitées chaque année et les coûts importants qui en résultent, cette matière devrait être priorisée dans la liste des produits visés par la REP.
Type d'action	Informations, sensibilisation et éducation (ISE)
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Un projet de résolution demandant au gouvernement d'ajouter les bardeaux d'asphalte sur la liste des produits visés par la REP sera rédigé et présenté au Conseil de la MRC. Une fois adoptée, la résolution sera transmise au <i>Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)</i> , à la <i>Fédération des Municipalités du Québec (FQM)</i> ainsi qu'à l' <i>Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR)</i> .
Cible(s)	Le gouvernement du Québec
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	Intervenants en gestion des matières résiduelles du territoire
Défi	Sensibiliser le gouvernement sur les matières problématiques dans la MRC
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☒ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 168 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 168 \$
Indicateurs de suivi	Adoption d'une résolution au conseil de la MRC et transmission au gouvernement.

Mesure no. 33	Optimiser les devis d'appel d'offres afin d'inclure une option pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques par des camions à énergie alternative
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 7 – Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030
Contexte et justification	En 2017, le secteur des transports était celui qui affichait la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec, avec plus de 43 % des émissions. Une des façons pour la MRC de réduire ses émissions est d'agir au niveau des camions qui effectuent les collectes sous sa responsabilité, en demandant une option pour des camions à énergie alternative.
Type d'action	• Réduction des GES • Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Lorsque les contrats de collectes viendront à échéance (2024 (matières recyclables) et 2026 (matières organiques), la MRC ajoutera, dans ses documents d'appel d'offres, une option pour que les collectes soient effectuées par des camions à énergie alternative (gaz naturel, électricité ou autres). En ce qui concerne les collectes de matières recyclables, des vérifications seront faites afin de vérifier si cette option respecte les exigences de l'organisme responsable de la gestion de la collecte sélective. En fonction des prix soumis, le Conseil des maires déterminera quelle option il privilégie.
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	• Municipalités
Défi	S'arrimer avec l'OGD dans le cas de la collecte des matières recyclables
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☒ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 1 309 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 1 309 \$
Indicateurs de suivi	• Nombre de clauses intégrées dans les devis d'appel d'offres de la MRC.

Mesure no. 34	Optimiser les circuits pour les collectes de matières recyclables et de matières organiques
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 7 – Réduire les émissions de GES en lien avec la gestion des matières résiduelles d'ici 2030
Contexte et justification	Tel que mentionné précédemment, le secteur des transports est celui qui affiche la plus grande part des émissions de GES, avec plus de 43 %. Actuellement dans la MRC, les contrats de collectes font en sorte que les transporteurs doivent obligatoirement effectuer la collecte des deux côtés des routes. Ainsi, les citoyens n'ont pas à traverser la rue. Cette pratique est logique lorsqu'il s'agit d'une route achalandée, mais sur des rangs où la circulation est peu fréquente, cette exigence pourrait être réévaluée. Avec la collaboration des citoyens, on pourrait ainsi éviter plusieurs kilomètres de transport chaque semaine.
Type d'action	Services en GMR et ISE
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Deux (2) ans avant l'échéance des contrats de collectes, la MRC rencontrera chacune des municipalités afin d'évaluer quelles routes pourraient être collectées seulement d'un côté. Une cartographie des routes ciblées sera effectuée et incluse dans les documents d'appel d'offres. Avant le début des nouveaux circuits de collectes, des communications seront faites auprès des citoyens touchés afin de les informer des modifications à venir et leur expliquer les avantages liés à une telle pratique.
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Municipalités • Citoyens
Défi	Convaincre les citoyens des avantages d'une telle pratique
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 496 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 2 500 \$ TOTAL : 7 996 \$
Indicateurs de suivi	Nombre de kilomètres de transport évités annuellement.

Mesure no. 35	Mettre en place un système auprès des organismes et entreprises desservant le territoire pour savoir comment sont gérés les encombrants non métalliques
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030
Contexte et justification	Lors de l'élaboration du présent PGMR, il a été possible de constater qu'il existe très peu d'information sur les organismes qui gèrent les encombrants non métalliques ainsi que sur les quantités récupérées chaque année dans la MRC. Avant de mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer la gestion de ces encombrants, il importe d'améliorer nos connaissances sur le sujet.
Type d'action	Acquisition de connaissance Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Les organismes et entreprises qui récupèrent les encombrants non métalliques seront contactés afin de connaître le volume annuel de matériel qu'ils récupèrent et la gestion qu'ils en font. Leur collaboration sera sollicitée afin de mettre en place un mode de fonctionnement qui leur permettra de transmettre annuellement l'information à la MRC. Ce mode de fonctionnement sera préalablement testé à l'écocentre régional pour évaluer sa complexité. Un bilan sera produit annuellement à partir de ces informations.
Cible(s)	Le secteur des ICI
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	- Municipalités - ICI qui gèrent les encombrants non métalliques
Défi(s)	Mettre en place un système simple et efficace pour suivre la gestion des encombrants non métalliques sur le territoire
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 754 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 5 754 \$
Indicateur(s) de suivi	- Nombre d'organismes et entreprises contactés. (Objectif : 100 %) - Amélioration du mode de gestion des encombrants non métalliques sur le territoire de la MRC

Mesure no. 36	Effectuer une caractérisation des encombrants mis à la rue lors des collectes municipales de gros déchets
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030
Contexte et justification	Une des principales façons de se départir de ses encombrants est de les mettre à la rue lors de collectes spéciales organisées par les municipalités. Généralement, tout ce qui contient du métal sera ramassé, avant la collecte, par des ferrailleurs du coin. Reste donc les encombrants non métalliques, qui finissent inévitablement à l'enfouissement. Pour être en mesure de proposer des solutions pour une meilleure gestion de ces matières, il est nécessaire d'avoir un portrait général de ce qui est mis à la rue lors de ces collectes.
Type d'action	Acquisition de connaissance
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	La MRC dressera un portrait des collectes d'encombrants sur l'ensemble du territoire, en considérant notamment les dates, les transporteurs et les matières acceptées. Une méthodologie sera ensuite déterminée afin d'effectuer une caractérisation la plus représentative de l'ensemble de la MRC. Par la suite, la caractérisation sera réalisée en collaboration avec les municipalités et les entreprises qui effectuent les collectes. Un rapport sera rédigé, dans lequel les catégories de chaque type d'encombrants seront détaillées.
Cible(s)	Le secteur résidentiel
Responsable(s)	Municipalités / MRC
Collaborateur(s)	• Entreprises qui effectuent la collecte des encombrants
Défi(s)	Déterminer une méthodologie qui permettra d'obtenir des résultats représentatifs
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☒ 2025 ☐ 2026 ☒ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 4 836 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 5 000 \$ TOTAL : 9 836 \$
Indicateur(s) de suivi	• Résultat de la caractérisation.

Mesure no. 37	Mettre en place des collectes dédiées pour certains encombrants qui peuvent être valorisés
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030
Contexte et justification	Plusieurs matières qui sont mises à la rue lors des collectes d'encombrants pourraient être valorisées, mais étant donné qu'elles sont ramassées et compactées en même temps que les déchets, elles doivent être envoyées à l'élimination. Une des solutions pour mieux gérer ces matières serait de mettre en place des collectes dédiées, qui ramasseraient uniquement les encombrants qui peuvent être valorisés. Ceux-ci pourraient ensuite être acheminés dans la bonne filiale de récupération et éviter qu'ils soient enfouis.
Type d'action	Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, la liste des encombrants pouvant être valorisés sera établie. Ce sont ces encombrants qui seront visés par les collectes spéciales. Étant donné que ce sont les municipalités qui sont responsables des collectes d'encombrants sur leur territoire, différents scénarios seront discutés avec les municipalités pour mettre en place des collectes dédiées (systématique, sur appel, etc.). Une fois le scénario choisi, les collectes seront mises en place et les matières récupérées seront transportées pour être valorisées. La MRC étudiera entre autres la possibilité d'apporter ces encombrants jusqu'à l'écocentre régional pour qu'ils soient triés et envoyés chez une entreprise ou un organisme qui pourra les mettre en valeur.
Cible(s)	Le secteur résidentiel
Responsable(s)	Municipalités / MRC
Collaborateur(s)	• Entreprises qui effectuent la collecte des encombrants
Défi(s)	Coordonner la mise en place des collectes dédiées
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 13 362 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : n/d (dépend du type de collecte choisi) TOTAL : 13 362 \$ (n'inclut pas les coûts de collecte)
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de collectes spéciales mises en place. (Objectif : 1 collecte) • Quantité d'encombrants récupérés lors des collectes dédiées

Mesure no. 38	Travailler en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie pour trouver des débouchés régionaux pour certains encombrants
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030
Contexte et justification	Un peu comme pour les résidus de CRD, les quantités d'encombrants récupérées dans la MRC sont souvent insuffisantes pour permettre de trouver des débouchés intéressants, ou encore pour ne pas avoir à les entreposer pendant une longue période avant d'avoir le volume suffisant pour les transporter. Par contre, en collaborant avec les MRC avoisinantes et la Ville de Sherbrooke, les volumes deviennent plus intéressants et les possibilités de trouver un débouché régional plus grandes.
Type d'action	Recyclage et mise en valeur
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En fonction de la caractérisation des matières mises à la rue lors des collectes d'encombrants organisées par les municipalités, la liste de ceux pouvant être récupérés sera établie. Cette liste sera transmise aux coordonnateurs en économie circulaire de chaque territoire et en collaboration avec les responsables des écocentres, ils travailleront pour trouver des entreprises régionales intéressées à mettre en valeur ces résidus.
Cible(s)	Le secteur municipal
Responsable(s)	MRC du Val-Saint-François
Collaborateur(s)	• Ville de Sherbrooke • Autres MRC de l'Estrie • Synergie Estrie • Entreprises qui récupèrent les encombrants
Défi(s)	Trouver des débouchés pour mettre en valeur les encombrants
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027 ☐ 2028 ☐ 2029 ☐ 2030
Coûts	Ressources humaines : 6 678 \$ (inclus dans la masse salariale la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 6 678 \$
Indicateurs de suivi	• Nombre de débouchés trouvé. (Objectif : 2) • Quantité d'encombrants mis en valeur.

Mesure no. 39	S'associer avec des organismes du territoire pour réparer ou remettre en état certains encombrants non métalliques
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 8 – Augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2030
Contexte et justification	Il existe des organismes ou centres de formation professionnelle sur le territoire de la MRC, ou plus largement dans la région de l'Estrie, qui pourraient être des collaborateurs importants pour la mise en valeur de certains encombrants non métalliques. Qu'on pense notamment aux meubles en bois, aux articles de sport ou à certains jouets, l'expertise de ces organismes pourrait permettre de réparer ou restaurer plusieurs de ces articles, leur donnant ainsi une deuxième vie.
Type d'action	Mise en valeur
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En premier lieu, la MRC dressera un inventaire des organismes et des centres de formation œuvrant dans les secteurs de la réparation ou la restauration d'objets divers. Ceux-ci seront contactés afin de vérifier la possibilité de leur apporter certains encombrants pour qu'ils les valorisent. Par la suite, les articles visés seront entreposés à l'écocentre régional et apporté aux organismes intéressés selon leur capacité de traitement.
Cible(s)	Les encombrants non métalliques
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Organismes ou centre de formation
Défi	Trouver une façon de valoriser certains encombrants non métalliques
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 5 049 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 5 049\$
Indicateurs de suivi	- Nombre de collaborations mises en place. (Objectif : 2) - Quantité d'encombrants non métalliques mis en valeur.

Mesure no. 40	Poursuivre et optimiser les collectes de plastiques agricoles et les déployer davantage en changeant l'appellation pour « collectes de plastiques souples »
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 9 – Augmenter la récupération des plastiques souples à 70 % d'ici 2030
Contexte et justification	Les pellicules de plastique qui sont utilisées pour l'emballage des balles de foin correspondent au même type de plastique que celui utilisé pour emballer la marchandise dans les entreprises (plastique de « wrapping »). La collecte mensuelle qui dessert actuellement les entreprises agricoles du territoire pourrait être étendue à l'ensemble des ICI qui produisent ce type de plastique, sous le nouveau nom de « collectes de plastiques souples ». Cette mesure devra toutefois être réévaluée en fonction de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la modernisation de la collecte sélective ainsi que de l'ajout du plastique agricole comme produit visé par la REP.
Type d'action	Récupération, recyclage, valorisation Services en GMR
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Les collectes seront maintenues auprès des entreprises agricoles de la MRC et de la promotion sera faite auprès des ICI du territoire pour faire connaître le service et inviter ceux qui produisent ce type de matière à s'inscrire au service. Parallèlement, la MRC suivra l'évolution des démarches en lien avec la modernisation de la collecte sélective et l'ajout des plastiques agricoles comme produits visés par la REP et selon le cas, entreprendra des démarches auprès de l'OGR.
Cible(s)	Les entreprises agricoles et les ICI qui produisent des pellicules souples
Responsable(s)	- MRC du Val-Saint-François - OGR (à la suite de l'entrée en vigueur du RRVPE et son échéancier)
Collaborateur(s)	- Municipalités - Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
Défi(s)	Arrimer les services offerts en concordance avec le futur règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective et son échéancier de mise en œuvre
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 21 828 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 697 212 \$ TOTAL : 719 040 \$ (ce montant n'inclut pas les compensations)
Indicateur(s) de suivi	- Nombre de participants à la collecte des plastiques souples. (Objectif : 4 nouveaux / année) - Quantité de plastique récupéré lors des collectes. (Objectif : 2 % d'augmentation / année)

Mesure no.41	Favoriser la collaboration régionale en ce qui a trait aux débouchés des plastiques agricoles
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 9 – Augmenter la récupération des plastiques souples à 70 % d'ici 2030
Contexte et justification	La mise en valeur des plastiques agricoles est dispendieuse et instable. C'est pourtant un élément majeur dans la réussite des collectes. Afin de trouver des solutions durables et accessibles pour cette matière, la collaboration régionale est à favoriser. Cette mesure devra toutefois être réévaluée en fonction de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la modernisation de la collecte sélective ainsi que du possible ajout du plastique agricole comme produit visé par la REP.
Type d'action	Recyclage et valorisation
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	Des rencontres auront lieu deux fois par année pour discuter des problématiques dans chacune des MRC et des débouchés possibles. Parallèlement, la MRC suivra l'évolution des démarches en lien avec la modernisation de la collecte sélective et le possible ajout des plastiques agricoles comme produits visés par la REP.
Cible(s)	Les recycleurs de plastiques agricoles
Responsable(s)	- MRC du Val-Saint-François - OGR (à la suite de l'entrée en vigueur du RRVPE et son échéancier)
Collaborateur(s)	- Récup Estrie - MRC de l'Estrie / Ville de Sherbrooke - Synergie Estrie
Défi	Arrimer les services offerts en concordance avec le futur règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective et son échéancier de mise en œuvre
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 7 704 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : 0 \$ TOTAL : 7 704 \$
Indicateurs de suivi	Nouveaux débouchés pour les plastiques souples. (Objectif : 1 nouveau)

Mesure no. 42	Offrir la collecte des plastiques agricoles par conteneur pour les gros générateurs
Description de la mesure	
Objectif(s) du PGMR	OBJECTIF 9 – Augmenter la récupération des plastiques souples à 70 % d'ici 2030
Contexte et justification	Depuis 2019, la MRC offre, aux entreprises agricoles, des collectes porte-à-porte mensuelles pour récupérer leurs plastiques d'enrobage de balles de foin. La collecte s'effectue en sacs, c'est-à-dire que les agriculteurs doivent mettre leurs plastiques dans de grands sacs et qu'ensuite, un camion passe les ramasser une fois par mois. Ce type de collecte est bien adapté aux besoins des petits producteurs, mais lorsque la quantité de plastique est plus importante ou que le producteur fonctionne à l'aide de silos fosses, la collecte en sacs n'est pas appropriée. L'installation de conteneurs pour la récupération des plastiques agricoles chez cette clientèle répondrait mieux à leurs besoins. Cette mesure devra toutefois être réévaluée en fonction de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la modernisation de la collecte sélective ainsi que du possible ajout du plastique agricole comme produit visé par la REP.
Type d'action	Récupération
Mise en œuvre	
Moyens de mise en œuvre	En collaboration avec l'UPA et les municipalités, la MRC déterminera le type de service le mieux adapté pour la récupération des plastiques agricoles chez cette clientèle (volume du conteneur, fréquence, etc.). Ensuite, la promotion du service retenu sera faite auprès des producteurs et les collectes seront mises en place.
Cible(s)	Les gros producteurs de plastiques agricoles
Responsable(s)	• MRC du Val-Saint-François • OGR (à la suite de l'entrée en vigueur du RRVPE et son échéancier)
Collaborateur(s)	• Municipalités • UPA • AgriRÉCUP
Défi(s)	S'assurer de la qualité du plastique récupéré dans les conteneurs
Indicateurs de mise en œuvre	
Échéancier	Année de réalisation : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030
Coûts	Ressources humaines : 8 652 \$ (inclus dans la masse salariale de la MRC) Ressources matérielles : n/d TOTAL : 8 652 \$ (ce montant n'inclut pas le coût des collectes)
Indicateur(s) de suivi	• Nombre de producteurs agricoles récupérant leurs plastiques agricoles par conteneur. (Objectif : 2 nouveaux / année) • Quantité de plastiques agricoles récupérée.

ANNEXE III

Rapport des consultations publiques



RAPPORT DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030



MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

810, Montée du Parc C.P. 3160 Richmond (Québec) J0B 2H0 Téléphone : 819 826-6505
Courriel : mrc@val-saint-francois.com – Site Internet : www.val-saint-francois.qc.ca

Rapport des consultations publiques



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
1. Consultations publiques	3
2. Avis public	3
3. Diffusion du projet PGMR	4
4. Objectifs des consultations publiques	4
5. Déroulement des assemblées	5
6. Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées	6
7. Mémoires reçus dans le cadre des consultations publiques	8
8. Analyse des questionnements soulevés	9
 Annexe A Avis publique – Assemblées de consultation publique	 10
Annexe B Liste des présences et provenance des participants	12
Annexe C Mémoires déposés	17

Rapport des consultations publiques



AVANT-PROPOS

Le 20 octobre 2021, le conseil de la MRC du Val-Saint-François adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à trois (3) séances de consultation publique. Ces consultations ont eu lieu comme suit :

Le 13 juin 2022 à 14 h

Centre communautaire de Richmond
820, rue Gouin
Richmond (Québec) J0B 2H0

Le 13 juin 2022 à 18 h 30

Centre régional Le Bel Âge de Windsor
6, 6^e Avenue
Windsor (Québec) J1S 1T2

Le 14 juin 2022 à 18 h 30

Club de golf de Valcourt
1000, rue Champêtre
Valcourt (Québec) J0E 2L0

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations à l'intention de la MRC.

Rapport des consultations publiques



1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. (Voir encadré ci-dessous)

LQE 53.13

« La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan. »

Trois (3) assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Le 13 juin 2022 à 14 h

Centre communautaire de Richmond
820, rue Gouin
Richmond (Québec) J0B 2H0

Le 13 juin 2022 à 18 h 30

Centre régional Le Bel Âge de Windsor
6, 6^e Avenue
Windsor (Québec) J1S 1T2

Le 14 juin 2022 à 18 h 30

Club de golf de Valcourt
1000, rue Champêtre
Valcourt (Québec) J0E 2L0

2. AVIS PUBLIC

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan ont été publiés dans deux (2) journaux diffusés sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique (voir annexe A). Cet avis a été publié le 27 avril 2022 dans les journaux L'Étincelle et La Pensée de Bagot. L'information a également été publiée sur les divers médias sociaux de la MRC.

Rapport des consultations publiques



3. DIFFUSION DU PROJET PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, sur le site Web de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

4. OBJECTIFS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Tel qu'il est mentionné à l'article 53.15 de la LQE, les objectifs des consultations publiques sont les suivants :

- 1- Présenter l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR
- 2- Répondre à tout questionnement en lien avec le projet de PGMR
- 3- Entendre tout citoyen, entreprise, groupe ou organisme désirant s'exprimer sur le sujet

LQE 53.15

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

5 Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation suivaient la présentation des interventions, puis les questions du public comme l'indique l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour des assemblées publiques

- 1- **Inscription du public**
Grand public
- 2- **Mot de bienvenue et explication des objectifs de la rencontre**
Ana Rosa Mariscal, Agente aux communications et aux relations publiques
- 3- **Mot du président du comité de gestion des matières résiduelles**
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude et président du comité GMR
- 4- **Présentation du projet PGMR**
Martin Lemieux, Responsable – GMR et environnement
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
- 5- **Période de questions du public**
Grand public
- 6- **Présentation des mémoires et interventions des personnes inscrites**
Grand public
- 7- **Suivi du processus**
Ana Rosa Mariscal, Agente aux communications et aux relations publiques
- 8- **Mot de la fin**
Ana Rosa Mariscal, Agente aux communications et aux relations publiques

Afin de faciliter les échanges, il a été convenu que les participants pouvaient poser leurs questions tout au long des consultations.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Rapport des consultations publiques



6 Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Voici les principales questions soulevées par les participants lors des trois (3) assemblées publiques.

Le 13 juin 2022 à 14 h à Richmond

Cinq (5) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à Richmond (voir liste des présences à l'annexe C). Quelques questions ont été soulevées lors de la période de questions. Voici un résumé des interrogations et des propos soulevés, ainsi que les réponses qui ont été fournies.

- 1- Un citoyen se questionne sur le devenir des matières qui sont issues du tri des appareils électroniques soumis à la REP. Il aimerait avoir accès à ce gisement de matière.**
- 2- Il est primordial de travailler avec les entreprises afin qu'elles réduisent leurs matières résiduelles et améliore leurs pratiques environnementales. Il faut leur fournir des outils, des services et des conseils. Les PME n'ont pas les ressources humaines ni le temps pour y parvenir seules.**
- 3- En environnement, il y a un grand besoin d'éducation et de sensibilisation pour tous les groupes d'âge.**
- 4- La sensibilisation a ses limites et il faut commencer à penser à des mesures plus coercitives pour obliger les récalcitrants à agir.**

Lors de cette consultation, deux (2) mémoires ont été présentés. Un résumé de chacun de ces mémoires est présenté à la section 7 du présent document.

Le 13 juin 2022 à 18 h 30 à Windsor

Aucune personne ne s'est présentée à l'assemblée tenue à Windsor.

Le 14 juin 2022 à 18 h 30 à Valcourt

Quatre (4) personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à Valcourt (voir liste des présences à l'annexe C). Voici un résumé des interrogations, des commentaires et des propos soulevés, ainsi que les réponses qui ont été fournies.

- 1- Il est suggéré de trouver de nouvelles façons de sensibiliser la population et d'adapter les moyens de communication pour que ce soit plus dynamique.**
- 2- Dans certains endroits de la MRC, la collecte porte-à-porte de matières organiques ne devrait pas être privilégiée. Un camion émet beaucoup de gaz à effet de serre (GES) en ramassant peu de bacs dans des rangs, alors que les gens pourraient faire comme avant, du compostage domestique.**

Rapport des consultations publiques



- 3- **Le compostage domestique ne permet pas de traiter les matières d'origine animale. Il faut éviter que de la viande qui se trouve encore dans les déchets.**
- 4- **Afin d'encourager les gens à produire moins de déchets, pourrait-on mettre en place un incitatif financier du type utilisateur-payeur: soit payer au poids des déchets émis ou avoir un rabais de taxes si les gens émettent moins qu'un certain poids de déchet?**

Réponse :

À l'heure actuelle, au Québec, il n'est pas autorisé de facturer des clients en fonction du poids des déchets qu'ils produisent, à moins que la balance soit homologuée par Mesures Canada et calibrée par un agent de Mesures Canada. De plus, chaque fois qu'un camion nécessite un entretien mécanique, connaît un bris ou est endommagé, il faut que la balance soit calibrée à nouveau, ce qui rend ce type d'incitatif peu applicable. Il existe d'autres types de mesure utilisateur-payeur qui sont plutôt basés sur le volume du contenant ou la fréquence de collecte, mais ces mesures nécessitent tout de même une logistique et une administration plus complexe. Certaines municipalités de la MRC ont mis en place une mesure pour limiter à un (1) le nombre de bac à déchet autorisé par résidence.

- 5- **Il y a beaucoup de circulation de camions de livraison due à l'achat en ligne. Ceci émet beaucoup de GES. Il serait intéressant d'envisager des points de dépôt pour les milieux ruraux et sensibiliser les gens sur l'achat local.**
- 6- **Il faut informer à nouveau les gens à propos de la gestion responsable des matières résiduelles. Parmi les moyens de communication à privilégier : utiliser plus la vidéo dans nos campagnes, payer des campagnes sur les médias sociaux pour bien rejoindre le territoire, organiser des visites dans un lieu d'enfouissement, un centre de tri, une plate-forme de compostage, etc.**
- 7- **Afin d'économiser au niveau de la distance à parcourir pour le recyclage des matières, il serait intéressant de trouver des débouchés de proximité. Par exemple, le verre coloré peut être intégré au ciment comme matériel granulaire.**

7 Mémoires reçus dans le cadre des consultations publiques

Deux (2) mémoires ont été déposés dans le cadre des présentes consultations publiques. Les documents complets sont présentés à l'annexe D.

Le Conseil régional en environnement de l'Estrie (CREE) a déposé un mémoire le 13 juin 2022 lors de l'assemblée de consultation tenue à Richmond. Les recommandations de ce mémoire sont les suivantes :

- Faire une analyse plus détaillée de l'efficacité ou des résultats des mesures mises en place, notamment en s'assurant de présenter les résultats des indicateurs de suivi dans les bilans annuels.
- Mettre un accent plus fort sur quelques matières à caractériser régulièrement, notamment là où de vastes efforts seront mis en place pour améliorer leur détournement de l'enfouissement
- Mettre des indicateurs en termes de réparation pour stimuler les efforts en ce sens dans les actions visant le réemploi;
- Identifier les principales matières à viser pour la réduction et la récupération afin de bien utiliser l'énergie déployée lors de la mise en place d'actions;
- Préciser les démarches et les actions visant la lutte au gaspillage alimentaire afin d'identifier les partenaires qui soutiendront efficacement cette mesure.
- Réduire les collectes du bac noir à 1 fois par mois pour inciter l'utilisation des autres bacs et la pratique du tri à la source chez les citoyens et ICI du territoire;
- Afin d'atteindre de nouvelles clientèles qui ne sont pas réceptives aux communications sur la GMR, s'associer à des regroupements existants ou intervenir directement auprès d'entreprises pour réaliser les activités proposées dans les mesures;
- Associer la sensibilisation à d'autres activités comme offrir une visite du centre de tri dans le cadre d'une journée de don d'arbres ou don de compost;
- Un programme de soutien devrait accompagner la mise en place d'un règlement sur l'obligation de la pratique du compostage par les citoyens et par les ICI, tant au niveau des inspecteurs, qui devront appliquer le règlement, que pour les citoyens, qui ont peut-être besoin de plus d'information pour participer au tri à la source. Un accompagnement des ICI avec une visée de réglementation vers la fin du PGMR devrait également figurer parmi les actions;
- Le terme de l'écofiscalité comme outil de gestion des matières résiduelles a été peu abordé dans le PGMR. Or, des opportunités pourraient être saisies en lien avec les stratégies visant la réduction à la source et l'élimination de certains biens à usage unique, comme l'exploration des mesures de tarification incitative;
- Améliorer la connaissance, la concertation des acteurs et l'accompagnement et la participation des acteurs du milieu CRD;
- Mettre en place des outils pour favoriser la déconstruction et le réemploi;
- Identifier les matières à privilégier pour la valorisation

Rapport des consultations publiques



Monsieur Jacques Laval a également présenté un mémoire le 13 juin 2022 lors de l'assemblée de consultation tenue à Richmond dans lequel il soulevait les éléments suivants :

- La mesure de l'efficacité et de la qualité du conditionnement des matières recyclables;
- Le démontage des appareils de technologie de l'information et des communications ainsi que des appareils réfrigérants;
- La compétitivité par le carbone, notamment grâce au calcul de l'empreinte carbone;
- Les limites de la disponibilité des matières premières.

8. Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

- 1- L'information et la sensibilisation
- 2- La tarification incitative
- 3- La réduction à la source et le réemploi
- 4- Les encombrants;
- 5- La mise en valeur des matières organiques.

Rapport des consultations publiques



ANNEXE A
AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

10

Rapport des consultations publiques



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC du Val-Saint-François 2023-2030

AVIS est donné par la soussignée, Geneviève Giasson, directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, que trois (3) assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François 2023-2030 adopté le 20 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

1^{re} assemblée :

Date : Lundi 13 juin 2022
Heure : 14 h
Lieu : Centre communautaire de Richmond
Adresse : 820, rue Gouin, Richmond, J0B 2H0

2^e assemblée :

Date : Lundi 13 juin 2022
Heure : 18 h 30
Lieu : Centre régional Le Bel Âge de Windsor
Adresse : 6, 6^e Avenue, Windsor, J1S 1T2

3^e assemblée :

Date : Mardi 14 juin 2022
Heure : 18 h 30
Lieu : Club de golf de Valcourt
Adresse : 1000, rue Champêtre, Valcourt, J0E 2L0

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires ou commentaires lors des assemblées de consultation publique ou encore les acheminer aux coordonnées suivantes :

Par courrier : MRC du Val-Saint-François
810, montée du Parc, C.P.3160
Richmond (Qc) J0B 2H0

Par courriel : mrc@val-saint-francois.qc.ca

Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard le lundi 20 juin 2022.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François 2023-2030 peut être consulté au bureau de la MRC du Val-Saint-François et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site web de la MRC au www.val-saint-francois.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Ann Bouchard, chargée de projets en environnement

Téléphone : (819) 826-6505 poste 323
Courriel : sgmr.projet@val-saint-francois.qc.ca

Donné à Richmond ce 22 avril 2022

Geneviève Giasson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SOMMAIRE DU PROJET DE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS 2023-2030

Mise en contexte :

En 2016, la MRC du Val-Saint-François adoptait son dernier *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le plan de gestion doit être révisé tous les sept ans par le conseil. À cette fin, il doit adopter, par résolution et au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé.

La MRC du Val-Saint-François a donc adopté, le 17 mars 2021, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 20 octobre 2021, la MRC a adopté le projet de PGMR 2023-2030 qui permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel – ICI et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition – CRD). Il doit morcer à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Contenu :

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les objectifs du *Plan d'action 2019-2024* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire de planification, qui comprend l'ensemble des dix-huit municipalités de la MRC du Val-Saint-François, soit une population totale de 31 551 habitants répartis sur 1 398 km²;
- Une description de la gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC du Val-Saint-François, incluant les principaux générateurs de matières résiduelles, les ententes intermunicipales en vigueur, la distribution des responsabilités et la réglementation municipale;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François ou à l'extérieur de celle-ci, mais qui contribuent à la gestion des matières générées et visées par la planification régionale, incluant les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par les secteurs résidentiels, des ICI et de la CRD pour l'année 2019;
- Un diagnostic territorial ainsi que les objectifs de la MRC du Val-Saint-François pour atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;
- Un plan d'action pour les années 2023 à 2030, lequel comprend trente-huit (38) mesures à mettre en place;
- Les prévisions budgétaires et le calendrier de mise en œuvre associés au plan d'action;
- Un système de surveillance et de suivi.

Rapport des consultations publiques



ANNEXE B

LISTE DES PRÉSENCES ET PROVENANCE DES PARTICIPANTS

Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

12

Rapport de la commission sur les consultations publiques



Consultations publiques

Le 13 juin 2022

14 h

Centre communautaire de Richmond

Liste des présences

Nom	Organisme	Dépôt d'un mémoire
Jacinthe Caron	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	OUI
Jacques Duval	L'atelier de la soutenabilité appliquée	OUI
Mélanie Chartré	MRC du Val-Saint-François	NON
Jacynthe Bourget	Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton	NON
René Lapierre	Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton	NON

Rapport de la commission sur les consultations publiques



Consultations publiques

Le 14 juin 2022

18 h 30

Centre régional Le Bel Âge de Windsor

Liste des présences

Nom	Organisme	Dépôt d'un mémoire

Rapport de la commission sur les consultations publiques



Consultations publiques

Le 14 juin 2022

18 h 30

Club de golf de Valcourt

Liste des présences

Nom	Organisme	Dépôt d'un mémoire
Jean-Claude Thibault	Opération Verre-Vert	Non
Mario Côté	-	Non
Andrée- Anne Poulin	-	Non
Louise Girard	-	Non

Rapport de la commission sur les consultations publiques

**Provenance des participants aux
assemblées de consultations publiques**

Municipalité	Nombre de participants	
	Consultation de Richmond	Consultation de Valcourt
Bonsecours	-	-
Cleveland	-	-
Kingsbury	-	-
Lawrenceville	-	-
Maricourt	-	-
Melbourne Canton	1	-
Racine	-	2
Richmond	-	-
Saint-Claude	-	-
Saint-Denis-de-Brompton	-	-
Saint-François-Xavier-de-Brompton	2	-
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	-	-
Stoke	-	-
Ulverton	-	-
Val-Joli	-	-
Valcourt Canton	-	2
Valcourt ville	-	-
Windsor	-	-
Hors MRC	2	-
Total de la MRC du Val-Saint-François	5	4

Rapport de la commission sur les consultations publiques

ANNEXE C
MÉMOIRES DÉPOSÉS

Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

17

Rapport de la commission sur les consultations publiques



**La revue du Plan de gestion des
matières résiduelles 2023-2029 du
Val-Saint-François en 11 points**

| Déposé à la MRC du Val-Saint-François le 20 juin 2022

ICI ON PASSE
À L'ACTION
POUR LE CLIMAT!

Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

18

Rapport de la commission sur les consultations publiques



Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie)

Le CRE Estrie est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CRE Estrie a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CRE Estrie s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3e orientation du plan d'action triennal du CRE Estrie vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



Introduction

Le nouveau plan de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François arrive quelques mois après de dépôt du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, rapport qui a mis en lumière de graves lacunes dans notre façon québécoise de consommer et d'utiliser nos précieuses ressources. Le Québec, avec la collaboration des MRC à travers les PGMR, doit mettre en place les solutions pour atteindre deux grands objectifs :

- Repenser notre façon de consommer ;
- Réduire à la source.

La MRC a amorcé plusieurs chantiers en ce sens dans son dernier PGMR et les nouvelles mesures semblent avoir été bien accueillies par la population. Même s'il ne dresse pas un bilan très clair des résultats des mesures mises en place, le projet de PGMR propose heureusement de poursuivre cette mouvance en ciblant de nouvelles actions de réduction à la source et d'accompagnement vers les meilleures pratiques de GMR.

Les recommandations présentées par le CRE Estrie dans le présent mémoire ont été réfléchies par rapport à ces objectifs qui sont à notre avis les plus importants dans une optique où le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. L'économie circulaire, la consommation locale, l'élimination du superflu sont des solutions qui peuvent être posées à l'échelle régionale et avoir un impact significatif sur les multiples dépenses et émissions de GES associées à notre consommation non responsable.

Parmi les matières prioritaires, la matière organique continue de se démarquer comme celle qui est non seulement la plus présente dans le bac de déchet, mais également l'une des plus faciles à valoriser si la population, les institutions et les ICI participent au tri à la source. Nous avons porté un œil plus critique envers les actions prévues dans le PGMR en ce sens.

Ainsi, nous avons priorisé 11 champs d'intervention où nous croyons que des actions auront le plus d'impact sur la diminution de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



UN PORTRAIT JUSTE POUR MIEUX PLANIFIER

Étant donné qu'un exercice de rétroaction n'est pas fait entre la fin d'un PGMR et le début d'un autre et que les bilans annuels ne donnent pas d'information sur l'efficacité des mesures (on apprend seulement si elles ont été complétées), il est difficile de vérifier quelles mesures sont réellement efficaces et méritent d'être reconduites et quelles autres devraient être faites différemment. La manière dont l'inventaire des matières résiduelles est présenté permet difficilement de cibler les problèmes ou les endroits où il est prioritaire d'agir. L'outil d'inventaire fourni par RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour plusieurs données, mais ne semble pas assez précis pour faire une estimation juste des efforts mis en place dans le Val-Saint-François. Pouvez-vous mieux expliquer de quelle manière l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet de cibler précisément la performance de la MRC par rapport aux actions ayant été mises en place dans le PGMR? Pourquoi aucune donnée ne peut être estimée sur la mise en valeur des matières organiques pour les ICI du territoire?

1) Recommandation : faire une analyse plus détaillée de l'efficacité ou des résultats des mesures mises en place, notamment en s'assurant de présenter les résultats des indicateurs de suivi dans les bilans annuels. Mettre un accent plus fort sur quelques matières à caractériser régulièrement, notamment là où de vastes efforts seront mis en place pour améliorer leur détournement de l'enfouissement (exemple : le plastique, la matière organique, etc.). Ceci permettra un portrait plus juste des résultats des efforts de la MRC par rapport à l'utilisation de l'outil de suivi de RECYC-QUÉBEC.

VISER LA RÉDUCTION

Malgré la présentation d'objectifs de réduction à la source dans le projet de PGMR, on ne sent pas une volonté ferme de s'attaquer prioritairement à tout le système de consommation. Même la notion de gaspillage alimentaire est présentée assez brièvement, avec un faible budget associé aux mesures à mettre en œuvre. Voici un extrait du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes qui devrait à notre avis être à l'échelle municipale le fil conducteur du PGMR :

« RECYC-QUÉBEC est un interlocuteur central dans la gestion des matières résiduelles. Pour assumer pleinement son rôle pivot et de référence et pour lui permettre de relever les nouveaux défis qui l'attendent, celle-ci gagnerait considérablement à revoir sa vision en plaçant la réduction, le réemploi et l'économie circulaire au cœur de ses objectifs et en développant des pôles d'excellence qui revêtent une importance stratégique. » (Faits saillants BAPE, résidus ultimes)

Les mesures de l'objectif 1 sont intéressantes, mais manquent de précision ou semblent difficiles à associer à une matière en particulier. Par exemple, on vise principalement les marchés publics pour la réduction des emballages, mais il aurait été intéressant de cibler quelques matières qui

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



sont particulièrement problématiques. Les mesures à mettre en place deviennent plus évidentes quand on a une idée claire de ce qu'on souhaite régler comme problème. Des pistes d'action comme « convaincre les entreprises » sont plutôt floues : est-ce que des mesures coercitives pourraient être proposées, par exemple, afin de forcer un peu les mesures volontaires? Est-ce qu'on connaît les freins des entreprises par rapport à la mise en place de mesures de GMR? **Une proposition de mesure coercitive annoncée en début de PGMR et effective à la fin de celui-ci pourrait donner le temps nécessaire aux acteurs de mettre en œuvre les activités d'accompagnement et de sensibilisation avant de sanctionner.**

La réparation : le grand défi du réemploi!

Les fiches-action 2, 40 et 41 ont mis en lumière le grand besoin de soutien des entreprises d'économie sociale en réemploi et en démantèlement. Comme la réparation est un élément essentiel pour la remise en marché de plusieurs bien usagés ou pour la récupération de certaines composantes, nous estimons que la mesure 2 devrait plus directement aborder le thème de la réparation, qui est central pour optimiser le secteur du réemploi. Cette mesure devrait prévoir des activités visant à créer des conditions favorables au maintien des services de réparation, comme l'accès à une main d'œuvre qualifiée, des espaces de travail adaptés et l'accès à un inventaire de pièces de rechange. Une telle approche servirait également les mesures 40 et 41 visant plus directement le démantèlement dans un objectif de récupération.

- 2) *Recommandation : mettre des indicateurs en termes de réparation pour stimuler les efforts en ce sens dans les actions visant le réemploi (mesure 2).*
- 3) *Recommandation : identifier les principales matières à viser pour la réduction et la récupération afin de bien utiliser l'énergie déployée lors de la mise en place d'actions.*
- 4) *Recommandation : Préciser les démarches et les actions visant la lutte au gaspillage alimentaire afin d'identifier les partenaires qui soutiendront efficacement cette mesure.*

Bon coup : certaines cibles et objectifs du PGMR sont plus précis que ceux proposés par RECYC-QUÉBEC (plastique agricole, encombrants et CRD). Exemple : « *augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2029* ». **Par rapport à cette cible bien précise, la MRC devra s'assurer que les mesures visent à promouvoir le réemploi ainsi que les ateliers de démantèlement sur le territoire.**

RÉDUIRE L'ACCÈS AU BAC NOIR EN TRIANT À LA SOURCE

« Les données provenant du MELCC établissent à 13 485 tonnes la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire et envoyées à l'élimination en 2019, ce qui équivaut à 431 kg/hab. toute catégories confondues » (P.63).

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



Seulement 22% des résidus alimentaires et 20% des autres résidus organiques sont détournés de l'enfouissement malgré les outils fournis, tel que la collecte à trois voies ou l'accès au compostage domestique. On constate qu'encore énormément de travail de sensibilisation devra être accompli pour encourager le changement de comportement. Une manière qui s'est avérée efficace dans d'autres MRC est de réduire la fréquence des collectes du bac noir, afin d'encourager l'utilisation des autres bacs par les citoyens et les ICI. Dans la MRC, la moitié des municipalités collectent encore le bac noir aux 2 semaines et aucune n'a diminué la fréquence des collectes aux 4 semaines. Malgré que la compétence de la collecte du bac de déchet n'ait pas été déléguée à la MRC, nous vous encourageons à mettre une plus grande pression, voire mieux informer sur les avantages économiques, pour que les municipalités réduisent le nombre de collectes mensuelles des déchets.

5) Recommandation : à travers les mesures de l'objectif 3 et pour répondre à l'objectif 16 (réduction GES lié au transport), nous recommandons aux municipalités de réduire les collectes du bac noir à 1 fois par mois pour inciter l'utilisation des autres bacs et la pratique du tri à la source chez les citoyens et ICI du territoire.

Bon coup pour le tri à la source : « Poussée par des élus et des groupes de citoyens qui ont à cœur l'environnement, plusieurs initiatives telles que les points de dépôt pour la récupération du verre, le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique et la gestion responsable du polystyrène ont été réalisées. ».

Nous tenons à souligner la proactivité de la MRC et ses municipalités participantes pour ses réalisations concrètes et efficaces en matière de tri à la source du verre et du polystyrène ainsi que du règlement pour le bannissement des sacs à usage unique.

MOTIVER LES GENS À PRENDRE ACTION

Les mesures volontaires sont proposées depuis les tous premiers PGMR. Les gens qui sont les plus conscientisés sont réceptifs aux actions de promotion de la saine gestion des matières résiduelles ont depuis longtemps eu l'occasion de modifier leurs habitudes, d'autant plus que les solutions sont de plus en plus accessibles sur le territoire. Il faut maintenant être plus créatifs pour attirer l'attention de notre public. Plusieurs mesures dont la mesure 9 qui vise à monter des fiches par type de matière et la mesure 13 visant à créer une boîte à outils pour les municipalités ou la mesure 29 qui visera à mieux cibler les messages démontrent bien que la MRC a bien compris le besoin de revoir les moyens de communication. Voici quelques recommandations supplémentaires pour atteindre des publics plus difficiles d'accès.

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



- 6) *Recommandation : afin d'atteindre de nouvelles clientèles qui ne sont pas réceptives aux communications sur la GMR, s'associer à des regroupements existants ou intervenir directement auprès d'entreprises pour réaliser les activités proposées dans les mesures (ex. : AFEAS, scouts (parents), cercle des fermières, etc.). Associer la sensibilisation à d'autres activités comme offrir une visite du centre de tri dans le cadre d'une journée de don d'arbres ou don de compost.*

Or, force est de constater que l'adoption de mesures volontaires a démontré ses limites et que les performances plafonnent (partout au Québec). Il faut donc passer par des moyens contraignants, obligatoires, voire pénalisants. Au-delà des mesures volontaires et de sensibilisation, des mesures plus drastiques seront nécessaires pour encourager certaines municipalités, ICI et une partie de la population à changer son comportement. Pensons à l'adhésion de seulement 26 ICI au programme de collecte de matière organique. Quelques mesures à saveur réglementaire sont proposées dans le PGMR, mais elles demeurent très faibles et peu contraignantes. Par exemple, la mesure 24 prévoit seulement 306\$ de budget pour aider les municipalités ayant un programme municipal de compostage domestique à adopter un règlement municipal afin d'obliger l'ensemble des unités de logements à pratiquer le compostage domestique. Nous croyons que le simple ajout du règlement aura peu d'impact sur le terrain.

Les mesures pour encourager les ICI à participer à la collecte de la matière organique semblent faibles, considérant le court délai pour atteindre les cibles de participation et de performance de la SVMO. De l'accompagnement doit être prévu, comme vous le prévoyez en mesure 26 pour les écoles. La MRC semble compter sur le gouvernement pour stimuler la participation des ICI au tri de la matière organique : « *selon l'approche présentée dans la SVMO, les ICI auront l'obligation de gérer leurs matières organiques d'ici 2025, sous risque de se voir imposer des pénalités ou des sanctions. Ceci devrait constituer un incitatif à l'adhésion des ICI à la collecte des matières organiques* » (p.71). En quoi la MRC compte-t-elle accompagner ses ICI à travers cette mesure? Pourrait-elle proposer elle-même des mesures législatives à ses municipalités (ex. : obligation de participer à la collecte à 3 voies sous peine d'amende)?

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



7) *Recommandation : un programme de soutien devrait accompagner la mise en place d'un règlement sur l'obligation de la pratique du compostage par les citoyens et par les ICI, tant au niveau des inspecteurs, qui devront appliquer le règlement, que pour les citoyens, qui ont peut-être besoin de plus d'information pour participer au tri à la source. Un accompagnement des ICI avec une visée de réglementation vers la fin du PGMR devrait également figurer parmi les actions.*

Écofiscalité :

8) *Recommandation : le terme de l'écofiscalité comme outil de gestion des matières résiduelles a été peu abordé dans le PGMR. Or, des opportunités pourraient être saisies en lien avec les stratégies visant la réduction à la source et l'élimination de certains biens à usage unique, comme l'exploration des mesures de tarification incitative.*

Nous avons relevé dans le rapport du BAPE sur les résidus ultimes un tableau résumant les avantages et inconvénients de plusieurs mesures de tarification incitative et d'interdiction des produits à usage unique (page 351, tableau 7.9 et 7.10). Nous encourageons la MRC à explorer ces possibilités, en tenant toutefois compte de certains éléments :

- Explorer les mesures incitatives ou d'écofiscalité de manière concertée avec le reste de la région. Les mesures de taxation des produits à usage unique seraient toutefois plus facilement applicables à l'échelle de la province.
- La tarification incitative peut être une solution plus facile à appliquer auprès des ICI que du résidentiel.
- Toute mesure de tarification incitative ou d'écofiscalité doit être accompagnée de solutions de rechange réalistes pour le public visé, afin qu'il soit en mesure d'atteindre l'objectif de détourner les matières de l'enfouissement.

LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD) DANS LA MIRE

3780 tonnes de matières résiduelles en provenance de CRD sont enfouies annuellement. C'est donc un secteur où il faut agir rapidement et concrètement, mais où les défis sont importants. Les stratégies pour améliorer le taux de valorisation des matières résiduelles de ce secteur sont plutôt discrètes dans le projet de PGMR. C'est pourquoi nous souhaitons y consacrer trois séries de recommandations.

9) *Recommandations liées à la connaissance, la concertation des acteurs et l'accompagnement et la participation des acteurs du milieu CRD :*

- Établir une cartographie des acteurs pouvant jouer un rôle dans l'amélioration de la gestion des CRD dans la MRC, incluant des acteurs privés réalisant de la récupération et la valorisation des CRD sur le territoire. La personne responsable de l'économie circulaire est possiblement une bonne source d'information.

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



- Le 3RMCDQ est un acteur important dans la gestion des CRD et il n'est pas nommé parmi les collaborateurs potentiels dans les actions visant l'amélioration de la gestion des matières CRD. L'organisme a notamment documenté les projets de valorisation par matières sur son site web. À titre d'exemple au sujet du gypse : <https://www.3rmcdq.qc.ca/projets/gypse>
- Penser à certains donneurs d'ordre, comme les institutions qui ont leurs propres contraintes qui les limitent dans leurs possibilités d'actions. Prenons pour exemple les critères d'appels d'offre et l'obligation de prendre le plus bas soumissionnaire, le nombre limité de fournisseurs de service à distance raisonnable, la difficulté d'effectuer un contrôle sur les méthodes de travail, la difficulté à trouver et financer des superviseurs des chantiers de démolition, etc.
- Obtenir l'engagement ferme des principaux constructeurs par rapport à la récupération de certaines matières, l'usage de matériaux sains, les efforts de déconstruction.

10) Recommandations liées aux principes de déconstruction et de réemploi :

- Avez-vous envisagé établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, **des mesures destinées aux nouveaux projets immobiliers** afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD ?
- Mettre davantage en évidence la volonté de **mettre en place des outils pour favoriser la déconstruction et le réemploi**. Prenons pour exemple les projets de rénovation dans les secteurs patrimoniaux : la déconstruction de résidences non soumis aux règles patrimoniales constitue tout de même une grande source de matériaux de très grande valeur. Un programme spécifique pourrait être mis en place, en lien avec la volonté de créer un centre de réemploi CRD : voir à cet effet l'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska avec son « Espace du réemploi ».

Espace du réemploi : articles usagés à vendre ou à donner



L'Espace du réemploi a pour but de donner une deuxième vie à des matières en bon état. Les citoyens peuvent s'y procurer, à faible coût, divers articles tels que de la quincaillerie, des pièces de remplacement de tout genre, des matériaux de construction, des luminaires, des portes, des poignées, des évier, des appareils électroniques, de la décoration et des meubles. Les modèles varient selon les arrivages.

En magasin : Articles payables sur place. Tous modes de paiement acceptés.

HEURES D'OUVERTURE

11) Recommandations en lien avec les matières à privilégier pour la valorisation :

- Il sera important d'identifier quelles matières valorisables (et en quelle quantité) se trouvent dans les déchets et de concentrer les énergies sur celles ayant le plus grand potentiel de valorisation. Par exemple, **le verre plat, la brique, le béton, le plastique et le bardeau d'asphalte** qui pourraient être facilement recyclés si triés convenablement. Des débouchés existent.

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques



- Tel que recommandé par le BAPE sur les résidus ultimes, prioriser les activités qui auront un impact sur le réemploi des matériaux.
- Valider avec Valoris la capacité de caractériser les asphaltes résiduels et les stocker séparément, selon leurs qualités, afin de maximiser le réemploi et le recyclage.

Conclusion

La MRC présente un plan d'action qui s'articule encore en grande partie autour des actions de sensibilisation. Ce constat laisse croire qu'on vise toujours les citoyens, industries, commerces et institutions qui sont déjà favorables ou du moins sensibles à l'amélioration de notre gestion des matières résiduelles. Heureusement, de nombreux nouveaux outils seront développés et mis en place, ce qui facilitera un nécessaire accompagnement personnalisé. Il est vrai que, malgré toutes les années passées à promouvoir la réduction à la source et la saine gestion de nos matières résiduelles, il reste encore énormément d'éducation à faire. Cela demeurera malheureusement le cas tant que des mesures obligeant le changement de comportement, tel que la réduction de la fréquence des collectes des déchets, l'interdiction de certaines matières ou des mesures coercitives relatives à la récupération de certaines matières comme les plastiques souples, ne viendront pas compléter les efforts de sensibilisation.

Le Conseil régional de l'environnement sera heureux de vous accompagner, à la hauteur de ses capacités et dans le respect de sa mission, à la réalisation du PGMR de la MRC. Nous accompagnons présentement la Ville de Sherbrooke dans une importante démarche de préparation des ICI à la collecte de la matière organique. Nous avons acquis une expérience qu'il nous fera plaisir de partager avec vous. Nous avons également mis sur pied un atelier visant à sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire sur les impacts de nos choix de consommation. Sous l'appellation « La fabuleuse histoire de ton chandail », cet atelier pourrait être complémentaire à votre proposition actuelle pour la sensibilisation des jeunes.

Pour en savoir plus sur ces deux possibilités, nous vous invitons à contacter les membres de notre équipe qui en sont responsables :

Le projet de préparation des ICI à la collecte des matières résiduelles :
Samuel Lapointe | s.lapointe@environnementestrie.ca | 819 821 4357 p.103

L'atelier « La fabuleuse histoire de ton chandail » :
Caroline Nioucel | c.nioucel@environnementestrie.ca | 819 821 4357 p.102

ICI ON PASSE À L'ACTION POUR LE CLIMAT



Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée
The Sustainability Workshop

MÉMOIRE **PGMR 2023-2030**

Les matériaux de la récupération : des matériaux
locaux, décarbonés

15 juin 2022

V4

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

1

Projet de PGMR 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François
8 novembre 2022

28

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

Introduction

Au début de l'industrie, dite du recyclage, les responsables de l'organisation et le gouvernement ont vendu l'idée à la population que la collecte sélective procédait d'un cercle vertueux qui mènerait au réemploi des précieux matériaux récupérés afin de développer une société écoresponsable. Aujourd'hui, nous savons qu'il n'en est rien, non pas des intentions, mais du résultat.

La problématique du recyclage au Québec, est celle de la production des centres de tri par laquelle on confond recyclage avec ramassage: compresser des matériaux mal triés, sales, en ballots ne constitue en rien du recyclage¹. D'ailleurs, il serait bon de savoir quelle valeur attribuent les ingénieurs-concepteurs des systèmes de tri aux matériaux recyclables puisque les matériaux qui en ressortent sont toujours impropres à la fabrication.

Recyclage est un terme générique qui englobe les opérations de collecte, le tri et la compaction, mais pas le recyclage des matières recyclables; à cette confusion terminologique s'ajoute le mot *valorisation* qui complète la mystification. En fait, les matériaux prennent la direction des sites d'enfouissement ou pis encore le chemin de "l'exportation" vers les pays de l'hémisphère sud; débarrassons-nous-en, semble être le mot d'ordre tacite. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de l'émission Enquête de Radio-Canada du 10 février 2022 et de tout un tas d'autres articles et documentaires édifiants sur le sujet depuis les cinq dernières années².

Le recyclage des matériaux issus de la collecte demeure, depuis trente ans, un projet alors qu'il s'agit bien de l'objectif final de toute l'activité du secteur : le tri des matériaux recyclables est fait afin qu'ils soient recyclés dans des objets, produits, équipements, systèmes de toute sorte. On semble plutôt se contenter de statistiques concernant le détournement de ces matériaux des sites d'enfouissement (matières enfouies évitées). En

¹ Article de l'auteur publié dans Le Devoir dans Idées le 12-13 février 2022 *Trier et conditionner les matériaux*.

² Le devoir titrait le 26 janvier dernier, *La gestion des déchets ne s'améliore pas au Québec, conclut le BAPE*.

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

2

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

réalité, on recycle peu, sans doute parce que les sociétés développées n'ont pas encore intégré la nécessité de le faire et que, paradoxalement, il n'y a pas de disponibilité de matériaux recyclables de qualité.

Le problème fondamental de cette gabegie de matériaux recyclables gâchés et jetés tient à un fait qu'on ne veut pas voir : le manque de débouchés. Les matériaux recyclables ne sont pratiquement pas utilisés et comme ils ne sont pas utilisés on ne cherche pas à produire de la matière correctement conditionnée pour la fabrication. Et comme ils ne sont pas conditionnés, personne n'en veut ou n' imagine pouvoir les utiliser. C'est le complexe de la saucisse Hygrade mais, à l'envers.

1- le conditionnement : *une offre réelle d'une matière prête à manufacturer. (une mesure de la qualité et de l'efficacité du processus de tri).*

Il faut obliger les centres de tri à conditionner les matériaux en formats prêts à la fabrication. Il faut trier finement et conditionner parfaitement³. Puisque les équipements de tri n'y arrivent pas, il faut réorganiser le processus en commençant par ramasser les matériaux correctement.

Pour ce faire, il faudrait repasser à la collecte d'un tri fait à la maison, comme cela se faisait au début. Ainsi la collecte des matériaux déjà triés et lavés par les citoyens, comme cela se faisait il y a trente ans, faciliterait grandement le processus. Il suffit de modifier les bennes des camions de ramassage et y ajouter une personne par camion afin de vider les nouveaux bacs : *des bacs qui faciliteraient le tri et l'entreposage à la maison et la manutention au camion*. Le tri au centre de tri serait minime, il deviendrait plutôt un centre de conditionnement avec des déchiqueteuses, des extrudeuses, ou des presses et des granuleuses ou encore des petits fours de fontes des métaux ferreux et non ferreux en lingots. Le verre a été extirpé du processus, c'est une bonne chose.

³ Conditionner en formats utilisables pour la fabrication : tri parfait par matière et par couleur, propreté impeccable, en granules, en lingots ou en ballots compressés

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

3

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

Aujourd'hui, pour obtenir un produit à peu près potable il faut passer par un autre tri et un lavage important et coûteux qui génère quantité de boues pour un résultat très approximatif⁴. Aucune usine de transformation n'accepterait d'alimenter leurs machines avec des matériaux pareils.

2- le démontage (une source importante de matériaux décarbonés de qualité)

C'est une deuxième source importante de matériaux recyclables de grande qualité mais les matériaux issus du démontage se volatilisent. Qu'advient-il des imprimantes, ordinateurs et consoles de jeux, boîtiers wifi...? Où vont les matériaux des boîtiers "sertplusariens", l'aluminium, le magnésium, le cuivre, les plastiques d'ingénierie? Et qu'en est-il aussi des fers à repasser, machines à café, micro-ondes, aspirateurs, gaufriers, extracteurs ou presse-jus, mixeurs, mélangeurs, grille-pain, séchoir à cheveux, pèse-personne... que l'on porte aux écocentres, tous fabriqués avec des matériaux divers et de qualité?

Obtenir de l'information des entreprises qui s'annoncent recycleurs de "sertsplusarien" sur la disponibilité des matériaux locaux du démontage est difficile, laborieux, ⁵ alors que l'on trouve facilement et rapidement dans le commerce habituel les mêmes matières vierges; c'est exaspérant.

Il faut organiser et systématiser leur récupération afin d'alimenter des ateliers de démontage locaux (*en créer plusieurs localement*) pour récupérer et trier ces précieux matériaux aux propriétés physiques plus avancées que celles des matériaux de l'emballage de telle sorte que l'on puisse les recycler dans des objets utiles que nous fabriquerons localement.

Le démontage existe à Coaticook ⁶ pour les déshumidificateurs et unités d'air conditionné récupérés en Estrie ; les matériaux y sont parfaitement

⁴ La cie Ced-Lo à Farnham que j'ai visité en automne 2020 traite ainsi 6,000 tonnes par an de matières plastiques. Les boues vont à l'enfouissement ce qui lui coûte une fortune.

⁵ FCM, Quantum, Ecycle, Cfer...

⁶ Défi Polytech

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

démontés et triés. Il y a aussi cette importante usine à Bécancour ⁷ qui récupère entièrement les réfrigérateurs, par dizaines de milliers chaque année, on y déchiquette et tri correctement les plastiques (*trois fois plutôt qu'une*) aussi les métaux, le verre, et l'on extrait l'huile, le gaz frigorigère des compresseurs, mais aussi l'isolant soufflé aux hydrofluorocarbures, HFC beaucoup plus dommageables que les gaz frigorigères de dernière génération. Les plastiques une fois conditionnés dans une usine au nord de Montréal sont prêts pour fabriquer des pièces, des produits. Quand aux métaux ils vont chez des recycleurs typiques et le verre en micronisation. C'est un processus conséquent qui témoigne qu'il est possible de récupérer dans le but de recycler. Reste le recyclage.

Recyclage au compte-gouttes

Le recyclage, demeure anecdotique⁸ et procède encore trop souvent du débarras que de la construction d'une société soutenable. Il n'y a pas de véritable avantage en fin de compte pour le développement d'un secteur de fabrication soutenable puisque les matériaux recyclés sont ajoutés en trop petits pourcentages dans les produits ou dans leurs pièces pour renchérir à l'idée d'une société soutenable en devenir. La notion de matériaux décarbonés n'est pas connue et la soutenabilité demeure empêtrée dans un consumérisme triomphant.

Il faudrait tracer les matériaux décarbonés de telle sorte qu'ils servent à la fabrication de produits décarbonés grâce à une certification ou passeport permettant au manufacturier de tirer avantage d'une source authentifiée. Comment afficher une empreinte carbone avantageuse si le recyclage dans les granules, les laminés ou profilés ne sont pas vraiment mentionnés clairement... À force de mélanger les sources, en y intégrant des petits pourcentages de matériaux recyclables on ne peut prétendre à une décarbonation mesurable, quantifiable garantissant une empreinte carbone compétitive.

⁷ Puresphera intégré à Gorecycle.

⁸ Soleno : drains agricoles 100% en recyclables

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée **The Sustainability Workshop**

L'atelier de la soutenabilité appliquée

Qu'advient-il donc des matériaux de qualité dont les recycleurs nommés plus haut (voir note 5 en bas de page) se sont emparés : aluminium, plastiques d'ingénierie... ? Ces matériaux sont nécessaires pour fabriquer de manières soutenables les objets essentiels du quotidien. Nous concevons, à *L'atelier de la soutenabilité appliquée*, un réfrigérateur soutenable, d'un nouveau type (*sans mousse de polyuréthane afin de rendre possible la récupération complète de l'appareil dans une perspective d'économie d'usage*) et nous passons en 2022 à la phase prototypage. Mais nous appréhendons le moment où nous voudrions nous approvisionner en matériaux locaux bas carbone c'est-à-dire les matériaux de la récupération et du démontage pour la production des 5,000 premières unités de la première année. Le poids carbone est pour notre entreprise un avantage compétitif stratégique important.

Une perspective sur l'impact d'un PGMR décarboné à terme

3- Compétitivité par le carbone

C'est le calcul de l'empreinte carbone à travers l'ACV⁹ qui permet de prendre le tournant de la soutenabilité économique en l'utilisant comme un levier de changement et un indicateur économique au même titre que le prix sur l'étiquette. Les matériaux décarbonés¹⁰ sont à la base d'une empreinte carbone la plus petite possible ce qui permet d'afficher le niveau de soutenabilité d'un objet et donc sa désirabilité et sa compétitivité. Pour cela, il faut pouvoir compter sur la disponibilité de ce commun que représentent les matériaux des produits et emballages que nous consentons tous à donner et à faire trier par nos soins (nos taxes) pour fabriquer des objets bas carbone.

⁹ACV : Analyse du Cycle de Vie

¹⁰Décarbonés, car on évite l'extraction et la transformation des matières premières; deux étapes qui requièrent beaucoup d'énergie et émettent de grandes quantités de carbone et autres substances chimiques extrêmement polluantes.

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

La soutenabilité établit économiquement la compétitivité et justifie la fabrication locale soutenable au beau milieu de l'économie mondialisée (et sa production insoutenable) d'où la nécessité stratégique d'un tri et d'un conditionnement impeccable. Pour décarboner l'économie globalisée, il nous faut redéployer de manière soutenable l'économie locale le fameux *think globally, act locally*. La soutenabilité est le critère principal pour donner du sens à la relocalisation, le made in local, et l'autosuffisance dont les gouvernements parlent fréquemment dans l'hémisphère nord depuis la pandémie.

4- Les limites commandent un autre prix

La notion de limites finira par s'insérer dans la valeur des matières premières et prendra le dessus sur la règle de l'offre et la demande pour déterminer le prix. Ainsi les matières premières atteindront-elles un prix réaliste en phase avec la finitude de la planète. Quant aux matériaux de la récupération ils émergeront comme des atouts essentiels dans nos façons de faire : il ne sera plus question de prix comparatifs entre la matière vierge et recyclée, mais plutôt de carbone. Les acteurs de l'économie de l'offre seront amenés à repenser la nécessité de leur production: on se retiendra de produire des objets inutiles dont l'existence tient plus de l'opportunité de croissance que d'une prétendue réponse à des besoins somme toute, factices. Nous nous dirigeons vers la réduction de la consommation des matières premières et de la production d'où la pertinence de réfléchir à ce qui est essentiel et expérimenter leur fabrication de manière soutenable.

Si l'installation d'une taxe carbone mondiale est une bonne idée, il en est une seconde qui vient en appui et qui consiste à l'appliquer sur tout ce qui se produit, se confectionne, se construit et pas seulement sur les énergies fossiles et la production des grandes industries; il faut l'appliquer aux objets du quotidien ceux de la maison, du bureau, des loisirs comme des aliments qui parcourent de trop longues distances avant d'atterrir dans nos assiettes. (bio et soutenable doivent aller de pair).

Le prix de la tonne de carbone est appelé à augmenter. Nous connaissons d'or et déjà celui du Canada pour 2030 annoncé par le gouvernement

7

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

fédéral: \$170/tonne. Certains pays d'Europe sont déjà à ce prix et des propositions sur le prix anticipé du carbone vont de \$600 à \$800¹¹. On peut imaginer l'impact sur nos habitudes de consommation mais aussi sur la fabrication et toute la logistique de distribution qui suit...

Le GIEC ¹² nous enjoint à réduire notre consommation d'énergie, de matières premières et notre production. C'est donc l'économie consumériste surdimensionnée depuis l'extraction jusqu'aux étagères des magasins qu'il faut ralentir et réduire sinon stoppée en bonne partie; d'où la notion de l'essentiel que porte *L'Atelier de la soutenabilité appliquée*.

5- Consumérisme versus les objets essentiels du quotidien

Il n'y a guère plus d'une quinzaine d'objets ou types d'objets qui soit essentielle sur soixante-dix, il est possible de réduire globalement de manière significative notre consommation des matières premières en faisant moins (ce qui essentiel) et mieux (de manière soutenable). L'essentiel, la soutenabilité et le local sont les vecteurs forts d'un changement d'échelle qui permettra de réduire nos émissions de carbone rapidement tout en créant du travail, certes différent, sur une planète amochée.

Évidemment, notre initiative à *L'Atelier de la soutenabilité appliquée* d'amorcer la fabrication des objets essentiels soutenables du quotidien ne peut prétendre être la seule solution. Nos gouvernements doivent impérativement démarrer les grands travaux de décarbonation qui s'imposent: -le déploiement massif du transport en commun -la remise à niveau énergétique des bâtiments -la production d'énergies renouvelables tout en promouvant une réduction de la consommation d'énergie et -une agriculture moins industrialisée et chimique qui permet aux sols de recouvrer leur capacité à capter tout le carbone qu'ils peuvent comme le fait la forêt si on ne la coupe pas... ou presque pas.

¹¹ Projections d'Oxford Economics en novembre 2022

¹² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

Reste donc le cinquième point de la liste, le consumérisme ou l'économie de l'offre dans une économie globalisée, surdimensionnée que les gouvernements ne peuvent fléchir, courber, freiner pour toute sorte de raisons difficiles à énumérer ici.

C'est à nous les citoyens, que revient cette tâche localement, partout sur la planète.

9

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée

The Sustainability Workshop

L'atelier de la soutenabilité est un bureau de recherche et développement :

- L'atelier vise à amener à la fabrication locale des objets essentiels du quotidien (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, laveuse à linge, aspirateur, ordinateur...une quinzaine d'objets ou types d'objets : meubles, vêtements, ustensiles, vaisselle...)
- Il s'agit de créer pour chaque objet un atelier d'assemblage en lien à la taille des seuls besoins locaux.
- Les pièces et composantes seront fabriquées localement par les usines existantes détenant différents équipements en formage de matériaux plastiques, métal, verre, bois... (tels que MP plastique, Usinatech...à Richmond et bien d'autres en Estrie, Montérégie...)
- La soutenabilité a pour base les matériaux décarbonés (locaux) ceux de la récupération du démontage et ceux des ressources renouvelables, le bois et les fibres cultivées (chanvre, lin...)
- Les objets du quotidien seront amenés sur le marché local par le biais de l'économie d'usage laquelle permettra d'atteindre une véritable durabilité sur le temps (plusieurs décennies pour de nombreux objets essentiels du quotidien en entier ou en pièces)



Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

10

Rapport de la commission sur les consultations publiques

L'atelier de la soutenabilité appliquée The Sustainability Workshop

Jacques Laval est designer industriel (concepteur de produits), consultant pour des entreprises canadiennes et américaines pendant plus de trente ans— il a créé une startup en hautes technologies Domotique Secant ¹³ 1988-93 — il a démarré le programme de design industriel à (Cegep) Dawson College 1994 où il a enseigné pendant 25 ans — il a écrit un premier essai **De la mondialisation au local**. *Changer d'échelle pour décarboner la planète*, 2018 — il travaille depuis 2020 à travers *L'atelier de la soutenabilité appliquée* au démarrage d'une première entreprise manufacturière soutenable, locale visant à fabriquer les objets essentiels du quotidien soutenables.

¹³ La domotique est aussi appelée la maison intelligente

Melbourne, Québec - jacqueslaval@hotmail.com – 819-570-6440

11